

An aerial photograph of a dark asphalt road that winds through a dense forest. The trees are in various stages of autumn, with some showing bright yellow and orange foliage, while others are still green or have turned brown. The road has white painted lines along its edges and forms several large, flowing loops. A small white car is visible on one of the upper curves of the road.

TRIGANO

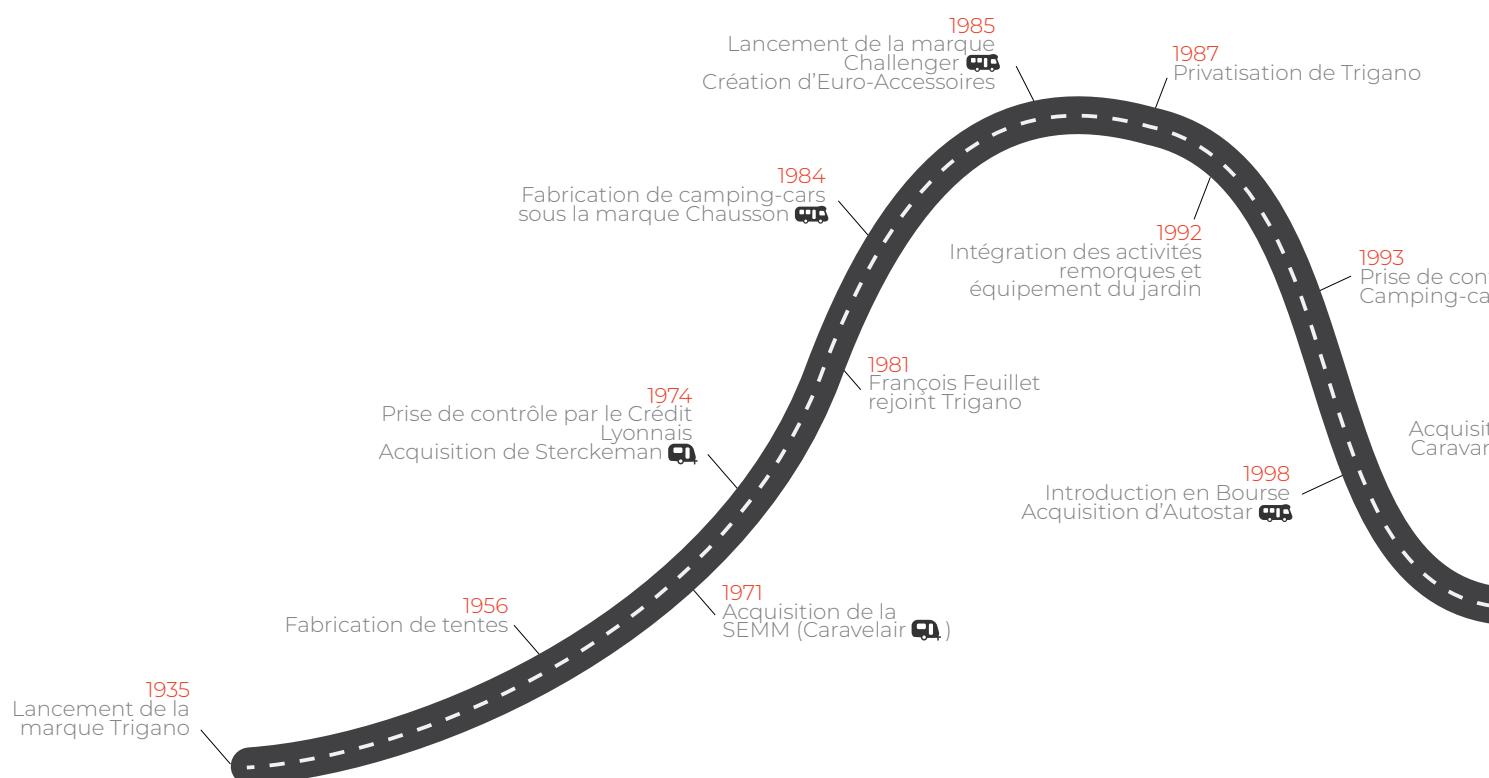
2019

Constructeur de libertés

Sommaire

1. Présentation du Groupe	1
2. Gouvernement d'entreprise	14
Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise	
3. Déclaration de performance extra financière	28
4. Activités et Résultats du Groupe	46
5. Gestion des risques	113
6. Capital et actionnariat	122
7. Assemblée Générale du 7 janvier 2020	127
Table de concordance	132
Trigano en bourse	134
Calendrier prévisionnel 2020	135

TRIGANO en quelques dates

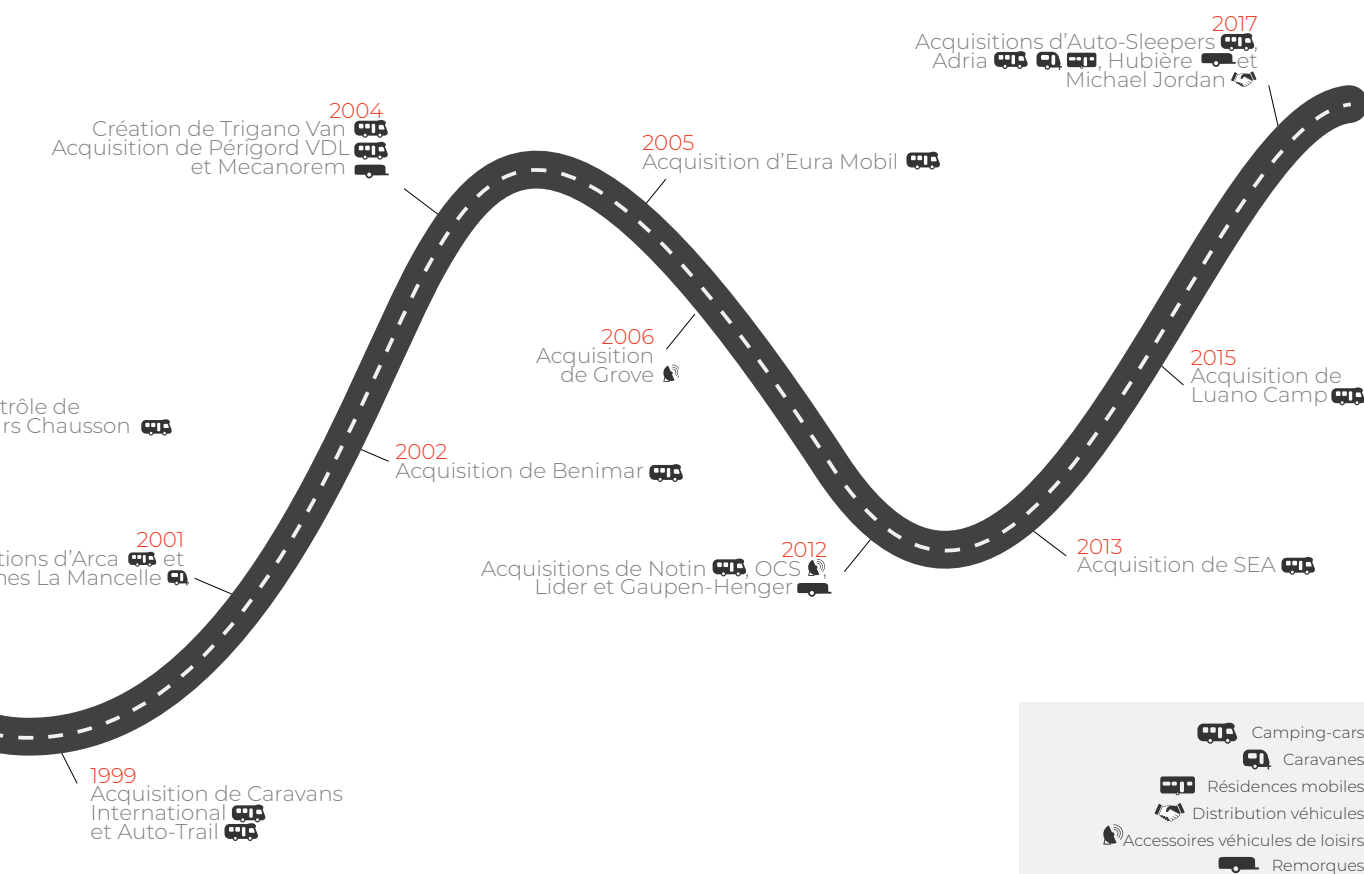


Profil

Trigano est une société européenne spécialisée dans la conception et la fabrication de Véhicules de loisirs et de remorques. A l'origine distributeur de matériel de camping, la Société a ensuite étendu son activité à la fabrication et la commercialisation de tentes, de caravanes, puis de camping-cars et de résidences mobiles.

Trigano a deux activités : les **Véhicules de loisirs** (plus de 90% des ventes cette année) – caravanes, camping-cars, résidences mobiles – et les **Équipements de loisirs** – matériel de camping, équipement du jardin, remorques. Après son entrée en bourse en 1998 suivie d'acquisitions principalement dans le secteur du camping-car, Trigano s'est hissé au rang de leader européen du véhicule de loisirs.

La Société emploie aujourd'hui près de 9 000 personnes dans 14 pays.



François Feuillet

Président du Directoire

Le chiffre d'affaires de Trigano a très légèrement progressé en 2018/2019 alors que vos parts de marché sont stables sur un marché européen en bonne croissance. Comment expliquez-vous ce phénomène ?

En effet, les immatriculations de camping-cars neufs ont progressé dans tous les pays d'Europe sauf en Norvège et en Suède. Toutefois les réseaux de distribution ont réduit leurs stocks afin d'éviter d'avoir à accorder des remises sur les anciennes motorisations (Euro 6b) après l'arrivée de nouveaux châssis moins polluants (Euro 6d). Ce phénomène explique le décalage marqué entre la progression du nombre d'immatriculations des marques de notre groupe et l'évolution de notre chiffre d'affaires.

Pour expliquer la stagnation de nos parts de marché, il faut prendre en compte l'effet mix défavorable pour Trigano résultant du différentiel de croissance entre le marché allemand et le reste de l'Europe. En effet notre présence en Allemagne est encore significativement moins importante que dans les autres pays Européens. Au-delà de cela, les réseaux de distribution disposaient d'un niveau de stock de véhicules Euro 6b de nos marques bien inférieur à celui des produits concurrents.

Le Brexit est, à juste titre, une préoccupation pour de nombreuses entreprises. Pouvez-vous nous détailler les enjeux et les conséquences éventuelles pour Trigano ?

Notre exposition au marché britannique est importante puisque nous y réalisons plus de 15%

de notre chiffre d'affaires et que nos marges y sont supérieures à celles générées sur le continent en raison des spécificités propres à ce marché.

Le déroulement des négociations devant aboutir un jour ou l'autre à la sortie du Royaume-Uni est loin d'être idéal car il a déjà provoqué une inquiétude forte parmi les strates de la population qui constituent notre clientèle et un renchérissement des véhicules de loisirs lié à la baisse de la livre sterling contre l'euro.

Dans ce contexte, les immatriculations de camping-cars neufs ont toutefois progressé alors que celles de caravanes ont baissé sensiblement. Cette bonne résistance du marché du camping-car est la conséquence d'une politique commerciale agressive ayant entraîné des baisses de marges au niveau de la distribution et des constructeurs. En outre, comme partout en Europe, le déstockage des réseaux de distribution a été général. Trigano a donc été doublement pénalisé durant l'exercice au niveau de la perte de volume de ventes mais aussi, pour sa filiale de distribution, au niveau des marges.

Trigano dispose de capacités de financement plus importantes, quelle va être votre politique de croissance externe ?

Malheureusement, il ne nous est plus possible de réaliser des opérations d'envergure au risque d'enfreindre les règles européennes de la concurrence. Concernant les constructeurs de camping-cars, nous ne pouvons plus investir que dans des entreprises de petite taille dans l'espoir



de les développer. Néanmoins, nous pouvons envisager des opérations de croissance externe dans une logique d'intégration verticale, comme par exemple des fournisseurs de composants stratégiques pour Trigano ou des distributeurs de camping-cars. Par ailleurs, nous restons à l'affût d'opportunités d'acquisitions dans les domaines de la remorque et de l'accessoire pour véhicules de loisirs.

Votre principal concurrent est passé sous pavillon américain, quelles sont les conséquences pour le marché européen ?

Hymer, qui a toujours été un concurrent respectable, va bénéficier de la puissance financière et de la qualité de gestion de Thor. Toutefois, les synergies engendrées par cette concentration ne me semblent pas importantes pour la partie européenne du fait de l'hétérogénéité des gammes de produits.

Certaines filiales de Trigano dégagent des résultats d'exploitation supérieurs à 10% de leur chiffre d'affaires, est-il possible d'amener l'ensemble des business units du groupe à atteindre ce niveau ?

Nous avons identifié de nombreux axes d'amélioration de notre rentabilité. Des programmes spécifiques sont mis en œuvre dans plusieurs business units, en particulier pour l'amélioration de la productivité des usines et des achats.

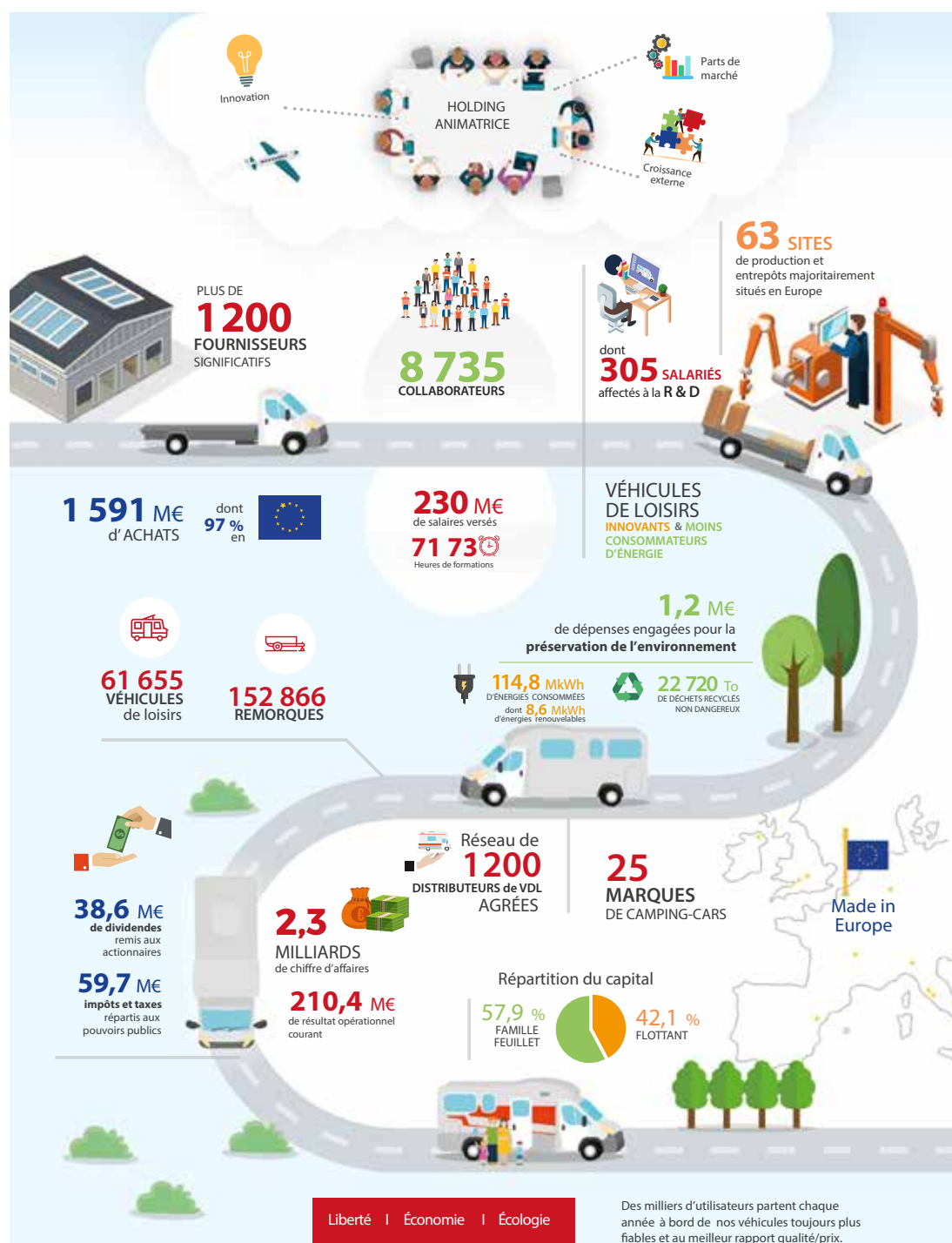
Vous avez annoncé que vous souhaitiez prendre de la hauteur en 2020... Quand aura lieu le passage de relais ?

Je n'ai pas encore défini la date de mon départ comme président du directoire de Trigano, mais je n'ai pas l'intention de céder le contrôle de l'entreprise et ma famille restera actionnaire majoritaire de Trigano encore de nombreuses années.

Depuis 2016, la gouvernance de Trigano a été modifiée pour une structure à directoire et conseil de surveillance. À mon « départ », je compte intégrer le Conseil de Surveillance de Trigano et prendre la direction du comité stratégique au sein du Conseil et continuer ainsi à être moteur quant au développement de Trigano.

Présentation du groupe

1.1 Modèle d'affaires et stratégie



Trigano, constructeur de libertés

Trigano, holding animatrice

Trigano, société mère du groupe, a pour activité la participation active à la conduite de la politique du groupe et au contrôle de ses filiales et, à titre purement interne, la fourniture de services spécifiques, administratifs, juridiques, comptables, financiers et immobiliers.

Dans ce cadre, la société

- définit une stratégie de croissance pour ses filiales et établit les programmes d'investissements nécessaires pour atteindre les objectifs fixés et assurer la rentabilité du groupe et son indépendance ;
- prend en charge la coordination de la stratégie commerciale de l'activité véhicules de loisirs pour les principaux pays européens ;
- pilote les achats des composants stratégiques ;
- recherche des programmes d'amélioration industrielle ;
- met en place des politiques de prévention des risques et le suivi des plans d'actions ;
- participe à la définition des lignes de crédit clients dans le cadre des «Comités de Crédit» ;
- met à la disposition de ses filiales des bases de données d'informations financières et commerciales mises à jour en permanence ;
- gère la mise en place et le suivi de politiques de gestion des risques de change et matières premières adaptées à chaque entité ;
- négocie les contrats d'assurance et en particulier les contrats d'assurance dommages aux biens et pertes d'exploitation pour les filiales ;
- mène une stratégie de croissance externe.

Ethique et loyauté des pratiques

L'éthique est au cœur des activités de Trigano et de la manière dont la Direction Générale s'attache à conduire les affaires du groupe.

Trigano a toujours privilégié le respect des lois et des meilleures pratiques de place. Les produits commercialisés destinés au public répondent à des normes de sécurité très nombreuses. Chaque business unit applique le Code éthique de Trigano.

Cette charte interdit en particulier les rémunérations anormales, que ce soit pour les intermédiaires, les décideurs de marché, les partis politiques ou les proches des salariés. Elle définit également le cadre dans lequel doivent être traités les conflits d'intérêts.

Stratégie

Trigano est un groupe européen multilocal, avec une implantation homogène sur l'ensemble des marchés européens, qui commercialise ses produits dans chaque pays en poursuivant une stratégie de gains de parts de marché. Des programmes d'investissements matériels et humains sont destinés à améliorer les conditions de travail, à mieux servir la clientèle et à renforcer la productivité des usines et la rentabilité du groupe.

L'actionnariat majoritaire de Trigano est familial, gage de stabilité et de soutien à une vision de long terme. Trigano croit en l'avenir du camping-car, un mode de loisirs qui apporte aux utilisateurs liberté et économie d'usage avec un impact sur l'environnement inférieur à la plupart des autres modes de loisirs.

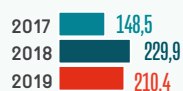
1.2 Chiffres clés

au 31 août 2019

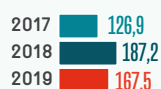
Chiffre d'affaires (M€)



Résultat opérationnel courant (M€)



Résultat net (M€)



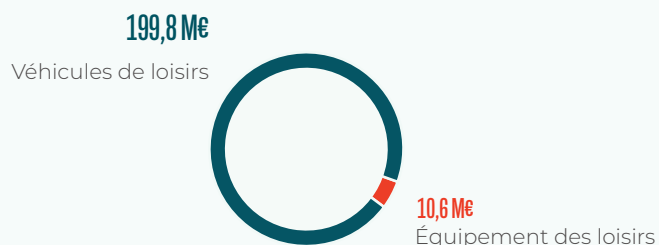
Capitaux propres (M€)



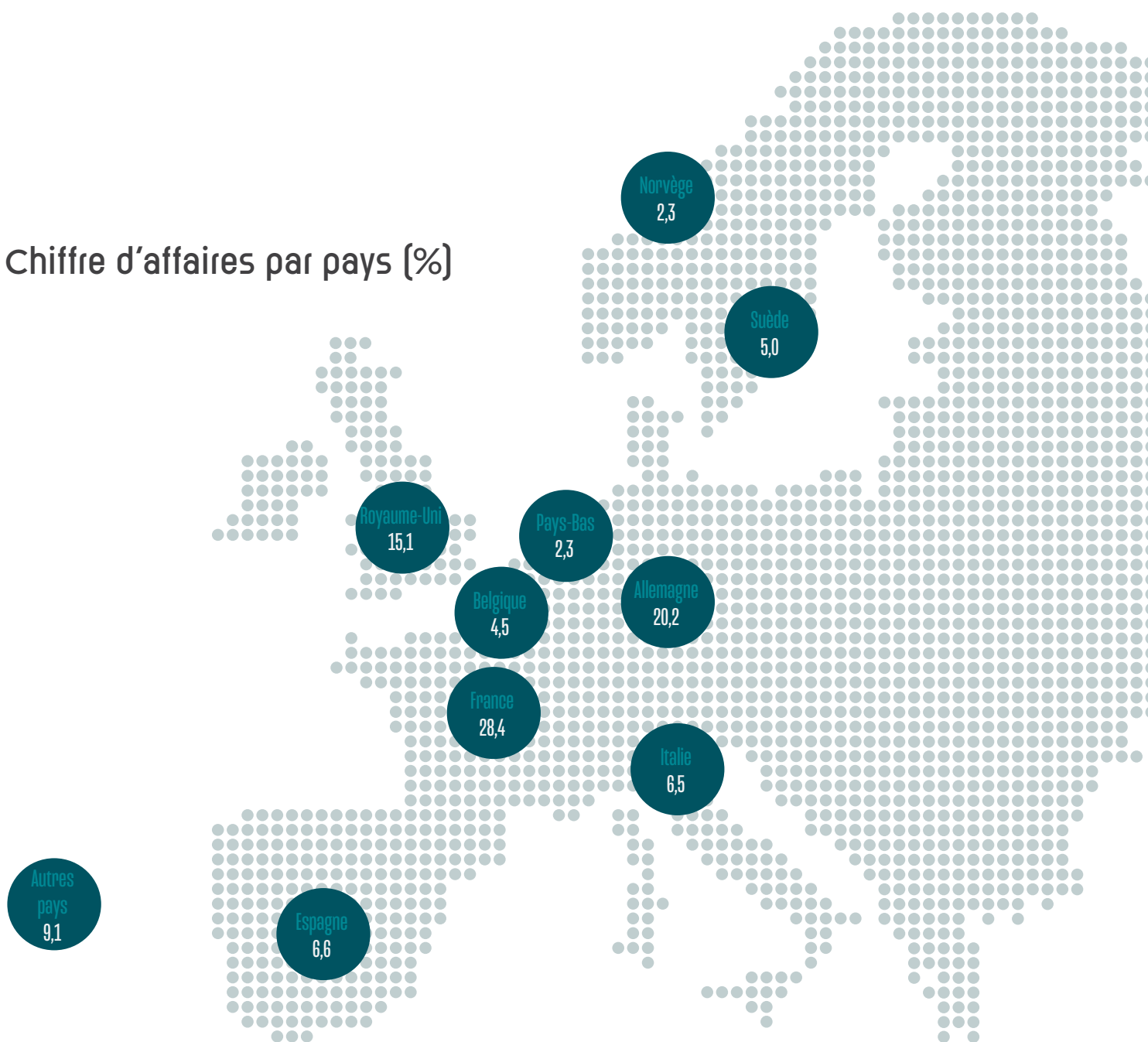
Collaborateurs



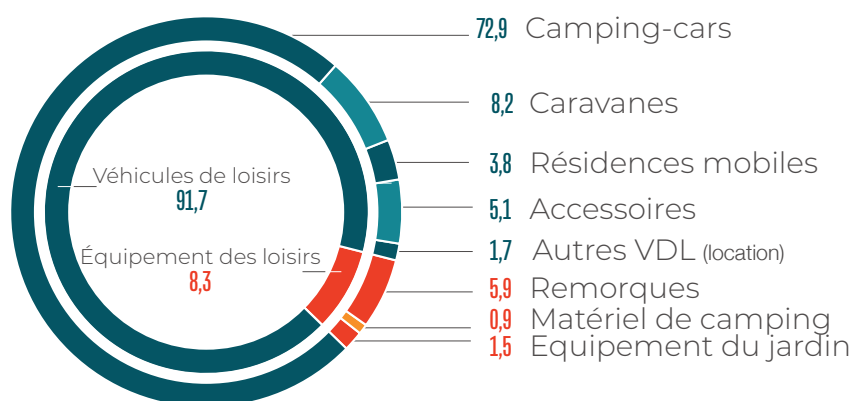
Résultat opérationnel courant par activité



Chiffre d'affaires par pays (%)



Chiffre d'affaires par activité (%)



1.3 Activités

Véhicules de loisirs : 91,7% du CA

42 264
Camping-cars

14 844
Caravanes

4 547
Résidences mobiles



Le camping-car

Le camping-car est la première activité de Trigano. Il représente près des trois quarts du chiffre d'affaires consolidé du groupe.

Acteur majeur en Europe, Trigano propose des gammes de véhicules innovantes et toujours orientées vers le meilleur rapport équipement/prix.



FOURGON COMPACT



FOURGON



PROFILÉ



CAPUCINE



INTÉGRAL

Avec des unités de production basées dans 6 pays (France, Italie, Allemagne, Angleterre, Espagne et Slovénie), Trigano dispose d'un portefeuille de 25 marques distribuées par l'intermédiaire de réseaux de distributeurs de qualité avec lesquels le groupe entretient une relation de confiance et de fidélité réciproque construite année après année.

Une clientèle solide et motivée

Composée principalement de jeunes seniors (55-65 ans), la clientèle du camping-car est une clientèle de qualité disposant de temps libre et de revenus lui permettant de profiter pleinement de ce mode de loisirs. Séduite par les valeurs véhiculées par le camping-car (liberté, indépendance, convivialité, authenticité, économie, écologie), elle a pour habitude de partir fréquemment, de préférence hors saison et en dehors des circuits touristiques traditionnels.

La croissance démographique de cette clientèle cœur de cible, qui devrait se poursuivre encore plusieurs années sous l'effet du « papy-boom », constitue un socle solide pour le développement du marché du camping-car et des autres véhicules de loisirs.

Une présence sur tous les segments du marché et dans tous les niveaux de gamme

Du fourgon compact à l'intégral et même au liner, Trigano propose des véhicules pour tous les budgets.

La caravane

Trigano bénéficie d'une expertise dans la fabrication de caravanes depuis plus de 50 ans.

La Société est présente sur tous les segments du marché : caravanes rigides de tourisme et d'habitation, caravanes pliantes, avec 6 marques principales : Adria, Caravelair, Sterckeman, La Mancelle, Jamet et Trigano.

La résidence mobile

Trigano présente un large choix de modèles alliant équipements de série nombreux, haute technicité des matériaux et esthétique contemporaine.

La clientèle est composée de terrains de camping, de tour-operators et de particuliers.

Les services

L'offre de services proposée par Trigano comprend la location de camping-cars, le financement de tous les véhicules de loisirs ainsi qu'une offre de séjours locatifs en résidences mobiles.

Les accessoires pour véhicules de loisirs

Implantée dans 6 pays et présent commercialement dans 10 pays, Trigano propose une offre large et diversifiée d'accessoires et de pièces détachées pour compléter l'aménagement des véhicules de loisirs et les entretenir au quotidien.

La Société tient une solide position de leader sur le marché européen de l'accessoire au travers de 9 sociétés et 4 réseaux de concessionnaires et distributeurs. Elle propose à ses partenaires des outils et des services de premier plan : logistique, formation, présence online, merchandising, financement, marketing opérationnel.



Équipement des loisirs : 8,3% du CA

La remorque

Premier fabricant de remorques en Europe, Trigano conçoit, fabrique et commercialise des remorques bagagères et utilitaires destinées aux particuliers et aux professionnels. Avec huit sites de production et un vaste réseau de revendeurs (grande distribution généraliste et spécialisée, concessionnaires, internet), Trigano offre une large gamme de modèles innovants et compétitifs.

Volumes commercialisés en 2019

Rem. bagagères	126 920
Rem. utilitaires	17 855
Rem. porte-bateaux	8 091



L'équipement du jardin

Trigano commercialise une palette étendue de produits : jeux de plein-air (portiques, balançoires, toboggans), piscines hors-sol, barbecues et abris de jardin auprès de la grande distribution et sur internet.

Le matériel de camping

Avec une expérience de plus de 60 ans dans la fabrication de matériel de camping, Trigano développe une gamme complète de tentes et de mobilier de camping destinée aux particuliers, mais aussi aux collectivités et à l'hôtellerie de plein-air.

Au travers de son site de vente en ligne [Triganostore.com](https://www.triganostore.com), Trigano propose une offre d'équipement de jardin et de tentes commercialisée tout au long de l'année à des prix attractifs.



Marques

Camping-cars



Caravanes & Résidences mobiles



Accessoires & Services



Remorques



Matériel de camping & Équipement de jardin



Implantations industrielles & commerciales



	Camping-cars	16		Services	8
	Caravanes	4		Fabrication de composants	15
	Résidences mobiles	4		Agences commerciales	8
	Distribution véhicules	18		Remorques	11
	Accessoires véhicules de loisirs	14		Équipement du jardin / Matériel de camping	5

2. Gouvernement d'Entreprise

Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise

2.1	La Gouvernance	15
2.1.1	Le Directoire	15
2.1.2	Le Conseil de Surveillance	17
2.2	Mandats et fonctions exercés durant l'exercice par les mandataires sociaux	19
2.3	Rémunération des organes de Gouvernance	23
2.4	Observations sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2019 arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion du Directoire	27
2.4.1	Comptes de l'exercice clos le 31 août 2019 et rapport de gestion du Directoire	27
2.4.2	Ordre du jour et projet de résolutions proposées à l'Assemblée Générale	27
2.5	Participation aux Assemblées Générales	27

2.1 - Gouvernement d'Entreprise

Depuis 2016, Trigano a opté pour le mode dualiste de direction et d'administration de l'entreprise en se dotant d'un Directoire et d'un Conseil de Surveillance. Ce mode de gouvernance permet une séparation claire entre la direction de la Société de la compétence du Directoire, et le contrôle de cette direction, assuré par le Conseil de Surveillance. Trigano dispose ainsi d'une direction réactive, efficace et pluridisciplinaire agissant dans le respect des prérogatives du Conseil de Surveillance. La composition du Conseil de Surveillance garantit l'indépendance du contrôle et l'équilibre des pouvoirs, ainsi que la parité hommes/femmes.

2.1.1 - Le Directoire

Le Directoire comprend quatre membres nommés par le Conseil de Surveillance le 1^{er} septembre 2016 pour une durée de quatre ans :

M. François Feuillet, Président du Directoire, 71 ans, diplômé de HEC, il dirige Trigano depuis 1981, après une expérience d'audit (KPMG), de direction financière et de direction générale (groupe Singer et Compagnie Française du Meuble). Il détient 9 244 444 actions Trigano.



Mme Marie-Hélène Feuillet, Directeur Général, 71 ans, diplômée de HECJF, elle a rejoint Trigano en 1994 après une carrière au sein du groupe Banque Populaire. Elle détient 169 actions Trigano.



M. Michel Freiche, Directeur Général, 59 ans, diplômé de l'EDHEC et d'expertise comptable. Il a rejoint Trigano en 1988 après un début de carrière en cabinet d'audit (Ernst & Young). Il détient 2 000 actions Trigano.



M. Paolo Bicci, membre du Directoire, 62 ans, diplômé de l'université de Pise en ingénierie nucléaire. Il a rejoint Trigano en 2008, après avoir dirigé la division cooking Europe d'Electrolux. Il ne détient aucune action.



Comité stratégique attaché au Directoire

Le règlement intérieur du Directoire, défini par le Conseil de Surveillance, a institué un Comité Stratégique. Ce Comité a pour objet d'enrichir la réflexion du Directoire sur l'animation du groupe, la définition et la conduite de sa politique et de sa stratégie. C'est un organe d'échange qui, par l'émission d'avis consultatifs, éclaire le Directoire sur les orientations à préconiser aux filiales, et sur les indicateurs à mettre en place afin de veiller au

respect par ces dernières de la politique et de la stratégie du groupe, compte tenu de l'évolution de son environnement et de ses marchés. Il est composé des dirigeants des pôles principaux des activités majeures du groupe, ainsi que des directeurs achats, finance et coordination commerciale :



Sonja Gole
Directeur Général
Adria



Dave Thomas
Directeur Général
Auto-Trail V.R.



Fernando Ortiz
Directeur Général
Benimar



Jean-Bernard Boulet
Directeur Général
Trigano VDL



Jean-Paul Fassinotti
Directeur Général
délégué Trigano VDL



David Bernard-
Cuisinier
Directeur Activité
Accessoires



Olivier Marduel
Directeur de l'activité
Matériel de Camping et
de Résidences Trigano



Michel de Verneuill
Directeur Activité
Remorques



Jérôme Durand
Directeur Achats



Bertrand Noguès
Directeur Coordination
Commerciale



Cédric Ratouis
Directeur Financier

2.1.2 – Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance comprend quatre membres nommés par l'Assemblée Générale mixte du 26 juillet 2016 pour une durée de quatre ans :

Deux femmes représentant l'actionnaire majoritaire :

- Mme **Alice Cavalier Feuillet**, 37 ans, diplômée de l'ESCP, est Senior Vice-Président European Corporate Opportunities au sein de PIMCO (fonds d'investissement), après avoir été Director chez H.I.G. Capital et analyste en fusion-acquisition chez Morgan Stanley. Elle détient 981 766 actions Trigano (14 951 directement et 966 815 via la société ROMAX Participations).
- Mme **Séverine Soummer Feuillet**, 42 ans, Pneumologue, diplômée des Hôpitaux de Paris (Praticien Hospitalier). Elle détient 966 825 actions Trigano (10 directement et 966 815 via la société PARSEV).

Deux membres indépendants compétents dans le secteur d'activité de la société :

- M. **Guido Carissimo**, 63 ans, diplômé de la Bocconi (Milan) et de l'université de Boston. Il gère un fonds de Private Equity, après avoir dirigé Trigano SpA de 1997 à 2003, et avoir occupé diverses fonctions de direction financière et opérationnelle au sein du groupe Pirelli de 1982 à 1997. Il détient 1 000 actions Trigano.
- M. **Jean-Luc Gérard**, 64 ans, diplômé de Paris-Dauphine et de l'université Duke. Il a effectué sa carrière au sein du groupe Ford, où il a occupé différentes fonctions de direction générale grâce auxquelles il a acquis une connaissance fine des réseaux de distribution. Il détient 1 action Trigano.

Le Conseil de Surveillance comprend **un membre représentant les salariés nommé par le Comité de groupe** le 2 juin 2018 pour une durée de deux ans conformément à l'article L. 225-79-2 du Code de commerce :

- M. **Tony Cherbonnel**, 50 ans, salarié de la société LIDER depuis 2000. Il bénéficie d'un programme de formation régulière dispensé par un organisme externe portant notamment sur le rôle et le fonctionnement du Conseil de Surveillance, les droits et obligations de ses membres et leur responsabilité. Il ne détient aucune action Trigano.

Le Conseil de Surveillance se réfère au code de gouvernement d'entreprise établi par l'association Middlednext (consultable sur le site www.middlednext.com). Il n'en a écarté aucune disposition.

Par référence à ce code de gouvernance, l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance est évaluée au regard des cinq critères suivants :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié, ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société du groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significatives avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droits de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Le Conseil de Surveillance a adopté une politique de diversité visant à maintenir la complémentarité des expertises et des expériences de ses membres, ainsi qu'une représentation équilibrée des hommes et des femmes, retenant un critère d'âge identique à celui des statuts (le nombre de membres du Conseil de Surveillance ayant dépassé l'âge de 80 ans ne peut être supérieur au tiers des membres en fonction). La représentation des salariés au sein du Conseil est organisée conformément aux dispositions légales et statutaires. Après évaluation, le Conseil a jugé que le nombre de membres indépendants et la taille actuelle du Conseil sont appropriés à une société ayant un actionnaire de contrôle.

Les femmes représentent 24,7% de l'effectif total du groupe. Parmi elles, 5,4 % occupent des postes d'encadrement, et 13,5 % des dirigeants de business units sont des femmes. Dans sa politique de recrutement et de promotion interne, Trigano s'attache à faire croître le pourcentage de femmes dans les positions clés.

Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance se réunit au moins une fois par trimestre pour examiner le rapport d'activité du Directoire, et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Ses membres sont régulièrement informés des événements majeurs de la vie du groupe. Ils reçoivent les documents et informations détaillées nécessaires à l'exercice de leurs mandats. Ils peuvent entendre toute personne utile à l'accomplissement de leurs missions.

Comités spécialisés attachés au Conseil de Surveillance

Afin de préparer ses travaux, le Conseil de Surveillance s'est doté de trois comités :

le Comité d'Audit et des Comptes :

Il assure le suivi et informe le Conseil sur les missions suivantes :

- le processus d'élaboration de l'information financière, l'examen et l'évaluation des documents financiers diffusés par la Société dans le cadre des arrêtés de comptes ;
- l'examen de l'exposition aux risques de la Société et du groupe ;
- la surveillance du contrôle externe de la Société en évaluant les propositions de nomination des commissaires aux comptes et leur rémunération, et en procédant chaque année avec les commissaires aux comptes à un examen de

leurs plans d'intervention, de leurs conclusions, de leurs recommandations et des suites qui leur sont données ;

- l'évaluation des systèmes de contrôle interne avec les personnes qui en ont la charge au sein du groupe.

Ce comité est composé des deux membres indépendants du Conseil de Surveillance qui disposent d'une expertise en matière financière :

M. Jean-Luc Gérard qui en assure la présidence et M. Guido Carissimo.

le Comité des Nominations et des Rémunérations :

Il formule des recommandations sur la nomination des membres du Directoire, du Comité Stratégique et des membres du Conseil de Surveillance, sur l'évaluation annuelle de l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance, le respect par les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance des règles légales et déontologiques auxquelles ils ont souscrit en acceptant leurs mandats, et sur l'équilibre de la composition du Conseil de Surveillance. Ce comité rend également des avis sur la politique de rémunération des membres du Directoire, du Président et du Vice-Président du Conseil de Surveillance, ainsi que des principaux dirigeants du groupe et formule des propositions sur la méthode de répartition de la somme annuelle fixe allouée aux membres du Conseil de Surveillance en rémunération de leur activité.

Il se réunit chaque année afin d'examiner les rémunérations et avantages alloués aux membres du Directoire, et le cas échéant, au Président et au Vice-Président du Conseil de Surveillance. Ses préconisations s'appuient sur des études comparatives publiées par des experts indépendants.

Les recommandations sur les modalités de répartition de la somme annuelle fixe allouée aux membres du Conseil de Surveillance en rémunération de leur activité par l'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, sont formulées en veillant à ce que les membres du Conseil perçoivent une rémunération spécifique pour leur travail au sein des comités techniques.

Ce comité est composé d'un membre indépendant et d'un membre représentant l'actionnaire majoritaire : M. Guido Carissimo qui en assure la présidence et Mme Alice Cavalier Feuillet.

Le Comité Stratégique attaché au Conseil de Surveillance :

Ce Comité Stratégique, composé du Président et du Vice-Président du Conseil, a vocation à enrichir la réflexion du Conseil de Surveillance sur les orientations stratégiques de la Société.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs. Les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance ne bénéficient d'aucun prêt ou garantie accordés par la Société.

Aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance, où l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et une société contrôlée par Trigano au sens de l'article L 233-3 du code de commerce.

2.2 – Mandats et fonctions exercés durant l'exercice par les mandataires sociaux

Les membres du Directoire

M. François Feuillet

Président du Directoire

Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité
ADRIA MOBIL	d.o.o.	Président du Conseil de surveillance
ARCA CAMPER	S.p.A.	Président du Conseil d'administration
ATELIER TRIGANO	SARL	Gérant
AUTOSTAR	SAS	Président
AUTO-SLEEPERS INVESTMENTS	Ltd	Director
AUTO-TRAIL V.R.	Ltd - Private limited company	Chairman of the Board of directors
BENIMAR-OCARSA S.A.	SA de droit espagnol	Président du Conseil d'administration et administrateur délégué
BRUAND DEVELOPPEMENT	SAS	Président
CAMPER IBERICA	SARL de droit espagnol	Administrateur
CAMPING PROFI	GmbH	Gérant
CARAVANES LA MANCELLE	SARL	Gérant
CLAIRVAL	SASU	Président
C.M.C. FRANCE	Société Civile	Gérant
C.V.C. S.R.L.	SRL	Président du Conseil d'administration
DELWYN ENTERPRISES	Ltd	Director
DEUTSCHE REISEMOBIL VERMIETUNGS	GmbH	Geschäftsführer /Gérant
E.T. RIDDIOUGH (SALES)	Ltd	Director
ECIM	SASU	Président
EURO ACCESSOIRES	SASU	Président
EUROP'HOLIDAYS	SARL	Gérant
GAUPEN-HENGER	AS	Chairman of the Board
GAUPEN-HENGER EIENDOM	AS	Director
GROUPE REMORQUES HUBIERE	SASU	Président
GROVE PRODUCTS (CARAVAN ACCESSORIES)	Ltd	Director
LE HALL DU CAMPING CAR	SASU	Président
LIDER	SASU	Président
LOISIR IBERICA VDL	SARL de droit espagnol	Administrateur solidaire
LOISIRS FINANCE	SA - Société Anonyme Directoire et Conseil de Surveillance	Membre du Directoire
LUANO CAMP	SARL de droit italien	Président du Conseil d'administration
MAITRE EQUIPEMENT	SASU	Président
MECADIS	SARL	Gérant
MECANOREM	SARL	Gérant
MEDITERRANEO VDL	SARL de droit espagnol	Administrateur solidaire
MISTERCAMP	SASU	Président
NOTIN	SASU	Président
OCS Recreatie Groothandel	BV	Directeur
PERIGORD VEHICULES DE LOISIRS	SASU	Président
PLSA	SASU	Président
POLYTEX	SARL de droit tunisien	Gérant
PROTEJ	d.o.o.	Director
REMORQUES HUBIERE	SASU	Président
RIVIERA FRANCE	SARL	Gérant
RULQUIN	SA	Président du Conseil d'administration
S.E.A. Società Europea Autocaravan	S.p.A.	Président du Conseil d'administration
SORELPOL	Sp.z.o.o.	Prezes Zarzadu / Gérant
TECHWOOD	SARL	Gérant
TRIGANO	SA à Directoire et Conseil de surveillance	Président du Directoire
TRIGANO DEUTSCHLAND VERWALTUNGS	GmbH	Geschäftsführer /Gérant
TRIGANO GmbH	GmbH	Geschäftsführer /Gérant
TRIGANO REMORQUES	SASU	Président
TRIGANO S.p.A.	SpA	Président du Conseil d'administration
TRIGANO SERVICE	SARL	Gérant
TRIGANO VAN	SARL de droit italien	Président du Conseil d'administration
TRIGANO VDL	SASU	Président
TROIS SOLEILS	SARL	Gérant

M. François Feuillet

Président du Directoire

Autres mandats	Forme Juridique	Qualité
ADB VIN	SAS	Président du comité de surveillance
BANQUE CIC OUEST	SA	Administrateur
GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE FRANÇOIS FEUILLET	GFA	Gérant
GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DOMAINE FRANÇOIS FEUILLET	GFA	Gérant
PARSEV	SAS	Directeur général
ROMAX PARTICIPATIONS	SAS	Directeur général
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LILI ONE	SCI	Gérant
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SEV ONE	SCI	Gérant

Mme Marie-Hélène Feuillet

Directeur Général

Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité
ADRIA MOBIL	d.o.o.	Membre du Conseil de surveillance et membre du comité d'audit
ARCA CAMPER	S.p.A.	Consigniere
AUTO-SLEEPERS INVESTMENTS	Ltd	Director
AUTO-TRAIL V.R.	Ltd - Private limited company	Director
BENIMAR-OCARSA S.A.	SA de droit espagnol	Administrador
CAMPER IBERICA S.L.	SARL de droit espagnol	Administrateur
CAMPING-CARS CHAUSSON	SASU	Président
C.M.C. DISTRIBUTION FRANCE	SASU	Président
DELWYN ENTERPRISES	Ltd	Director
E.T. RIDDIOUGH (SALES)	Ltd	Director
GAUPEN-HENGER	AS	Director
GAUPEN-HENGER EIENDOM	AS	Chairman of the Board
GROVE PRODUCTS (CARAVAN ACCESSORIES)	Ltd	Director
LOISIRS FINANCE	SA - Société Anonyme Directoire et Conseil de Surveillance	Président du Conseil de Surveillance
LOISIR IBERICA VDL	SARL de droit espagnol	Administrateur solidaire
LUANO CAMP	SARL de droit italien	consigliere
MEDITERRANEO VDL	SARL de droit espagnol	Administrateur solidaire
QUEST VDL	SASU	Président
PROTEJ	d.o.o.	Membre du Conseil de surveillance
RESIDENCES TRIGANO	SASU	Président
RULQUIN	SA	Administrateur, représentant permanent de TRIGANO
S.C.I. CMC	SCI	Gérant
S.E.A. Società Europea Autocaravan	S.p.A.	Consigniere
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU PRESIDENT ARNAUD	SCI	Gérant
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE L'AMIRAL LEBRETON	SCI	Gérant
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU COLONEL PETIT	SCI	Gérant
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU HAUT ECLAIR	SCI	Gérant
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU PROFESSEUR PARMENTIER	SCI	Gérant
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DUCHESSE DE MIRABEL	SCI	Gérant
TRIGANO	SA - Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance	Membre du Directoire et Directeur Général
TRIGANO JARDIN	SASU	Président
TRIGANO MDC	SASU	Président
TRIGANO S.p.A.	S.p.A.	Consigniere
TRIGANO VAN	SARL de droit italien	Consigniere
Autres mandats	Forme Juridique	Qualité
PARSEV	SAS	Président
ROMAX PARTICIPATIONS	SAS	Président

M. Michel Freiche

Directeur Général

Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité
ADRIA MOBIL	d.o.o.	Membre du conseil de surveillance et Président du comité d'audit
AUTO-SLEEPERS INVESTMENTS	Ltd	Director
AUTO-TRAIL V.R.	Ltd	Director
BENIMAR-OCARSA S.A.	SA de droit espagnol	Administrateur et secrétaire du conseil d'administration
E.T. RIDDIOUGH (SALES)	Ltd	Company secretary
GAUPEN-HENGER	AS - La Aksjeselkap	Director
GROVE PRODUCTS (CARAVAN ACCESSORIES)	Ltd	Director & Company secretary
HTD PARTICIPATIONS	SARL	Gérant
LOISIRS FINANCE	SA - Société Anonyme Directoire et Conseil de Surveillance	Membre du Directoire - Dirigeant responsable L 511-13 code monétaire
PROTEJ	d.o.o.	Président du conseil de surveillance
S.E.A. Società Europea Autocaravan	S.p.A.	Consigliere
TRIGANO	SA à directoire et conseil de surveillance	Membre du directoire et Directeur Général
TRIGANO S.p.A.	S.p.A.	Consigliere

M. Paolo Bicci

Directeur

Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité
ARCA CAMPER	SRL	Administrateur Délégué - Consigliere
C.V.C.	SRL	Administrateur Délégué - Consigliere
LUANO CAMP	SRL	Consigliere
S.E.A. Società Europea Autocaravan	SpA	Administrateur Délégué - Consigliere
CAMPER IBERICA	SL	Administrateur Délégué - Consigliere
TRIGANO	SA	Membre du Directoire
TRIGANO S.p.A.	S.p.A.	Administrateur Délégué - Consigliere
TRIGANO VAN	SRL	Administrateur Délégué - Consigliere

Les membres du Conseil de Surveillance

Mme Alice Cavalier Feuillet

Président du Conseil de Surveillance

Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité
TRIGANO	S.A. cotée	Président du Conseil de Surveillance et Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations Président du Comité Stratégique du Conseil de Surveillance
Autres mandats	Forme Juridique	Qualité
HOMEFIRST LIMITED	Ltd - Private limited company	Director
ROMAX PARTICIPATIONS	SAS	Directeur général délégué

Mme Séverine Soummer Feuillet

Vice-Président du Conseil de Surveillance

Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité
TRIGANO	S.A. cotée	Vice-Président du Conseil de Surveillance Membre du Comité Stratégique du Conseil de Surveillance
Autres mandats	Forme Juridique	Qualité
PARSEV	SAS	Directeur général délégué

M. Guido Carissimo

Membre du Conseil de Surveillance

Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité
TRIGANO	S.A. cotée	Membre du Conseil de Surveillance, Président du Comité des Nominations et des Rémunérations et Membre du Comité d'Audit
Autres mandats	Forme Juridique	Qualité
200kW	SrL	Président et Administrateur
BMB MANIFATTURIERA BORSE	SpA	Président et Administrateur
COLTIBUONO HOLDING	SrL	Président et Administrateur
LUCART	SpA	Administrateur
CARUSVINI SOCIETÀ AGRICOLA	SrL	Président et Administrateur
VELA IMPRESE	S.R.L.	Président et Administrateur

M. Jean-Luc Gérard

Membre du Conseil de Surveillance

Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité
TRIGANO	S.A. cotée	Membre du Conseil de Surveillance et Président du Comité d'Audit

M. Tony Cherbonnel

Membre du Conseil de Surveillance

Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité
TRIGANO	S.A. cotée	Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés (art L 225-79-2 du code de commerce)

2.3 – Rémunération des organes de Gouvernance

Principes et critères de rémunération des organes de Gouvernance

L'Assemblée Générale mixte du 7 janvier 2019 a adopté les principes et critères de détermination des rémunérations des mandataires sociaux détaillés ci-après (vote ex ante) :

Description des principes et critères de rémunération des membres du Directoire

Les principes de détermination de la rémunération des membres du Directoire sont arrêtés par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux dirigeants mandataires sociaux sont déterminés sur la base des principes suivants :

- Exhaustivité : partie fixe, partie variable (bonus), jetons de présence, avantages particuliers (voiture de fonction) sont retenus dans l'appréciation globale de la rémunération ;
- Équilibre : chaque élément de la rémunération doit être motivé et correspondre à l'intérêt général de la société ;
- Référence : le positionnement de cette rémunération est régulièrement examiné par rapport à celui de sociétés intervenant sur un marché comparable et proportionné à la situation de la société ;
- Cohérence : cette rémunération est déterminée en cohérence avec celle des autres dirigeants et salariés de l'entreprise ;
- Lisibilité : les critères utilisés pour établir la partie variable de la rémunération respectent un juste équilibre tenant compte de l'intérêt général de l'entreprise, des pratiques du marché et des performances des dirigeants.

Structure de la rémunération des membres du Directoire

- Rémunération fixe : elle est déterminée en fonction du niveau de responsabilité, de l'expérience des fonctions de direction et des pratiques de marché, en recherchant une cohérence avec la rémunération des autres dirigeants du Groupe. Le Conseil de Surveillance revoit cette rémunération à des échéances espacées, en lien avec l'évolution et le développement de l'activité de la société.
- Rémunération variable annuelle : elle est déterminée en fonction de critères retenus afin de refléter au mieux la stratégie et les ambitions fixées pour un exercice donné.
- Rémunération exceptionnelle : le versement éventuel de prime exceptionnelle peut être décidé par le Conseil de Surveillance en cas d'atteinte de résultats exceptionnels par la société non prévisibles au moment de la détermination de la rémunération annuelle fixe.
- Somme allouée en rémunération d'activité au sein d'organes de gouvernance : les membres du Directoire perçoivent des sommes en rémunération de leur activité au sein des Conseils d'Administration ou de Surveillance des autres sociétés du Groupe.
- Autres avantages : les membres du Directoire bénéficient du même régime de santé et de prévoyance que les salariés de la société. Ils ne bénéficient pas d'un régime de retraite spécifique.
- Les membres du Directoire disposent d'un véhicule de fonction.
- Rémunération au titre des autres mandats exercés au sein du Groupe :
 - outre les sommes perçues en rémunération de leur activité au sein d'organes de gouvernance, les membres du Directoire peuvent également percevoir une rémunération au titre d'un mandat social exercé dans des sociétés au sein du Groupe.
 - autres rémunérations : les membres du Directoire ne bénéficient pas de rémunération variable à long terme (stock-options, actions de performance). Ils ne bénéficient ni d'indemnité de bienvenue, ni d'indemnité de départ, ni d'indemnité de non-concurrence, ni de retraite chapeau.

Principes et composantes des éléments de rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil de Surveillance effectue une répartition entre ses membres de la somme fixe annuelle allouée par l'Assemblée Générale en rémunération de leur activité.

Cette répartition tient compte des responsabilités particulières exercées par certains membres du Conseil de Surveillance, et peut, en pareil cas, ne pas être égalitaire.

Le Conseil de Surveillance se réserve la possibilité d'attribuer une rémunération spécifique à un membre du Conseil dans le cadre d'une mission particulière qui lui serait confiée.

Il est proposé à l'Assemblée Générale de reconduire cette politique de rémunération pour l'exercice 2019/2020 (résolutions 12 à 15 de l'AGM du 7 janvier 2020).

Rémunérations et avantages versés ou alloués aux organes de Gouvernance

Rémunérations et avantages des membres du Directoire

a) Eléments de rémunération versés ou attribués à M. François Feuillet, Président du Directoire, au cours ou au titre de l'exercice 2018/2019 (résolution n° 7 de l'AGM du 7 janvier 2020 - vote ex post.)

Montants bruts (avant charges sociales et impôts)

M. François Feuillet Président du Directoire	Montants versés au cours de l'exercice 2019	Montants alloués au titre de l'exercice 2019 non encore versés	Dont montants versés par la société mère	Montants versés au cours de l'exercice 2018
Rémunération Fixe	543 955	-	406 555	518 298
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunération au titre d'activité au sein d'organes de gouvernance (ex jetons de présence)	53 990	199 000	-	252 760
Avantages en nature	5 472	-	5 472	6 022
TOTAL	604 417	199 000	412 027	777 080

b) Eléments de rémunération versés ou attribués à Mme Marie-Hélène Feuillet, Directeur Général, au cours ou au titre de l'exercice 2018/2019 (résolution n° 8 de l'AGM du 7 janvier 2020 - vote ex post)

Montants bruts (avant charges sociales et impôts)

Mme Marie-Hélène Feuillet Directeur Général	Montants versés au cours de l'exercice 2019	Montants alloués au titre de l'exercice 2019 non encore versés	Dont montants versés par la société mère	Montants versés au cours de l'exercice 2018
Rémunération Fixe	280 927	-	250 927	263 986
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunération au titre d'activité au sein d'organes de gouvernance (ex jetons de présence)	23 690	87 000	-	110 060
Avantages en nature	4 704	-	4 704	3 420
TOTAL	309 321	87 000	255 631	377 466

c) Eléments de rémunération versés ou attribués à M. Michel Freiche, Directeur Général, au cours ou au titre de l'exercice 2018/2019 (résolution n°9 de l'AGM du 7 janvier 2020 - vote ex post)

Montants bruts (avant charges sociales et impôts)

M. Michel Freiche Directeur Général	Montants versés au cours de l'exercice 2019	Montants alloués au titre de l'exercice 2019 non encore versés	Dont montants versés par la société mère	Montants versés au cours de l'exercice 2018
Rémunération Fixe	396 545	-	396 545	374 285
Rémunération variable	100 000*	90 000	-	100 000**
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunération au titre d'activité au sein d'organes de gouvernance (ex jetons de présence)	16 540	72 000	-	88 460
Avantages en nature	6 100	-	6 100	6 100
TOTAL	519 185	162 000	402 645	568 845

* au titre de l'exercice 2018 ** au titre de l'exercice 2017

d) Eléments de rémunération versés ou attribués à M. Paolo Bicci, Membre du Directoire, au cours ou au titre de l'exercice 2018/2019 (résolution n° 10 de l'AGM du 7 janvier 2020 - vote ex post)

Montants bruts (avant charges sociales et impôts)

M. Paolo Bicci Directeur	Montants versés au cours de l'exercice 2019	Montants alloués au titre de l'exercice 2019 non encore versés	Dont montants versés par la société mère	Montants versés au cours de l'exercice 2018
Rémunération Fixe	219 000	-	-	219 000
Rémunération variable	65 000 *	45 000	-	60 000**
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunération au titre d'activité au sein d'organes de gouvernance (ex jetons de présence)	277 000	5 000	-	264 000
Avantages en nature	2 752	-	-	2 733
TOTAL	563 752	50 000	-	545 733

* au titre de l'exercice 2018 ** au titre de l'exercice 2017

Rémunérations et avantages des membres du Conseil de Surveillance

a) Eléments de rémunération versés ou attribués à Mme Alice Cavalier Feuillet, Président du Conseil de Surveillance, au cours ou au titre de l'exercice 2018/2019 (résolution n° 11 de l'AGM du 7 janvier 2020 - vote ex post)

Montants bruts (avant charges sociales et impôts)

Mme Alice Cavalier Feuillet Président	Montants versés au cours de l'exercice 2019	Montants alloués au titre de l'exercice 2019 non encore versés	Dont montants versés par la société mère	Montants versés au cours de l'exercice 2018
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunération au titre d'activité au sein d'organes de gouvernance (ex jetons de présence)	35 000	39 500	35 000	30 000
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	35 000	39 500	35 000	30 000

b) Eléments de rémunération versés ou attribués à Mme Séverine Soummer Feuillet, Vice-Président du Conseil de Surveillance, au cours ou au titre de l'exercice 2018/2019.

Montants bruts (avant charges sociales et impôts)

Mme Séverine Soummer Feuillet Vice-Président	Montants versés au cours de l'exercice 2019	Montants alloués au titre de l'exercice 2019 non encore versés	Dont montants versés par la société mère	Montants versés au cours de l'exercice 2018
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunération au titre d'activité au sein d'organes de gouvernance (ex jetons de présence)	28 000	31 500	28 000	30 000
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	28 000	31 500	28 000	30 000

c) Eléments de rémunération versés ou attribués à M. Guido Carissimo, Membre du Conseil de Surveillance, au cours ou au titre de l'exercice 2018/2019

Montants bruts (avant charges sociales et impôts)

M. Guido Carissimo Membre	Montants versés au cours de l'exercice 2019	Montants alloués au titre de l'exercice 2019 non encore versés	Dont montants versés par la société mère	Montants versés au cours de l'exercice 2018
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunération au titre d'activité au sein d'organes de gouvernance (ex jetons de présence)	35 000	39 500	35 000	30 000
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	35 000	39 500	35 000	30 000

d) Eléments de rémunération versés ou attribués à M. Tony Cherbonnel, Membre du Conseil de Surveillance, au cours ou au titre de l'exercice 2018/2019

Montants bruts (avant charges sociales et impôts)

M. Tony Cherbonnel Membre	Montants versés au cours de l'exercice 2019	Montants alloués au titre de l'exercice 2019 non encore versés	Dont montants versés par la société mère	Montants versés au cours de l'exercice 2018
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunération au titre d'activité au sein d'organes de gouvernance (ex jetons de présence)	4 000	25 000	4 000	-
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	4 000	25 000	4 000	-

e) Eléments de rémunération versés ou attribués à M. Jean-Luc Gérard, Membre du Conseil de Surveillance, au cours ou au titre de l'exercice 2018/2019

Montants bruts (avant charges sociales et impôts)

M. Jean-Luc Gérard Membre	Montants versés au cours de l'exercice 2019	Montants alloués au titre de l'exercice 2019 non encore versés	Dont montants versés par la société mère	Montants versés au cours de l'exercice 2018
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	30 000	33 500	30 000	30 000
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	30 000	33 500	30 000	30 000

2.4 - Observations sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2019 arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion du Directoire

Les comptes et le rapport de gestion du Directoire ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

2.4.1 - Comptes de l'exercice clos le 31 août 2019 et rapport de gestion du Directoire

Après examen et contrôle des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 août 2019 arrêtés par le Directoire, ainsi que du rapport de gestion du Directoire, le Conseil de Surveillance n'a pas d'observation particulière à formuler. En conséquence, le Conseil vous demande d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 août 2019.

2.4.2 - Ordre du jour et projet de résolutions proposées à l'assemblée générale

Le Conseil de Surveillance a examiné l'ordre du jour proposé à votre Assemblée, ainsi que les projets de résolutions soumises à vos suffrages par le Directoire. Ceux-ci n'appellent pas de commentaires. En conséquence, le Conseil de Surveillance vous demande d'approuver les résolutions qui vous sont proposées.

2.5 - Participation aux Assemblées Générales

Les informations relatives aux modalités de participation à l'Assemblée Générale sont précisées dans les statuts consultables au siège social de la Société.

Les documents communiqués aux Assemblées Générales sont mis à disposition des actionnaires sur le site de la Société 21 jours avant leur tenue. Une page du site internet est réservée à la procédure de désignation et de révocation d'un mandataire en vue du vote aux Assemblées Générales.

3. Déclaration de performance extra financière

3.1	Enjeux sociaux et sociétaux	29
3.1.1	Informations relatives à l'emploi et aux conditions de travail	29
	Emploi	29
	Organisation du temps de travail	30
	Relations sociales	30
3.1.2	Informations à caractère sociétal	31
	Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	31
3.1.3	Principaux risques sociaux	33
	Cartographie des risques	33
	Développer les compétences	33
	Garantir la sécurité et la santé au travail	34
	Limiter l'absentéisme	34
3.2	Enjeux environnementaux	35
	Politique générale en matière d'environnement	35
3.2.1	Cartographie des risques	36
	Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	36
	Consommation d'énergies	36
	Production des déchets non dangereux	37
3.2.2	Autres Informations	38
	Dispositifs de prévention	38
	Mesures de lutte contre la Pollution	38
	Economie circulaire	39
	Changement climatique	39
3.3	Enjeux relatifs au respect des droits de l'Homme	42
	Diversité et égalité des chances / égalité de traitement	42
	Protection des données à caractère personnel	42
3.4	Enjeux relatifs à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale	43
	Dispositif général d'alerte	43
	Evasion fiscale	43
	Avis motivé de conformité et de sincérité de la déclaration de performance extra-financière	44

3.1 - Enjeux sociaux et sociétaux

Les informations contenues dans le volet social de ce rapport concernent l'ensemble des entités du groupe.

3.1.1 - Informations relatives à l'emploi et aux conditions de travail

Emploi

Au 31 août 2019, Trigano emploie 8 735 salariés (Équivalent Temps Plein, intérimaires inclus), soit une légère diminution des effectifs de 78 personnes sur l'exercice (-0,9%).

Date	Effectifs fin de période	Variation
2016 / 2017	6 501	+29,2%
2017 / 2018	8 813	+35,5%
2018 / 2019	8 735	-0,9%

L'effectif moyen avec intérim est de 8 956 personnes, hors intérim de 8 142 ETP (Équivalent Temps Plein). Au 31 août 2019, 80,9% des effectifs sont titulaires d'un CDI. Le recours à l'intérim permet de garantir la flexibilité nécessaire à l'activité saisonnière des différentes entités.

Répartition des effectifs

Par zone géographique

Les effectifs de Trigano sont répartis dans 14 pays avec un ancrage en France d'un tiers de l'effectif (3 092 salariés, soit 35,4%) lié à l'historique du groupe.

Par activité

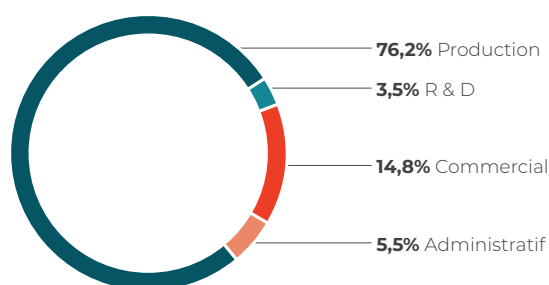
L'activité Véhicules de loisirs emploie 6 759 personnes au 31 août 2019 (77,3% des effectifs), l'activité Équipement des loisirs compte 1 919 salariés (22,0% de l'effectif) et la Société mère, 57 (0,7%).

Par catégorie socioprofessionnelle

Compte-tenu de la nature des activités du groupe, le personnel ouvrier est majoritaire : il représente 66,1% de l'effectif total. Les employés, techniciens et agents de maîtrise représentent ensemble 26,1% de l'effectif et le taux d'encadrement est de 7,1%. 0,7% des effectifs du groupe sont des stagiaires et apprentis.

Par fonction

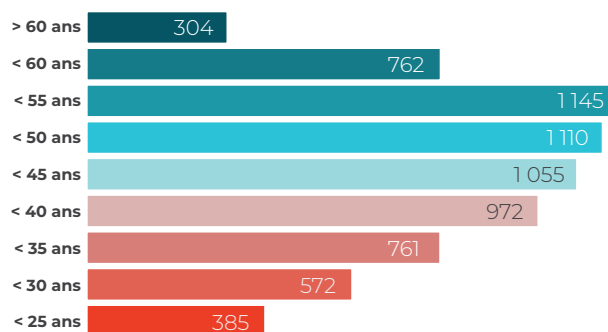
76,2% des effectifs travaillent en production (60,4% en main d'œuvre directe et 15,8% en structure de production).



Par âge

La pyramide des âges, calculée sur la population en contrat à durée indéterminée (CDI), montre une répartition assez homogène de l'effectif dans les différentes tranches d'âge comprises entre 35 et 55 ans. Les salariés de moins de 30 ans représentent 13,5% de l'effectif ; les plus de 50 ans près d'un tiers du personnel (31,3% soit 2 211 personnes, dont 1 066 de plus de 55 ans).

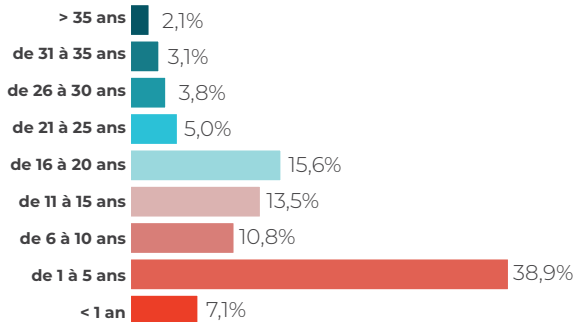
L'âge moyen est de 42,9 ans (presque identique à 2017-2018 à 42,8 ans).



Par ancienneté

L'ancienneté moyenne est de 10,7 ans (contre 11,2 ans l'année précédente).

46,0 % des effectifs ont une ancienneté inférieure ou égale à 5 ans, 24,3% une ancienneté comprise entre 6 et 15 ans et 29,7% une ancienneté supérieure à 15 ans.



Par sexe

Trigano emploie 2 157 femmes (soit 34 de moins qu'au 31 août 2018), représentant 24,7 % de l'effectif total. La proportion d'emploi de femmes chez Trigano est supérieure à celle enregistrée dans le monde industriel de la métallurgie (21%) (Source : UNEDIC – Insee). D'une manière générale, les femmes sont peu présentes dans les métiers de montage de Véhicules de loisirs ou de fabrication de remorques (plombier, menuisier, électricien, soudeur, mécanicien...).

Embauches et licenciements

Au cours de l'exercice 2018/2019, 1 608 nouveaux salariés ont rejoint le groupe, soit 19,7% de l'effectif moyen hors intérim.

Dans le même temps, Trigano a enregistré 1 550 départs soit 19,0% de son effectif moyen. Les fins de contrats à durée déterminée restent la cause la plus fréquente des départs de l'entreprise (48,9%), suivie par les démissions (29,7%), les départs en retraite (8,7%) et les licenciements pour motif personnel ou économique (8,3%).

Évolution des rémunérations

En France, les sites concernés par la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) représentent plus de 80% des effectifs. Les négociations ayant abouti au cours de l'exercice ont conduit à l'attribution d'augmentations s'échelonnant de 0% à 3,5%. Sur certains sites, la rémunération des salariés est complétée par des primes d'intéressement et de participation aux résultats. Par ailleurs, Trigano a suivi les recommandations du gouvernement français avec le versement d'une prime exceptionnelle versée aux salariés au premier trimestre 2019 répondant à des critères spécifiques.

Dans la plupart des filiales étrangères, les évolutions de salaire ont été similaires.

Organisation du temps de travail

Le personnel de production travaille le plus fréquemment en horaire de journée. Toutefois, pour faire face à la saisonnalité de l'activité, certaines entités ont ponctuellement recours au travail en équipes ou de nuit.

La moyenne hebdomadaire d'horaire de travail est généralement entre 39 et 40 heures en Europe et en France de 35 heures avec des accords de modulation du temps de travail.

Plus de 346 000 heures supplémentaires ont été réalisées au cours de l'exercice (2,1% des heures travaillées). Ce volume d'heures est principalement lié aux surcroûts ponctuels d'activité.

Relations sociales

Organisation du dialogue social

Au-delà du strict respect de la législation, Trigano veille au bon déroulement du dialogue social avec les représentants des salariés au travers des différentes instances présentes sur les sites.

Le management de proximité est sensibilisé sur l'importance que représente le maintien d'un dialogue social de qualité.

Bilan des accords collectifs

Le dernier exercice a enregistré la négociation de 42 nouveaux accords collectifs (rémunération, temps de travail...) sur différentes filiales qui viennent s'ajouter aux 87 signés antérieurement et toujours en vigueur. Ces accords sont de nature à maintenir de bonnes conditions de travail et contribuent à la performance économique de l'entreprise. De plus, des réunions à la demande des représentants du personnel avec la Direction Générale permettent de développer des relations constructives.

3.1.2 – Informations à caractère social

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Trigano est un groupe européen avec la majorité de son effectif hors de France (64,6 %).

Trigano reste néanmoins fortement ancré en France avec 32 sites de production et de logistique (sur un total de 63). Les activités demeurent concentrées sur deux pôles géographiques majeurs (région Auvergne-Rhône-Alpes et Pays de Loire).

Le groupe est implanté en Auvergne-Rhône-Alpes depuis le transfert en 1974 de la production des caravanes Caravelair à Tournon-sur-Rhône (Ardèche). Ce site s'est ensuite développé avec la création de l'activité camping-cars et compte 890 personnes au 31 août 2019. Il est le deuxième site de Trigano en termes d'effectifs. Trigano a développé son activité dans cette région avec 9 sites de production et de logistique totalisant un effectif de 1 361 personnes (soit 15,6% au 31 août 2019).

Dans la région Pays de la Loire, Trigano s'est déployé à partir du site de Mamers (Sarthe) avec 11 sites de production et un effectif de 952 personnes (10,9% de l'effectif total).

A l'étranger, Trigano est implanté sur 31 sites de production et de logistique. Trigano est notamment implanté en Italie (en Toscane principalement) représentant un effectif de 1 372 personnes (soit 15,7% de l'effectif total).

L'effectif au Royaume Uni est de 765 personnes (8,8 % de l'effectif total) réparti sur 5 sites de production et de logistique.

Adria, un des principaux employeurs de Slovénie, est implanté sur trois sites de production (une usine de fabrication de camping-cars et caravanes, une usine de fabrication de résidences mobiles et une menuiserie industrielle). L'effectif d'Adria est de 1 835 personnes (1 782 en Slovénie) dont 1 080 employés pour Adria Mobil, site le plus important de Trigano.

La quasi-totalité des salariés en France et à l'étranger, y compris les managers, est issue de la population locale permettant le développement du tissu économique et social local.

Trigano privilégiant les achats dans des pays proches de ses sites de production pour une plus grande flexibilité d'approvisionnement, 97% des achats du groupe sont réalisés au sein de l'Union Européenne.

Prise en compte des enjeux sociétaux dans la politique achat du groupe

Le groupe s'inscrit dans des partenariats durables avec ses fournisseurs et sous-traitants du fait des contraintes réglementaires applicables aux composants et notamment le poids et les normes de sécurité des véhicules. Ainsi, des contrats d'achat à long terme sont signés avec les constructeurs automobiles, la durée de vie d'un modèle de châssis étant d'environ 14 ans.

Des contrats cadres sont signés au niveau du groupe pour les achats stratégiques. Des contrats cadres et contrats d'application locaux sont signés par les filiales avec leurs fournisseurs majeurs.

Tous les achats sont soumis au respect de la charte éthique et du code de conduite anti-corruption de Trigano. L'ensemble de ses fournisseurs a été sensibilisé à ses principes de probité et d'éthique et il leur a été demandé d'adhérer à la charte éthique et au code de conduite anti-corruption (4 255 envois effectués). En outre, les fournisseurs ont été informés de la mise à disposition d'un dispositif d'alerte sécurisé.

Les clauses du contrat d'achat seront renforcées dans le cadre du dispositif anti-corruption et des contrôles du respect de ces clauses seront effectués régulièrement par le Directeur des Achats. A ce titre, les questionnaires annuels de vérification des engagements des fournisseurs ont été enrichis en mettant l'accent sur la politique environnementale, les valeurs de l'entreprise (lutte contre la corruption), l'éthique et le développement durable, et adressés aux fournisseurs représentant 70% des achats. Le taux de réponse des questionnaires par les fournisseurs est satisfaisant.

Les fournisseurs de châssis, qui représentent un peu plus de 40% des achats globaux, sont très impliqués en matière d'engagement RSE. Ils communiquent leur code de conduite et informent régulièrement de leurs engagements en matière d'éthique, d'environnement et de lutte contre la corruption.

Leurs adhésions à des index internationaux et leurs évaluations par des organismes indépendants sont un gage du respect de leurs engagements.

Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise

Trigano est un acteur économique important dans les principaux pays où il est implanté.

Trigano s'implique activement dans l'animation et la direction des syndicats représentant les intérêts des fabricants de Véhicules de loisirs (camping-cars, caravanes, résidences mobiles et remorques). Le Président du Directoire assure la présidence du syndicat professionnel européen, E.C.F. (European Caravan Federation) et du syndicat français UNI VDL. A l'étranger, certains directeurs des filiales Trigano assument également des fonctions au sein des syndicats nationaux, notamment en Italie (APC - Associazione Produttori Caravan e Camper), en Angleterre (NCC - National Caravan Council) et en Allemagne (CIVD - Caravaning Industrie Verband).

En France, les responsables qualité et/ou production des filiales participent activement aux groupes de travail pour l'élaboration des normes AFNOR relatives aux produits fabriqués ou distribués sur leurs sites.

Enfin, les différents sites sont en relation avec les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement pour toutes les questions touchant au respect de la réglementation visant à protéger l'environnement et entretiennent des contacts réguliers avec les pouvoirs publics (Préfectures, Mairies, Conseils Départementaux et Régionaux).

Ainsi, des relations constantes sont maintenues avec les pouvoirs publics sur tous les sujets touchant les activités du groupe.

Les sociétés du groupe ont un rôle important dans les régions où elles sont implantées. Ainsi, à Tournon-sur-Rhône (Ardèche), Trigano VDL participe à la vie économique associative locale et est impliquée dans une association regroupant des industriels de la filière des véhicules industriels et des Véhicules de loisirs pour favoriser le rayonnement de cette filière et engager des réflexions sur différents projets (certification qualité, gestion des déchets industriels...).

Trigano VDL en qualité d'organisme de formation agréé dispense des formations destinées aux personnels des distributeurs ainsi qu'aux experts d'assurance automobile. 16 sessions de formation ont été réalisées en 2018/2019 réunissant 139 stagiaires.

Les filiales italiennes (Trigano SpA et SEA principalement) basées en Toscane organisent également des sessions de formation du personnel des distributeurs (74 sessions).

Des visites d'usine sont régulièrement organisées à destination d'élèves, de clients potentiels ou de clubs de camping-caristes.

Adria organise régulièrement des visites d'usine et a accueilli, au cours de l'année civile 2018, 802 visiteurs incluant des étudiants, des membres d'associations professionnelles slovènes, et des partenaires.

En Italie, Trigano SpA a développé des contacts réguliers avec les universités et écoles locales. Elle accueille régulièrement des stagiaires pour des stages de fin d'étude et a participé en 2018/2019 à des réunions organisées par des écoles pour présenter les activités de Trigano et susciter l'intérêt des étudiants pour nos métiers.

3.1.3 - Principaux risques sociaux

Cartographie des risques

Une cartographie des risques sociaux et sociétaux a été réalisée par le biais d'entretiens avec les membres du management des principaux sites de production représentatifs de la localisation géographique de Trigano :

- Trigano VDL à Tournon-sur-Rhône (France) ;
- Adria Mobil à Novo Mesto (Slovénie) ;
- Eura Mobil à Sprendlingen (Allemagne) ;
- Benimar à Peniscola (Espagne) ;
- Auto-Trail à Grimsby (Angleterre).

Les principaux risques sociaux identifiés par les business units sont les suivants :

- le départ en retraite / démission de personnes clés ;
- la pénurie de main d'œuvre ;
- la difficulté à attirer et à conserver les compétences clés ;
- l'absentéisme.

Sur la base des procédures et actions en place, la cartographie des risques fait ressortir une exposition limitée de Trigano aux risques sociaux et sociétaux. La perception des risques par les business units a été intégrée dans une perspective plus large au niveau de la Direction Générale.

En conséquence, Trigano a retenu en tant que risques principaux : le développement des compétences, la santé et la sécurité au travail et l'absentéisme pour lesquels une politique, des actions et des indicateurs clés de performance ont été définis.

Développer les compétences

Trigano attache de l'importance à la formation de ses salariés et considère le renforcement des compétences de son personnel comme un levier pour l'amélioration de la qualité, de l'efficacité et de la compétitivité.

Trigano fait en sorte que chaque collaborateur, quel que soit son âge ou sa fonction, puisse accéder tout au long de sa carrière aux actions de formations nécessaires à la construction de son parcours professionnel et de son adaptation aux évolutions des métiers.

En 2018/2019, des efforts en matière de formation ont été réalisés en particulier sur l'adaptation à l'évolution de l'environnement.

Les objectifs sont les suivants :

- répondre aux exigences des marchés et de la stratégie du groupe dans les domaines de la production, la sécurité, l'amélioration continue et la qualité ;
- poursuivre les formations sur les métiers et aux langues étrangères ;
- améliorer les parcours professionnels ;
- favoriser l'intégration des nouveaux embauchés ;
- sensibiliser le personnel aux problématiques de sécurité et d'environnement ;
- accompagner les personnes concernées par l'évolution des outils de gestion financière, industrielle et commerciale.

Une école de formation interne a été ouverte chez Trigano VDL afin de former le personnel et les nouveaux entrants (11 sessions de 3 semaines avec 104 opérateurs formés) aux produits et techniques de montage. D'autres sessions de formation ont été mises en œuvre en partenariat avec Pôle Emploi et diverses collectivités locales afin de disposer de main-d'œuvre formée sur certains métiers en pénurie ou en tension (couturières, caristes, soudeurs, techniciens...).

Par ailleurs, une attention particulière est portée à la mise en œuvre des besoins de formation identifiés lors des entretiens individuels et professionnels et plus particulièrement aux salariés juniors et seniors pouvant rencontrer des difficultés sur leur poste ou dans leur contexte de travail.

Enfin, Trigano poursuit activement sa contribution à l'intégration des jeunes sur le marché du travail en permettant à des étudiants de venir découvrir l'entreprise et ses métiers que ce soit au travers de la réalisation de stages ou de périodes d'apprentissage.

Un indicateur clé de performance relatif au nombre d'heures de formation par personne, calculé sur l'effectif moyen hors intérim, permettant de mesurer les efforts faits en termes de formation, est suivi avec attention. En 2018/2019, il est de 9 heures par personne, à comparer à 8 heures en 2017/2018 et 5 heures en 2016/2017. Ainsi, sur cet exercice, plus de 72 558 heures de formation ont été dispensées (63 800 heures en 2017/2018) auprès de 7 112 salariés (87,4% des effectifs moyens hors intérim contre 86,7% lors du dernier exercice). On note en particulier chez Adria des formations sur la manipulation des substances dangereuses et le développement durable et environnemental.

Garantir la sécurité et la santé au travail

Les business units, en collaboration avec les partenaires sociaux et les organismes extérieurs concernés sont chargées de veiller à la santé et à la sécurité de chaque salarié. Les sociétés françaises, soumises à la mise en place d'un Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), remplissent leurs obligations et font vivre activement cette instance. Des dispositions similaires existent dans la plupart des pays où Trigano opère.

Les actions réalisées sont notamment la mise en œuvre sur les sites de l'aménagement des postes de travail en vue de l'amélioration des équipements, des conditions de travail et de l'ergonomie des postes, l'installation d'engins de levage, la surveillance renforcée du port des EPI (Equipements de Protection Individuelle), l'analyse des causes des accidents du travail et la mise en place d'actions correctives, la formation des équipes.

En 2018/2019, 1 047 accidents du travail ont été répertoriés dans le groupe dont 407 n'ont entraîné aucun arrêt de travail. Ces accidents ont généré 120 112 heures d'arrêt soit 11,4% des heures d'absence.

Afin de mesurer l'incidence des politiques déployées depuis plusieurs années, le groupe accorde une attention toute particulière à 2 indicateurs clés de performance : les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail.

Le taux de fréquence (nombre d'accidents du travail avec arrêt x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées réelles) s'élève à 42,4 (34,5 en 2017/2018 et 45,0 en 2016/2017) et à 69,4 pour le nombre d'accidents de travail avec et sans arrêt.

Le taux de gravité (nombre de jours d'arrêts x 1 000 / nombre d'heures travaillées réelles), qui représente le nombre de journées perdues du fait d'un accident de travail par millier d'heures travaillées, est de 1,14 sur l'exercice (0,88 et 0,85 sur les exercices précédents).

Dans les business units où le taux de fréquence apparaît assez élevé, des investigations plus poussées sont menées pour comprendre les causes et mener les actions correctives permettant de le réduire de manière significative.

Une attention particulière est portée à la détection des cas de maladies professionnelles. En 2018/2019, 23 nouveaux cas ont été identifiés portant le nombre total de cas à 68.

Limitier l'absentéisme

La lutte contre l'absentéisme est considérée comme une priorité par Trigano car les absences non planifiées du personnel sont source de désorganisation des ateliers, de pertes de productivité et de détérioration de la qualité de l'ambiance de travail.

Afin de lutter efficacement contre l'absentéisme, un indicateur clé de performance, relatif au taux d'absentéisme est régulièrement analysé par les directions des sites. Par ailleurs, une analyse annuelle des causes d'absentéisme est réalisée.

En 2018/2019, le taux d'absentéisme a atteint 6,6% sur l'ensemble du groupe (7,3% avec l'incidence des congés maternité) en progression par rapport aux exercices précédents (6,3% en 2017/2018, 6,2% en 2016/2017, 6,8% en 2015/2016). Cette détérioration est impactée principalement par des difficultés sur les sites de Sprendlingen (Allemagne) et de Tournon-sur-Rhône (France). Cette hausse est également observée sur l'ensemble des secteurs en France (5,1% en 2018 contre 4,7% en 2017, source baromètre Ayming 2019).

Une politique d'amélioration des conditions de vie au travail continue à se mettre en place et se matérialise par les actions suivantes :

- l'aménagement des sites de production ;
- la réorganisation des postes de travail ;
- l'amélioration des locaux sociaux ;
- l'achat d'équipements visant à réduire la pénibilité sur les postes ;
- la formation de l'encadrement et des équipes au management ainsi qu'aux gestes et postures et à la sécurité.

Ces actions sont menées en concertation avec les représentants du personnel afin de réduire le taux d'absentéisme et de l'amener vers celui du secteur privé constaté au niveau national.

D'autres mesures sont prises par les entités pour réduire le volume d'heures perdues à cause de l'absentéisme :

- des actions de communication sont mises en place pour sensibiliser le personnel et les élus sur l'impact des absences non anticipées sur les cycles de production ;
- des entretiens sont réalisés après absence de longue durée afin d'identifier les leviers de progrès permettant de prévenir de nouvelles absences ;
- des visites médicales de contrôle sont organisées pour toute absence supérieure à 30 jours.

3.2 - Enjeux environnementaux

L'activité principale de Trigano, la fabrication et la distribution de Véhicules de Loisirs (VDL) et d'Équipements de Loisirs (EDL), met en œuvre essentiellement des opérations de montage et d'assemblage avec de faibles impacts sur l'environnement. Les informations communiquées dans ce rapport couvrent l'ensemble des sites de production et de stockage de Trigano sur la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019.

Les sites d'activités administratives ne présentant pas d'impact environnemental significatif, ne font pas partie du périmètre de ce rapport.

Afin de mettre en perspective l'évolution des différents indicateurs environnementaux, la production des Véhicules de Loisirs (camping- cars, caravanes et résidences mobiles) des deux derniers exercices est présentée ci-dessous :

Exercice 2017/2018 : 58 805 Véhicules de loisirs

Exercice 2018/2019 : 58 174 Véhicules de loisirs

soit une production pratiquement stable.

Politique générale en matière d'environnement

La préservation de la nature et le respect de l'environnement font partie des valeurs fondamentales de Trigano, inscrites de longue date dans sa culture d'entreprise et indissociables de son activité axée durant près d'un siècle sur les loisirs de plein air.

Les efforts de Trigano en faveur de l'environnement portent sur le développement pour ses clients de produits de loisirs respectueux de la nature avec notamment une recherche de réduction du poids des véhicules, de leur consommation en énergies et ainsi de leur empreinte carbone.

Sur les sites de production, Trigano poursuit également des efforts :

- de diminution des impacts environnementaux par la réduction de l'utilisation des produits chimiques nocifs ;
- de réduction de la production de déchets dangereux et non dangereux ;
- d'utilisation d'énergies renouvelables ;
- de diffusion dans les sites de bonnes pratiques en matière de gestion environnementale accompagnées de plans d'actions.

Trigano a mis en place une politique spécifique de gestion adaptée à l'importance qu'il accorde à la prévention des impacts de risques environnementaux liés à ses activités.

Organisation de la société pour mettre en œuvre sa politique environnementale

La politique environnementale est pilotée par la Direction Générale. Celle-ci s'appuie sur les responsables des sites dont certains disposent, pour les plus importants, d'une personne en charge des aspects environnement-sécurité-qualité et d'un bureau d'études conseil.

Le suivi de la réglementation en matière d'environnement est assuré par le service juridique de Trigano.

La conformité des sites aux obligations réglementaires environnementales locales constitue un objectif essentiel de Trigano.

Des notes d'informations, des plans d'actions et des notes de performances environnementales sont transmis régulièrement à l'ensemble des responsables de sites en France et à l'étranger. Elles présentent les évolutions réglementaires en matière d'environnement, les bonnes pratiques, des actions d'amélioration de la gestion environnementale à mettre en œuvre et l'évolution des indicateurs environnementaux représentatifs des activités de Trigano.

Des visites et des audits environnementaux sur les sites sont périodiquement réalisés par le bureau d'études conseil en vue de s'assurer de leur conformité par rapport aux obligations réglementaires environnementales locales. Durant l'exercice 2018/2019, quatre sites français et trois sites espagnols ont été concernés.

Les données environnementales sont suivies par la Direction Générale depuis 2002. Des reportings précisent les rôles des interlocuteurs, la liste des indicateurs quantitatifs et qualitatifs et leurs définitions. Les données quantitatives recueillies, sont validées, consolidées et leur cohérence contrôlée par le bureau d'études conseil.

Des revues des données environnementales par le département d'Audit Interne de Trigano, ont été réalisées durant l'exercice 2018/2019 sur les sites de Ouest VDL à Sablé sur Sarthe et d'Autostar à Saint-Brandan.

3.2.1 - Cartographie des risques

Une cartographie des risques environnementaux a été réalisée par l'Audit Interne et le bureau d'études conseil par le biais d'entretiens avec les membres du management des principaux sites de production représentatifs des activités de Trigano en France et à l'étranger : Trigano VDL à Tournon-sur-Rhône (France) et Adria Mobil à Novo Mesto (Slovénie) pour l'activité Camping-Cars et Caravanes, Résidences Trigano à Portes-lès-Valence pour l'activité Résidences Mobiles et Lider à Bonchamps-lès-Laval pour l'activité Remorques.

Les risques environnementaux les plus importants identifiés cette année par les sites évalués sont les suivants :

- le durcissement de la réglementation concernant les émissions Gaz à Effet de Serre (GES) ;
- la mise en place potentielle d'une réglementation relative à la déconstruction des VDL ;
- les risques naturels et technologiques ;
- l'augmentation de la production des déchets non dangereux.

Sur la base des procédures et actions en place, la cartographie des risques fait ressortir une exposition limitée de Trigano aux risques environnementaux. La perception des risques au niveau des business units a été intégrée dans une perspective plus large au niveau de la Direction Générale.

En conséquence, Trigano a retenu en tant que risques environnementaux principaux : la consommation d'eau, la consommation d'énergies totales et le taux de valorisation et de recyclage des déchets non dangereux pour lesquels une politique, des actions et indicateurs clés de performances ont été définis.

Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

La consommation d'eau a été retenue comme un risque environnemental principal de Trigano compte-tenu de son impact environnemental et économique.

L'objectif de mise en œuvre par Trigano consiste à maîtriser la consommation d'eau et à identifier les fuites d'eau sur les réseaux de distribution.

Le suivi régulier des consommations d'eau, leur maîtrise, le développement de recyclage des eaux de lavage et des tests de vérification d'étanchéité des véhicules constituent les principales actions engagées pour atteindre ces objectifs.

L'environnement local des sites ne présente pas en général de contrainte particulière pour la consommation d'eau issue du milieu naturel.

Résultats et indicateur clé de performance :

La consommation totale d'eau pour l'ensemble des sites du groupe pour l'exercice 2018/2019 s'est élevée à 118,5 milliers de m³ (y compris les fuites d'eau). La consommation en eau corrigée (hors fuites) est de 102,7 milliers de m³ soit une hausse limitée de 2,7% par rapport à l'exercice précédent. Celle-ci est un peu plus importante que l'évolution de la production de Trigano.

La consommation totale d'eau corrigée exprimée en m³/véhicule produit a été retenue comme un indicateur de performance pour la gestion des ressources en eau sur les sites de production des VDL uniquement, car ils représentent environ 79,0% de la consommation totale de Trigano. Elle est de 81,1 milliers de m³ soit 1,39m³/VDL (usages du personnel et usages industriels). Elle est en hausse de 2,6% par rapport à l'exercice précédent.

Pour information, les usages industriels seuls ne représentent que 0,51 m³/VDL tandis que les usages du personnel représentent 0,88 m³/VDL.

Consommation d'énergies

La consommation d'énergies a été retenue comme un marqueur compte tenu de son impact environnemental et économique.

La politique mise en œuvre par Trigano consiste à réduire l'intensité énergétique, à améliorer l'efficacité énergétique et à augmenter le recours aux énergies renouvelables.

La consommation d'énergies des sites de production des véhicules est liée à la fabrication, au chauffage, au transport, à l'éclairage et au nettoyage des véhicules.

Les sources d'approvisionnement des sites de Trigano sont principalement les énergies

fossiles ou nucléaires. Une part non négligeable est d'origine renouvelable (pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, réutilisation en interne de déchets bois pour alimenter une chaudière ...). Cette part représente 8,6 millions de kWh (environ 7,5% de la consommation d'énergies totales en hausse de 1,6% par rapport à l'exercice précédent). Les Véhicules de loisirs produits sont régulièrement améliorés dans un souci de réduction de leur consommation d'énergie et ainsi de leur empreinte carbone.

Résultats et indicateur clé de performance :

La consommation d'énergies totales correspond à la somme des quantités d'électricité (en kWh), de gaz naturel (en kWh), d'autres gaz (butane, propane) ou du gasoil et fioul (en kWh PCS) achetées et consommées par les sites.

Energies	Consommation 2018/2019	Evolution vs 2017/2018
Electricité	45,2 Millions de kWh	-1,1%
Gaz naturel	48,2 Millions de kWh	-0,8%
Autres gaz (butane, propane)	équivalent de 5,2 Millions de kWh	+5,4%
Fioul, Gasoil	équivalent de 16,1 Millions de kWh	constant
Energies totales	114,8 Millions de kWh	-0,6%
Energies totales (Sites VDL uniquement)	89,1 Millions de kWh soit 1 532 kWh/VDL	+0,9%

La consommation d'énergies totales correspond à la somme des quantités d'électricité (en kWh), de gaz naturel (en kWh), d'autres gaz (butane, propane) ou de gasoil et fioul (en kWh PCS) achetées et consommées par les sites.

La consommation globale d'énergies totales sur l'ensemble de Trigano, est restée pratiquement stable entre les deux exercices.

La consommation d'énergies totales, sur les sites de production des VDL uniquement, représente 89,1 Millions de kWh soit 1 532 kWh/VDL en hausse limitée de 0,9% par rapport à l'exercice précédent. Elle a été retenue comme un indicateur de performance pour la gestion d'énergies sur les sites de production des VDL uniquement qui représentent environ 77,7% de la consommation totale d'énergies de Trigano.

Production des déchets non dangereux

La production des déchets non dangereux a été retenue comme un risque environnemental principal compte tenu de son impact environnemental et économique.

La politique mise en œuvre par Trigano pour réduire ce risque consiste à améliorer le taux de recyclage et de valorisation des déchets tout en réduisant les quantités de déchets produits.

Cette politique d'amélioration de la gestion des déchets non dangereux mise en œuvre comprend :

- des actions de formation et de sensibilisation du personnel y compris les intérimaires (tri sélectif poussé des déchets notamment) ;
- la recherche de filières de valorisation nouvelles hors-site pour certains déchets et l'optimisation des chutes pour diminuer les pertes matières ;
- le suivi des commandes et du transport pour réduire la quantité des déchets ;
- une meilleure information sur les actions de valorisation et de recyclage des déchets réalisées par les prestataires.

Résultats et indicateur clé de performance :

La production des déchets non dangereux pour Trigano a représenté 29 770 tonnes (bois, sciures de bois, papiers, cartons, plastiques, métaux, polystyrène, mousses, films, tissus, ferraille, déchets mélangés, tout venant...), en hausse de 2,8% par rapport à l'exercice 2017/2018. Celle-ci est un peu plus forte que l'évolution de la production.

Le taux de valorisation et de recyclage des déchets non dangereux (sur site et chez les prestataires) pour l'ensemble des sites atteint 76,3%. Il est identique à celui de l'exercice 2017/2018. Ce paramètre a été retenu comme un indicateur de performance pour la gestion des déchets non dangereux sur l'ensemble des sites.

3.2.2 - Autres Informations

En dehors des risques principaux, Trigano consacre des moyens à la prévention des pollutions et à d'autres risques environnementaux.

Dispositifs de prévention

Evaluation et certification en matière d'environnement

Trigano ne souhaite pas développer la certification systématique de ses sites car les activités exercées présentent peu d'impacts sur l'environnement.

Aujourd'hui, cinq sites en Italie, en Slovénie et en Espagne (Trigano SpA, CVC, SEA SpA, Adria Mobil et Benimar) sont certifiés ISO 14001.

Actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement

Une sensibilisation régulière du personnel aux aspects environnementaux des activités exercées est réalisée par la mise en place de plans d'actions : tri des déchets, diminution des consommations d'eau et d'énergies, utilisation de produits chimiques peu nocifs.

Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Des moyens humains sont alloués, notamment une personne au niveau de la Direction Générale, des responsables environnement sur les principaux sites et des jours de prestation du bureau d'études conseil.

Des moyens financiers ont été mis en œuvre durant l'exercice 2018/2019 à hauteur de 1 190 k€ pour l'ensemble du groupe. Ils concernent :

- des investissements en matière d'environnement (équipements spécifiques et matériels dédiés exclusivement à la protection de l'environnement...) pour 1 024 k€;
- des dépenses environnementales (études, audits divers, contrôles périodiques...) pour 165 k€.

Parmi les principaux investissements engagés au cours de l'exercice 2018/2019, figurent l'amélioration de l'isolation de toitures et façades des bâtiments, l'installation de panneaux photovoltaïques ou de pompes à chaleur et l'installation de caissons d'isolation de bruits sur les systèmes d'aspiration de poussières de bois.

La réalisation d'études de gestion des eaux, des audits divers dont des certifications en matière d'environnement, des bilans carbone, des contrôles périodiques et la formation et la sensibilisation du personnel à la bonne gestion environnementale complètent les actions en terme de prévention.

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Trigano n'a pas comptabilisé de provisions ou de garanties pour les risques environnementaux en complément des garanties figurant dans ses contrats d'assurances, à l'exception d'une faible provision pour les contrôles semestriels de la nappe du site de Trigano MDC à Tournon-sur-Rhône dans le cadre de la cessation définitive d'activité de ce site.

Au cours de cet exercice, aucun accident de pollution avec atteinte à l'environnement n'est survenu.

Mesures de lutte contre la Pollution

Mesures de prévention, de réduction et de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol

Les principaux rejets atmosphériques et liquides des sites sont bien identifiés, traités et contrôlés régulièrement.

Les contrôles réglementaires de ces rejets réalisés au niveau des sites soumis à cette obligation, n'ont pas révélé de non-conformité au cours de l'exercice 2018/2019.

La réduction des usages de produits chimiques émetteurs de COV (composants organiques volatils) a été poursuivie durant cet exercice.

Des équipements d'épuration performants sont régulièrement installés.

Les risques d'impacts sur les sols et les eaux souterraines sont également bien appréhendés (rétentions, consignes organisationnelles d'exploitation...).

Des rejets accidentels très limités ont eu lieu sur le site de SEA SpA en Italie et traités par des absorbants.

Prise en compte des nuisances sonores et autres formes de pollution

La nature des activités exercées par Trigano et l'implantation des sites en grande partie sur des zones d'activités limitent les nuisances sonores pour les populations riveraines.

Aucune plainte pour bruit n'a été enregistrée durant cet exercice.

Economie circulaire

Prévention et gestion des déchets dangereux

La production des déchets dangereux s'est élevée à 678,3 tonnes (boues d'hydroxydes, bains usés de traitement de surface, boues des décanteurs-déshuileurs, boues de curage, aérosols, contenants souillés, batteries, colles, encres, poudres de peintures, diluants, nettoyants, peintures, résines, liquides souillés, déchets d'équipements électriques et électroniques...), en hausse de 18,1% par rapport à l'exercice 2017/2018. Cette augmentation est due essentiellement à la production variable selon les années des déchets dangereux dus à l'activité de traitement de surface.

Pour les déchets dangereux, le taux de valorisation et de recyclage (chez les prestataires) pour l'ensemble des sites s'élève à 15,6% (taux en amélioration de 3,4% par rapport à l'exercice précédent).

Le coût de traitement de l'ensemble des déchets dangereux et non dangereux du groupe pour l'exercice 2018/2019 s'est élevé à 2 898,4k€ (+17,5% par rapport à l'exercice 2017/2018).

Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

Trigano n'a pas pris d'action particulière concernant le gaspillage alimentaire ou la lutte contre la précarité alimentaire qui concernent peu ses activités.

Consommation des matières premières

Les principaux matériaux utilisés sur les sites de production sont le bois et ses dérivés, les métaux, les mousses, le polystyrène, le polyester, les plastiques et les cartons alvéolaires. Ces matériaux entrent dans la composition de pièces telles que les châssis, les accessoires, les meubles ou l'isolation pour la fabrication des Véhicules et Equipements de loisirs.

Une recherche régulière d'optimisation de l'utilisation de ces matériaux et de produits de substitution est engagée afin de réduire l'empreinte écologique des Véhicules et des Equipements de loisirs produits.

Utilisation des sols

Les projets immobiliers réalisés durant l'exercice 2018/2019 ont entraîné peu d'artificialisation et d'imperméabilisation de surfaces nouvelles, en optimisant l'occupation de l'espace sur les sites existants ou par l'acquisition de nouvelles parcelles dans des zones déjà dédiées aux activités industrielles ou de stockage.

Changement climatique

Les émissions des gaz à effet de serre (GES) correspondent aux émissions liées à la consommation de toutes sources d'énergies (directes et indirectes) qui constituent les scopes 1-2 et les usages de véhicules de Loisirs mis sur le marché et leur fin de vie qui constituent le scope 3.

Le tableau ci-dessous présente les résultats des bilans carbone réalisés à partir de 2010 sur les principaux sites de production de Véhicules de loisirs de Trigano en France, en Italie et en Espagne.

Sites		Trigano VDL	Autostar	Périgord VDL	SEA Spa	Trigano Spa	Benimar
Pays		France	France	France	Italie	Italie	Espagne
Nature précise de la production		CC profilés / Caravanes	CC profilés / Intégraux	Vans	CC profilés	CC profilés	CC profilés
Exercice de référence		2013-2014	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2017-2018	2018-2019
Production	Camping-cars	2 985	903	1 709	2 948 (*)	3 785 (*)	3 138
	Caravanes	3 001					
GES Total/VDL en TCO ₂ eq (Scopes 1-2-3)	Camping-cars	107	124	88	169	168	118
	Caravanes	21					
	Camping-cars & Caravanes	61					
GES Total/VDL en TCO ₂ eq		54	109	70	159	159	102
Scopes 3 - % Utilisation et fin de vie seules		90%	88%	88%	94%	95%	86%

CC : Camping-Cars

(*) Le rejets moyens élevés de GES pour les sites italiens sont liés à des facteurs d'émission différents de ceux utilisés pour les sites français.

Les postes significatifs de rejets de GES identifiés générés par les activités de Trigano sont par ordre décroissant : l'utilisation des véhicules liée directement à leur consommation en énergie par l'utilisateur final (par ordre croissant : caravane, Vans et camping-car), les intrants, le fret, la fin de vie et la consommation d'énergies sur les sites.

L'utilisation des Véhicules de loisirs sur route par les clients (camping-cars et caravanes) représente en moyenne 90% de l'empreinte carbone de Trigano tandis que la production ne représente que 10% de cette empreinte carbone. Néanmoins, ils sont considérées comme peu polluants comparés aux autres modes de loisirs. Selon une étude publiée en septembre 2018 par un organisme indépendant norvégien (Ostfold Research), les émissions de CO₂ liées à l'utilisation d'un camping-car ou d'une caravane sont nettement moindres comparées à d'autres modes de loisirs (avion, bateau de plaisance, croisière et hôtellerie). Cette étude vient confirmer des résultats similaires d'une étude italienne de l'université de Pise en 2015.

La société Trigano a peu d'influence sur les fabricants de châssis des Véhicules de loisirs et donc sur la maîtrise de leur consommation d'énergie.

Sur la base des ratios moyens obtenus sur le site de Trigano VDL (21 tCO₂eq de rejet par caravane et de 107 tCO₂eq de rejet par camping-car de type profilés), la quantité de GES pour la production

totale de Trigano en camping-cars et caravanes (40 642 camping-cars et 12 827 caravanes) pourrait être estimée à 4 618 061 tCO₂eq durant l'exercice 2018-2019 (en baisse de 3,5% par rapport à 2017/2018). Cette baisse s'explique par l'augmentation de la production de caravanes qui sont tractées et la baisse de celle des camping-cars.

La quantité de rejet de GES uniquement pour les sites de Trigano VDL, Autostar, Périgord VDL, SEA SpA, Trigano SpA et Bénimar (ensemble camping-cars et caravanes) pour lesquels des bilans carbone ont été réalisés, représente globalement environ 48,3% du total des rejets de GES du groupe.

Par conséquent, les émissions de GES/VDL n'ont pas été retenues comme un indicateur clé de performance de Trigano.

Cependant, Trigano a engagé un certain nombre d'actions pour réduire l'empreinte carbone des VDL produits :

- un plan pluriannuel de réalisation de bilan carbone vise à étendre cette approche à l'ensemble des sites principaux de production. Il permet également le suivi de l'évolution dans le temps des rejets de GES de Trigano et l'appréciation des résultats des actions de réduction des impacts carbone qui sont engagées ;
- une recherche régulière de réduction de la consommation d'énergie des VDL en agissant sur leur structure et leurs équipements ;
- une recherche de meilleurs aérodynamismes des VDL afin de diminuer la prise au vent et ainsi la consommation de carburant ;
- une participation à des projets de recherche de réduction de l'empreinte carbone des VDL ;
- le développement de l'utilisation de la visioconférence pour limiter les émissions de GES liés à l'usage de voitures, trains et avions pour le déplacement du personnel.

La mise en place depuis 2017 de la norme européenne Euro6 pour les véhicules motorisés dont les camping-cars, a permis de réduire l'émission en oxyde d'azote de 55% par rapport à la norme précédente Euro5. Cet objectif est atteint en utilisant des moteurs moins gourmands et plus économiques à l'usage.

Adaptation aux conséquences du changement climatique

Les sites ne se situent pas dans des zones impactées par des changements climatiques perceptibles et ne sont pas soumis aux événements naturels exceptionnels provoqués par ces changements.

Protection de la biodiversité

Les sites du groupe ne sont pas installés dans des zones présentant un intérêt faunistique ou floristique ou une richesse en biodiversité significatifs.

L'activité de Trigano n'implique pas de travail avec des animaux.

3.3 - Enjeux relatifs au respect des droits de l'Homme

Conformément à la charte éthique, les collaborateurs sont appelés à s'interdire toute violation des Droits de l'Homme, et à veiller à ce que leurs parties prenantes agissent de même. La nouvelle charte éthique adoptée en 2018 actualisant les standards élevés d'intégrité définis et véhiculés par celle adoptée en 2005, est venue réaffirmer la volonté de la Direction Générale d'accompagner la croissance de la Société dans le respect des lois et des meilleures pratiques.

Diversité et égalité des chances / égalité de traitement

Trigano, entreprise multiculturelle, reconnaît la diversité comme une richesse, la confrontation des idées et des points de vue étant une source de progrès pour l'entreprise. La liberté d'association et la reconnaissance du droit de négociation collective sont respectées.

La charte éthique insiste sur la nécessité de respecter la législation du travail et prohibe donc toute mesure de discrimination liée à l'âge, au sexe, à l'origine ethnique, à la religion ou aux convictions politiques. Elle interdit l'emploi d'enfants de moins de 16 ans dans les entités du groupe ou chez ses parties prenantes (fournisseurs, sous-traitants, clients). L'emploi de travailleurs en situation illégale est également prohibé.

Afin de promouvoir les initiatives prises en la matière, la communication interne s'attache à faire connaître les mesures prises en faveur des jeunes, des femmes, des handicapés et des seniors. La liberté d'expression, d'association et d'adhésion à des syndicats est également préservée.

Trigano emploie 431 personnes en situation de handicap, dont 134 en France, répondant ainsi à 73% de ses obligations légales en métropole. En Serbie, Trigano emploie avec une organisation adaptée, 119 handicapés sur un effectif de 220 personnes.

Protection des données à caractère personnel

Le respect de la protection des données à caractère personnel constitue un facteur de confiance, valeur à laquelle Trigano tient particulièrement. Aussi, depuis l'entrée en vigueur du Règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD), Trigano et ses filiales ont poursuivi, avec le concours des Délégués à la Protection des Données, les démarches de sensibilisation des collaborateurs et des parties prenantes.

Ainsi, une charte de confidentialité destinée aux collaborateurs ayant accès aux données à caractère personnel est en cours de finalisation et son déploiement interviendra en 2020.

De plus, Trigano et ses filiales, toujours soucieuses du respect des droits des individus sur leurs données à caractère personnel, ont continué à régulariser les avenants spécifiques à la protection des données à caractère personnel avec les parties prenantes. Des clauses particulières portant sur la protection des données personnelles ont été intégrées dans les matrices de contrats et dans les conditions générales de vente afin que tout contrat avec un nouveau partenaire intègre cette valeur et que ce nouveau partenaire s'engage sur son respect.

3.4 – Enjeux relatifs à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale

Depuis toujours, Trigano développe ses activités dans le cadre de relations pérennes et respectueuses de ses partenaires en promouvant les meilleurs standards de probité et d'éthique.

Le renforcement de la législation française en matière de lutte contre la corruption (loi Sapin 2) a été l'occasion pour Trigano d'intensifier sa politique de prévention et de lutte contre la corruption en réaffirmant les valeurs éthiques dont chaque collaborateur est le garant.

Le comité de pilotage anti-corruption et éthique présidé par Madame Marie-Hélène Feuillet, Directeur Général, fédère les actions conjointes des équipes audit interne, juridiques et ressources humaines.

Une cartographie des risques d'exposition à la corruption par le biais d'une approche d'évaluation des risques a été élaborée selon quatre axes : organisation et secteur, management, relations avec les tiers et opérations, en tenant compte des activités exercées et de la zone géographique. La synthèse de cette cartographie fait ressortir un faible degré d'exposition à la corruption de Trigano et de ses filiales. Cette cartographie est actualisée annuellement.

Sur cette base, le groupe a élaboré un code de conduite anti-corruption fixant les principes à respecter par chaque collaborateur. Ce code s'applique dans toutes les filiales. Il prévoit que tout manquement à ses dispositions est sanctionné selon le régime disciplinaire applicable.

Le code de conduite anti-corruption, la charte éthique et le dispositif d'alerte anti-corruption reprenant les dispositifs de la loi Sapin 2 ont été traduits et envoyés à toutes les business units de Trigano en France et à l'étranger. Ils sont remis à chaque salarié ainsi qu'aux parties prenantes de Trigano et sont accessibles à tous sur son site internet.

L'appropriation de ces principes anti-corruption et éthique par chaque collaborateur est assurée par le biais de formation régulière, notamment en e-learning, des salariés les plus exposés au regard de la cartographie des risques. Cette formation a été déployée en France et à l'étranger.

D'autres actions de prévention de la corruption dans les relations avec les parties prenantes sont engagées, notamment l'actualisation de la procédure achat, des contrats fournisseurs et clients, ainsi que des conditions générales d'achat et de vente.

Dispositif général d'alerte

Afin de permettre à ses collaborateurs et à ses parties prenantes de remonter les cas de violation de la charte éthique et du code de conduite anti-corruption dont ils auraient connaissance, Trigano a mis en place un dispositif sécurisé d'alerte professionnelle organisant un recueil des signalements par gestion interne. Le contenu de ce dispositif d'alerte et son guide de fonctionnement sont remis à tous les collaborateurs de Trigano ainsi qu'à ses parties prenantes en même temps que la charte éthique et le code de conduite anti-corruption.

Evasion fiscale

Trigano veille à conduire ses activités en conformité avec les lois fiscales applicables. Les obligations déclaratives et le paiement de l'impôt sont réalisés dans les pays où le groupe est présent.

Avis motivé de conformité et de sincérité de la déclaration de performance extra-financière

Aux actionnaires

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société Trigano, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 août 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce. RSE France a la qualité d'Organisme Tiers Indépendant (OTI) accrédité par le Cofrac sous le n°3-1051 (portée disponible sur www.cofrac.fr).

Responsabilité de la Société

Il appartient au Directoire d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

Indépendance et système de management de la qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, notre code de déontologie ainsi que les dispositions prévues dans la norme ISO 17020. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de management de la qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les textes légaux et réglementaires applicables et la norme ISO 17020.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les plans d'actions, les résultats des politiques incluant les indicateurs clés de performance relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par la société des autres dispositions légales applicables le cas échéant, [en particulier celles prévues par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin 2 (lutte contre la corruption)] ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à l'arrêté du 14 septembre 2018 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions légales et réglementaires et la sincérité des Informations :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du processus de collecte au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, au regard des informations prévues au I de l'article R. 225-105, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant les indicateurs clés de performance ;
- Nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;

- Nous avons apprécié le processus d'identification, de hiérarchisation et de validation des principaux risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- Nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des résultats des politiques et des indicateurs clés de performance devant être mentionnés dans la Déclaration ;
- Nous avons mis en œuvre sur les indicateurs clés de performance liés aux risques principaux (consommation énergétique par véhicule, consommation d'eau par véhicule, taux de recyclage des déchets non dangereux, taux d'absentéisme, taux de fréquence et taux de gravité des accidents, nombre d'heures de formation par personne), et sur une sélection d'autres résultats que nous avons considérés les plus importants (effectifs, consommation d'électricité, volume des déchets dangereux, émissions de gaz à effet de serre) :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices (Euramobil en Allemagne, Trigano SPA, SEA, CVC, Luano Camp, Luano Van et Trigano Van en Italie et couvrent pour le volet social 20,14%, pour le volet environnemental entre 21,3% et 24,9% (hors GES), pour les autres volets 100% des données consolidées des indicateurs et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation,

politiques, actions, résultats) que nous avons considérées les plus importantes (politique environnementale, maîtrise des risques dans la chaîne d'approvisionnement, lutte contre la corruption, protection des données personnelles) ;

- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de la société.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans la Déclaration ne peut être totalement éliminé.

Moyens et ressources

Nous avons mené 27 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions générales, administration et finances, gestion des risques, conformité, ressources humaines, santé et sécurité, formation, environnement et achats. La mission a été effectuée entre septembre et novembre 2019 et a mobilisé sept jours/hommes. Nous estimons que nos travaux fournissent une base suffisante à la conclusion exprimée ci-après.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère.

Paris, le 5 novembre 2019
Gérard SCHOUN

4. Activités & Résultats du Groupe

4.1	Commentaires sur l'exercice 2018/2019	47
4.1.1	Activité commerciale	47
4.1.2	Résultat consolidé de l'exercice	50
4.1.3	Adaptation de l'organisation et de l'outil de travail	50
4.1.4	Perspectives	50
4.1.6	Activité de la société mère	51
	Comptes sociaux	51
	Conséquences environnementales de l'activité sociale	52
	Détail des dettes fournisseurs et créances clients par date d'échéance	52
	Evénements post-clôture	52
4.2	Comptes Consolidés	53
	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	84
4.3	Comptes Sociaux	89
	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	104
	Rapport spécial des CAC sur les conventions et engagements réglementés	108
	Déclaration établie en application de l'article 222-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers	112

4.1. - Commentaires sur l'exercice

Dans un contexte caractérisé par la persistance d'incertitudes économiques et politiques en Europe, Trigano a réalisé en 2018/2019 un chiffre d'affaires de 2 328,2 M€, en croissance de 0,6% par rapport à l'exercice précédent.

L'activité de votre société a été particulièrement marquée par :

- La politique de forte réduction des stocks de camping-cars neufs menée par les distributeurs dans certains pays et en particulier en France,
- La mise en place de nouvelles normes anti-pollution applicable au 1^{er} septembre 2019 (Euro 6d) ayant entraîné des perturbations dans l'approvisionnement en bases roulantes en fin d'exercice,
- Les attermoissements des dirigeants britanniques sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne ayant entraîné localement des perturbations sur le marché des véhicules de loisirs,
- Les difficultés de production de deux unités de production de camping-cars liées à la réimplantation des lignes de montage.

Le bénéfice opérationnel courant consolidé s'est élevé à 210,4 M€, et représente 9,0% du chiffre d'affaires (9,9% en 2017/2018). Le bénéfice net s'établit à 167,5 M€ contre 187,2 M€ en 2017/2018, soit 8,69 € par action.

Grâce à ses résultats, votre Société a consolidé à nouveau sa structure financière et porté ses capitaux propres à 893,4 M€ tout en réduisant son niveau d'endettement net à 14,1 M€. Elle a également réalisé des investissements à hauteur de 44,9 M€, et rémunéré ses actionnaires par le versement d'un dividende de 38,6 M€.

Durant l'exercice, Trigano a poursuivi son programme d'adaptation de ses structures et de ses systèmes de gestion. Outre le renforcement des équipes juridiques, informatiques et d'audit interne, votre Société a recruté un directeur de l'amélioration de la performance industrielle dont l'action lui permettra de déployer largement les meilleures pratiques actuelles.

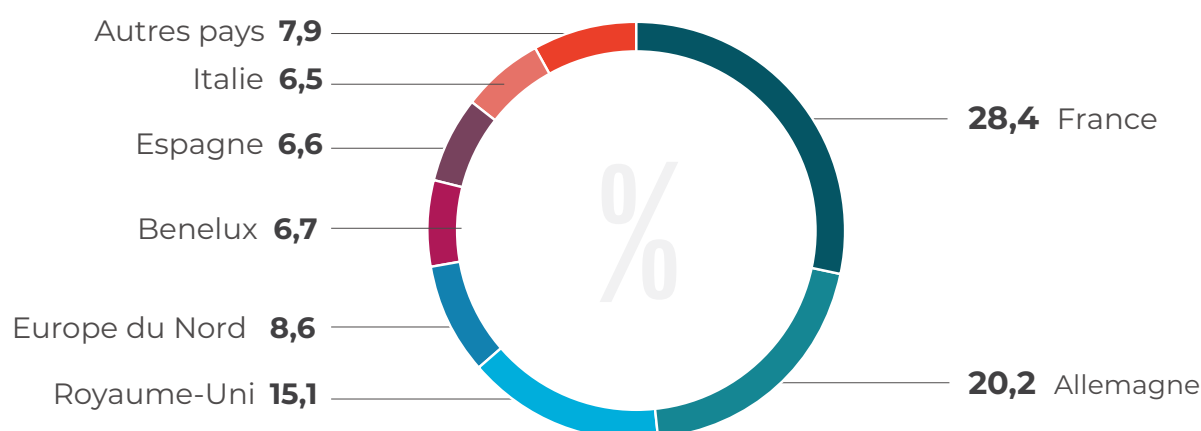
4.1.1 - Activité commerciale

Les ventes de Véhicules de loisirs sont stables (+0,4%) par rapport au niveau record de l'exercice précédent et atteignent 2 134,4 M€. A périmètre et taux de change constants, elles s'inscrivent en léger repli (-1,4%) par rapport à l'an dernier du fait de la baisse des ventes de camping-cars.

Le chiffre d'affaires de l'activité Equipement des loisirs (193,7 M€) progresse de 2,6%.

Les ventes réalisées dans l'Union européenne se sont élevées à 2 187,4 M€ et représentent 94,0% du chiffre d'affaires consolidé (93,5% en 2017/2018). Les ventes en France ont représenté 28,4% du chiffre d'affaires (contre 30,3% en 2017/2018).

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique (%)



Véhicules de loisirs

en millions d'euros	2018/2019	2017/2018	Evolution (%)	2018/2019*	Evolution à périmètre constant (%)
Camping-cars	1 697,7	1 719,7	-1,3	1 673,0	-2,7
Caravanes	190,6	172,2	+10,7	178,6	+3,7
Résidences mobiles	89,3	82,1	+8,8	89,1	+8,6
Sous total Véhicules	1 977,6	1 974,0	+0,2	1 940,8	-1,7
Accessoires pour VDL	117,7	116,8	+0,8	117,1	+0,3
Autres	39,1	35,2	+11,3	37,3	+6,1
Total VDL	2 134,4	2 125,9	+0,4	2 095,1	-1,4

* à périmètre constant

Camping-cars

En 2018/2019, les immatriculations de camping-cars en Europe ont connu des évolutions contrastées. Si les marchés germaniques, espagnols, suisses et belges ont confirmé leur bonne dynamique, un net ralentissement a été observé en France et en Italie, tandis que la Norvège affiche un recul. Les immatriculations suédoises ne sont pas significatives du fait de l'immatriculation en 2017/2018 de l'ensemble des stocks de la distribution pour contrer l'effet de l'augmentation des taxes d'immatriculations.

Immatriculations	Saison 2018/2019	Saison 2017/2018	Evolution (%)
Allemagne	53 505	45 525	17,5%
France	24 329	23 585	3,2%
Royaume-Uni	15 376	14 378	6,9%
Italie	6 120	5 879	4,1%
Espagne	5 942	4 685	26,8%
Suisse	5 134	4 591	11,8%
Belgique	5 079	4 463	13,8%
Suède	3 743	7 839	-52,3%
Norvège	3 707	4 057	-8,6%
Pays-Bas	2 046	1 959	4,4%
Finlande	1 741	1 559	11,7%
Autriche	1 708	1 472	16,0%
Autres pays	3 651	3 198	14,2%
Total Europe	132 081	123 190	7,2%

Trigano a globalement maintenu ses parts de marché, mais ses ventes n'ont pas profité de la progression des immatriculations en Europe en raison, notamment, de la politique de réduction des stocks menée par les réseaux de distribution dans certains pays. En conséquence, les ventes de camping-cars sont en repli de 1,3% par rapport à l'exercice précédent (2,7% à périmètre et taux de change constants).

Au total, 42 264 camping-cars neufs ont été vendus sur l'exercice (42 803 en 2017/2018).

source : immatriculations enregistrées par les administrations publiques ou des associations des Véhicules de loisirs (inclut des estimations)

Caravanes

Grâce ici encore au dynamisme du marché allemand, les immatriculations de caravanes ont progressé légèrement cette année en Europe, en dépit d'une nouvelle baisse du marché britannique.

Immatriculations	Saison 2018/2019	Saison 2017/2018	Evolution (%)
Allemagne	26 305	23 959	+9,8%
Royaume-Uni	18 447	20 633	-10,6%
France	8 040	8 192	-1,9%
Pays-Bas	6 808	6 604	+3,1%
Suède	3 267	3 251	+0,5%
Norvège	2 701	2 755	-2,0%
Danemark	2 532	2 379	+6,4%
Espagne	2 316	1 807	+28,2%
Suisse	1 583	1 621	-2,3%
Autres pays	6 597	6 452	+2,2%
Total Europe	78 596	77 653	+1,2%

source : immatriculations enregistrées par les administrations publiques ou des associations des Véhicules de loisirs (inclut des estimations)

A périmètre constant les volumes de ventes de Trigano (+4,6% en volume et +3,7% en chiffre d'affaires) ont progressé davantage que l'évolution du marché.

Les caravanes rigides sont en hausse (+6,3% en volume et +7,4% en chiffre d'affaires à périmètre constant) tandis que les caravanes pliantes sont à nouveau en recul (-11,6% et -3,8% respectivement).

Au total, 14 844 caravanes neuves ont été commercialisées.

Résidences mobiles

Le chiffre d'affaires progresse de 8,6% à périmètre constant tiré par une montée en gamme des résidences mobiles vendues.

Au total, Trigano a commercialisé 4 547 résidences mobiles en 2018/2019.

Accessoires pour véhicules de loisirs et pièces détachées

Les bonnes performances en Allemagne, aux Pays-Bas et dans une moindre mesure au Royaume-Uni ont compensé la pression concurrentielle accrue sur le marché français et la baisse des ventes de terrasses de mobil homes qui n'ont pas confirmé la croissance enregistrée l'an dernier.

Activités de services

Grâce aux bonnes progressions des activités de vente de séjours en terrains de campings et de distribution automobile, le chiffre d'affaires des activités de service augmente en dépit d'une saison morose pour les locations de camping-cars.

Équipement des loisirs

Les ventes d'équipements de loisirs ont globalement progressé de 2,6% :

Les ventes de remorques ont connu des évolutions contrastées avec une hausse de volumes des porte-bateaux (+5,0%) et une baisse des utilitaires et des bagagères (respectivement -2,5% et -1,4%). Trigano a maintenu ses parts de marché en France et en Pologne (pays dans lesquels les principaux volumes sont réalisés) et a renforcé ses positions en Scandinavie dans un contexte de repli du marché. Par ailleurs, le site de production en Serbie poursuit son développement sur les marchés d'Europe de l'Est. Au total, Trigano a commercialisé près de 153 000 remorques au cours de l'exercice.

Les ventes d'équipement de jardin sont restées stables (-0,5%) tandis que celles du matériel de camping (+18,4%) ont bénéficié d'un important marché d'intendance.

4.1.2 – Résultat consolidé de l'exercice

Le bénéfice opérationnel courant consolidé s'est élevé à 210,4 M€ (205,5 M€ à périmètre constant) contre 229,9 M€ en 2017/2018 et représente 9,0% du chiffre d'affaires (9,9% en 2017/2018).

Les résultats de la période ont été impactés principalement par :

- la baisse du chiffre d'affaires camping-cars,
- l'érosion du taux de marge moyen lié à un mix pays/produits défavorable et à des actions commerciales destinées à soutenir les ventes en particulier au Royaume-Uni,
- la moindre productivité de certaines Business Units confrontées à des baisses d'activité ou des opérations de réorganisation des lignes de montage,
- l'augmentation de certains frais généraux.

Le résultat financier s'est élevé à +4,5 M€ contre -6,5 M€ l'an dernier. La réévaluation des engagements de rachat des actionnaires minoritaires a entraîné la constatation d'une diminution des dettes d'earn-out de 8,5 M€ (1,0 M€ en 2017/2018).

Par ailleurs, le résultat de change est en amélioration (-1,8 M€ contre -4,2 M€ en 2017/2018) et les charges d'intérêts diminuent de 1,0 M€.

Compte tenu d'une charge d'impôt sur les sociétés de 49,8 M€ et de la contribution positive des sociétés mises en équivalence (2,9 M€), le bénéfice net consolidé s'établit à 167,5 M€ (187,2 M€ en 2017/2018).

Par ailleurs, comme annoncé précédemment, le programme d'investissements destiné à améliorer les capacités de production, initié en 2015 étant en voie d'achèvement, le niveau des investissements est en repli par rapport à l'an dernier (44,9 M€ contre 54,6 M€ en 2017/2018).

Enfin, ces résultats ont permis à votre Société de consolider à nouveau sa structure financière : les capitaux propres à la clôture ont été portés à 893,4 M€ et le niveau d'endettement net a été réduit à 14,1 M€.

4.1.3 - Adaptation de l'outil de production

Le nouveau programme d'investissements initié au cours de l'exercice se concentrera sur la progression de la compétitivité des usines, la mise à niveau des équipements informatiques et l'amélioration des conditions de travail du personnel. Parallèlement, l'usine de Novo Mesto bénéficiera d'investissements permettant d'accroître ses capacités de production. Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont :

- la construction d'un bâtiment de 4 800 m² à Tournon-sur-Rhône (France) livré en août 2019 pour permettre l'allongement des lignes de montage de camping-cars,

- l'achat d'un bâtiment de 3 810 m² à Peniscola (Espagne) ainsi que des terrains contigus pour l'activité de production de résidences mobiles,
- le réaménagement de l'atelier menuiserie du site de Šentjernej (Slovénie).

Postérieurement à la clôture de l'exercice, deux investissements significatifs ont été réalisés :

- l'acquisition en septembre 2019 d'un bâtiment à Poggibonsi (Italie) d'environ 14 000 m² préalablement loué,
- l'acquisition en octobre 2019 du bâtiment où est exercée l'activité de distribution de camping-cars à Barcelone (1 900 m²).

4.1.4 - Perspectives

Les dernières foires et salons d'automne ont confirmé le bon accueil par la clientèle des nouvelles gammes de véhicules de Trigano, mais la progression des commandes a été freinée localement par un climat politique adverse, notamment en Espagne et au Royaume-Uni. La non-récurrence des phénomènes de déstockage des réseaux de distribution de camping-cars

devrait cependant favoriser la progression de l'activité en 2019/2020.

Grâce à l'évolution démographique de la base de clientèle et à la progression de la durée de vie utile des populations, attirées par des loisirs actifs, simples, économiques et proches de la nature, Trigano reste confiant dans la capacité de

progression à moyen terme de ses marchés. Le camping-car reste néanmoins un produit dont la consommation est discrétionnaire et le volume du marché pourrait être impacté à court ou moyen terme par une nouvelle détérioration du climat politique ou économique en Europe.

L'assimilation des camping-cars à des automobiles par certains états européens les a conduits à mettre en place des systèmes de taxation de ces véhicules en fonction des émissions de certains polluants.

Néanmoins cela doit être relativisé car des pays majeurs dont l'Allemagne et la France ont exonéré le camping-car de l'application de telles taxes. De plus le camping-car pourra bénéficier du statut de véhicule "heavy duty" à l'issue des homologations des bases roulantes (en cours). Ce statut l'exonère de toute taxe d'immatriculation liée aux émissions de CO₂. Enfin, l'étude réalisée récemment par le cabinet norvégien Østfoldforskning à la demande du Norges Caravanbransjeforbund « the climate impact of taking one's own cabin on holiday » explique que les émissions des camping-cars doivent être comparées à celles des modes de loisirs et de vacances alternatifs, c'est-à-dire aux séjours à l'hôtel, dans un camping ou encore en bateau de croisière. Elle conclut que les émissions

induites par l'utilisation des camping-cars sont très nettement inférieures à celles de la plupart des types de séjours que choisiraient nos clients si l'acquisition d'un camping-car devenait trop onéreuse. Trigano poursuivra ses actions envers les pouvoirs publics à travers sa participation aux syndicats professionnels des principaux pays européens afin de faire comprendre aux décideurs politiques l'intérêt de favoriser un mode de loisirs qui permet à l'utilisateur d'être proche de la nature, de limiter sa consommation d'eau et d'électricité et de produire moins de polluants que ses concurrents.

A court terme, attentive à l'évolution de ses marchés, votre Société cherchera à adapter sa capacité de production ainsi que le niveau de ses coûts aux évolutions de la demande. Elle intensifiera ses programmes d'amélioration de la productivité ainsi que ses actions visant à gagner des parts de marchés sur l'ensemble du territoire européen.

Enfin, des opérations de croissance externe ciblées pourront être réalisées afin de renforcer l'implantation de Trigano sur les marchés majeurs dans les domaines des véhicules de loisirs, des accessoires et de la remorque.

4.1.5 - Activité de la société mère sur l'exercice

En lien avec les activités de la Société mère vis-à-vis de ses business units, les actions suivantes ont été réalisées au cours de l'exercice :

- le renforcement de la coordination commerciale,
- la négociation de nouveaux contrats avec certains constructeurs automobiles,
- la création d'une antenne commerciale en Suède,
- la création d'un poste de directeur de l'amélioration de la performance industrielle,
- la poursuite du renforcement des équipes du siège avec en particulier la création d'un poste de Directeur informatique international et le recrutement de collaborateurs dans les départements informatique, d'audit interne, juridique et en trésorerie.

Comptes sociaux

en milliers d'euros	2018/2019	2017/2018	Évolution
Résultat d'exploitation	+29,6	+31,8	-2,2
Résultat financier	+58,7	+34,2	24,5
Résultat exceptionnel	-2,0	+21,0	-23,0
Impôt sur les bénéfices	-3,1	-17,3	+14,2
Résultat net	+83,2	69,8	+13,4

Le bénéfice net de l'exercice s'est établi à 83,2 M€ contre 69,8 M€ en 2017/2018 :

- le résultat d'exploitation de votre Société est de 29,6 M€ en repli de 2,2 M€ par rapport à 2017/2018. Cette évolution est due principalement à l'augmentation des frais de personnel (adaptation des effectifs de la holding) et à des coûts d'animation des filiales.
- le résultat financier s'améliore de 24,5 M€. La progression de la perception de dividendes (68,1 M€ contre 32,5 M€ en 2017/2018) a largement compensé les charges relatives à la gestion des participations (dépréciation de titres et créances, abandons de créances,...).
- le résultat exceptionnel est de 2,0 M€ contre 21,0 M€ en 2017/2018. L'exercice précédent avait enregistré une plus-value sur cession d'actions propres de 22,5 M€.

Au total, le bénéfice net progresse de 13,4 M€. Grâce à ce résultat, votre Société conforte le niveau de ses capitaux propres et de sa trésorerie qui atteignent respectivement 326,2 M€ et 142,5 M€.

Conséquences environnementales de l'activité sociale

Les dispositions légales font obligation à Trigano de donner des informations relatives aux conséquences de son activité sur l'environnement. La société Trigano (holding) n'a pas une activité ayant des conséquences notables sur l'environnement et n'est donc pas concernée par cette obligation.

Détail des dettes fournisseurs et créances clients par date d'échéance

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (art D 441-41)

	Article D 441 I 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D 441 I 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	165					0	7					0
Montant total HT en € des factures concernées	553 167					0	50 937					0
Pourcentage des achats HT de l'exercice	4,58%					0						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							0,45%					0
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues				0						0		
Montant total HT en € des factures exclues				0						0		
(C) Délais de paiement de référence utilisées (contractuel ou délai légal - article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels sans toutefois dépasser soixante jours à compter de la date d'émission de la facture pour les clients et fournisseurs français						Délais contractuels sans toutefois dépasser soixante jours à compter de la date d'émission de la facture pour les clients et fournisseurs français					

Les charges non déductibles du résultat fiscal au titre de l'article 39-4 du Code général des impôts s'élèvent à 10 694 € et l'impôt correspondant est de 3 564 €.

Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture qui serait susceptible d'avoir un impact significatif sur les états financiers.

4.2 - Comptes consolidés

4.2.1 - Compte de résultat consolidé

en milliers d'euros	Note	2018/2019	2017/2018
Chiffre d'affaires		2 328 155	2 314 746
Autres produits de l'activité		19 990	14 111
Variation des stocks de produits finis et d'encours		(2 482)	41 982
Achats consommés		(1 591 109)	(1 613 854)
Charges de personnel	4.2.6.4	(328 230)	(314 999)
Charges externes		(179 815)	(168 975)
Impôts et taxes		(9 898)	(9 321)
Amortissements et dépréciations	4.2.6.4	(26 208)	(33 763)
Résultat opérationnel courant		210 403	229 925
Autres produits opérationnels	4.2.6.4	-	-
Autres charges opérationnelles	4.2.6.4	(496)	(1 629)
Résultat opérationnel		209 907	228 296
Coût de l'endettement financier net		(2 201)	(3 616)
Autres produits et charges financiers		6 688	(2 897)
Résultat financier	4.2.6.7	4 487	(6 512)
Charge d'impôt	4.2.6.8	(49 805)	(37 043)
Quote-part du résultat net des entreprises associées		2 927	2 458
Résultat net		167 516	187 199
Part du groupe		167 280	187 410
Intérêts ne donnant pas le contrôle		237	(211)
Résultat de base par action	4.2.6.9	8,69	9,70
Résultat dilué par action	4.2.6.9	8,69	9,70

4.2.2 - Etat du résultat global consolidé

en milliers d'euros	2018/2019	2017/2018
Ecarts actuariels nets d'impôts	(1 396)	(1 122)
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	(1 396)	(1 122)
Couvertures de flux de trésorerie nettes d'impôts	-	-
Ecarts de conversion	(1 418)	1 516
Eléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat	(1 418)	1 516
Total des éléments du résultat global	(2 814)	393
Résultat net	167 516	187 199
Total des produits et charges comptabilisés sur la période	164 702	187 593
Dont part du groupe	164 469	187 807
Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle	233	(214)

4.2.3 - Bilan consolidé

Actif

en milliers d'euros	Note	31/08/2019	31/08/2018*
Immobilisations incorporelles	4.2.6.5	52 812	52 332
Ecarts d'acquisition	4.2.6.5	252 323	252 809
Immobilisations corporelles	4.2.6.5	261 161	245 014
Participations dans les entreprises associées	4.2.6.2	24 873	21 946
Autres actifs financiers	4.2.6.7	5 570	4 555
Actifs d'impôts différés	4.2.6.8	34 170	45 788
Autres actifs non courants	4.2.6.4	150	230
Total Actifs non courants		631 059	622 674
Stocks et en-cours	4.2.6.4	453 370	430 718
Clients et autres débiteurs	4.2.6.4	216 384	232 867
Créances d'impôt		16 147	8 655
Autres actifs courants	4.2.6.4	92 601	85 578
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.2.6.7	206 911	201 425
Total Actifs courants		985 412	959 243
Actifs non courants destinés à être cédés		1 896	4 488
Total Actif		1 618 367	1 586 405

Passif

en milliers d'euros	Note	31/08/2019	31/08/2018*
Capital et primes		86 494	86 494
Réserves et résultats consolidés		805 811	682 054
Total Capitaux propres, part du groupe		892 305	768 548
Intérêts ne donnant pas le contrôle		1 115	925
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	4.2.6.9	893 420	769 472
Passifs financiers non courants	4.2.6.7	178 442	231 005
Provisions à long terme	4.2.6.6	42 877	40 383
Passifs d'impôts différés	4.2.6.8	4 846	4 875
Autres passifs non courants		1 845	1 773
Total Passifs non courants		228 010	278 036
Passifs financiers courants	4.2.6.7	42 621	44 384
Provisions courantes	4.2.6.6	22 998	23 672
Fournisseurs et autres créditeurs	4.2.6.4	331 121	348 510
Dettes d'impôt		5 380	25 038
Autres passifs courants	4.2.6.4	94 817	97 293
Total Passifs courants		496 936	538 896
Total Passif		1 618 367	1 586 405

* après retraitement lié à la première application de IFRS 9

4.2.4 - Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves et résultat consolidés	Capitaux propres part du groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
en milliers d'euros							
Capitaux propres au 31 août 2017	82 310	4 184	(4 413)	509 268	591 350	420	591 769
Opérations sur actions propres nettes d'impôt (1)	-	-	23 778	(7 238)	16 540	-	16 540
Dividendes versés	-	-	-	(24 897)	(24 897)	(1)	(24 898)
Produits et charges directement comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	397	397	(3)	394
Résultat de la période	-	-	-	187 410	187 410	(211)	187 199
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	296	296
Autres mouvements	-	-	-	(424)	(424)	424	-
Capitaux propres au 31 août 2018 publiés	82 310	4 184	19 365	664 517	770 376	925	771 300
Retraitements liés à l'application d'IFRS 9	-	-	-	(1 828)	(1 828)	-	(1 828)
Capitaux propres au 31 août 2018 retraités	82 310	4 184	19 365	662 689	768 548	925	769 472
Opérations sur actions propres nettes d'impôt (1)	-	-	(2 510)	365	(2 145)	-	(2 145)
Dividendes versés	-	-	-	(38 601)	(38 601)	(8)	(38 609)
Produits et charges directement comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	(2 811)	(2 811)	(3)	(2 814)
Résultat de la période	-	-	-	167 280	167 280	237	167 516
Autres mouvements	-	-	-	35	35	(35)	-
Capitaux propres au 31 août 2019	82 310	4 184	16 855	788 957	892 305	1 115	893 420

(1) Achat de 24 921 actions en 2018/2019 (cession de 154 187 actions en 2017/2018)

4.2.5 - Tableau des flux de trésorerie consolidés

en milliers d'euros	Note	2018/2019	2017/2018
Résultat net part du groupe		167 280	187 410
Part des minoritaires dans le résultat		237	(211)
Elimination du résultat net des entreprises associées		(2 927)	(2 458)
Elimination de la charge (produit) d'impôt	4.2.6.8	49 805	37 043
Elimination des amortissements et provisions		25 630	33 979
Elimination des résultats de cessions d'actifs		483	157
Elimination des charges (produits) d'intérêt nettes		2 181	3 563
Marge brute d'autofinancement		242 689	259 483
Variation du besoin en fonds de roulement	(a)	(34 313)	(51 078)
Impôts encaissés (payés)		(64 844)	(41 357)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		143 532	167 048
Acquisition de filiales nette de trésorerie	(b)	-	(123 791)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(2 236)	(1 969)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(42 705)	(52 629)
Prêts et avances consentis		(1 327)	(2 474)
Cession d'immobilisations incorporelles		-	393
Cession d'immobilisations corporelles		5 140	4 425
Remboursements reçus sur prêts		1 097	880
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(40 031)	(175 165)
Cession (acquisition) nette d'actions propres		(2 510)	23 778
Emission d'emprunts		260	158 370
Remboursement d'emprunts		(44 386)	(78 173)
Variation de la juste valeur des dettes financières liées aux différés de paiement sur acquisition		(8 557)	(1 123)
Intérêts versés		(3 522)	(4 583)
Intérêts encaissés		1 321	1 022
Dividendes payés aux actionnaires du groupe		(38 606)	(24 897)
Rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle		(2 513)	(2 844)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(98 513)	71 550
Incidence de la variation des taux de change		(355)	1 172
Variation de la trésorerie		4 633	64 605
Trésorerie d'ouverture		201 144	136 539
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.2.6.7	201 425	136 851
Concours bancaires courants	4.2.6.7	(281)	(312)
Trésorerie de clôture		205 777	201 144
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.2.6.7	206 911	201 425
Concours bancaires courants	4.2.6.7	(1 134)	(281)

(a) Variation du besoin en fonds de roulement

en milliers d'euros	2018/2019	2017/2018
Stocks	(23 416)	(53 123)
Fournisseurs	(18 380)	7 176
Clients	17 218	(30 932)
Autres	(9 735)	25 801
Incidence de la variation du BFR	(34 313)	(51 078)

(b) Acquisition de filiales nette de trésorerie

en milliers d'euros	2018/2019	2017/2018
Acquisition de filiales nette de trésorerie	-	(123 791)
Principaux actifs et passifs intégrés		
Immobilisations	-	86 738
BFR	-	50 754
Trésorerie	-	37 538
Passifs financiers	-	63 758
Provisions	-	17 783

4.2.6 - Annexe aux comptes consolidés

Présentation de l'émetteur

Trigano est une société anonyme au capital de 82 310 250 € dont le siège social est sis au 100 rue Petit - Paris 19^{ème} France – immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 722 049 459. Les titres de la Société sont cotés sur Euronext Paris, compartiment A.

Trigano est la Société mère d'un groupe européen spécialisé dans la conception, la production et la

commercialisation de Véhicules de loisirs et de remorques (ci-après «Trigano» ou «le groupe»).

Les états financiers consolidés de Trigano ont été arrêtés par le Directoire le 18 novembre 2019 et examinés par le Conseil de Surveillance du 25 novembre 2019. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 7 janvier 2020.

4.2.6.1 - Principes comptables

Référentiel

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les états financiers consolidés au 31 août 2019 de Trigano sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), adoptées par l'Union européenne au 31 août 2019 et applicables à l'exercice ouvert à compter du 1^{er} septembre 2018.

Ceréférentiel, disponibles sur le site de la Commission Européenne⁽¹⁾, intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC).

(1) <http://ec.europa.eu/internal-market/accounting/ias-fr.htm>

Normes et interprétations applicables à l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2018

Les révisions de normes, nouvelles normes et interprétations suivantes sont d'application obligatoire pour l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2018 :

- IFRS 9 – “Instruments financiers” ;
- IFRS 15 et amendements subséquents – “Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec les clients” ;
- Amendements IFRS 2 – “Classement et évaluation des paiements sur base d'actions” ;
- IFRIC 22 – “Paiements d'avance sur transactions en devises” ;
- Amendement à IAS 12 – “Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes” ;
- Amendement à IAS 7 – “Etat des flux de trésorerie”.

Les incidences de l'application des normes IFRS 9 et IFRS 15 sont les suivantes :

IFRS 9 "Instruments financiers"

La norme IFRS 9 "Instruments financiers", remplace la norme IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation". Elle introduit des modifications des règles de classement des actifs financiers et leurs modèles de dépréciation. En particulier, cette norme requiert la prise en compte d'un risque de non-recouvrement des créances dès leur comptabilisation initiale. L'application de cette approche prospective a conduit à comptabiliser un complément de dépréciation des créances commerciales entraînant une diminution de 1,0 M€ des capitaux propres. De même, en ce qui concerne l'activité de crédits aux particuliers exercée par la société Loisirs Finance (consolidée par mise en équivalence), l'application de la norme IFRS 9 a entraîné une augmentation des provisions sur l'encours de crédit nettes d'impôt d'un montant de 1,7 M€. Compte tenu d'une détention de cette société par Trigano à hauteur de 49%, l'impact sur les capitaux propres consolidés du groupe à l'ouverture de l'exercice est de 0,8 M€.

L'impact total est une diminution de 1,8 M€ des capitaux propres à l'ouverture.

IFRS 15 et amendements subséquents – “Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec les clients”

IFRS 15 définit les principes de comptabilisation des revenus et remplace les normes :

- IAS 18 – “Produits des activités ordinaires”
- IAS 11 – “Contrats de construction”

ainsi que les interprétations y afférentes.

Cette norme introduit de nouveaux concepts et principes en matière de comptabilisation du revenu, notamment au titre de l'identification des obligations de performance ou de l'allocation du prix de la transaction pour les contrats à éléments multiples. En outre, la norme modifie les critères de reconnaissance du chiffre d'affaires en introduisant la notion de transfert du contrôle de l'actif alors que la norme IAS 18 se basait sur le transfert de risques et des avantages.

L'application de cette norme n'a pas eu d'impact sur les comptes du groupe. L'analyse des contrats de vente a conclu qu'il n'y avait pas lieu de modifier le fait générateur de la reconnaissance du chiffre d'affaires, le changement de contrôle intervenant en même temps que le transfert des risques et avantages. Par ailleurs, les coûts de garantie correspondent uniquement à la prise en charge des défauts constatés sur les produits vendus. Ils continuent à faire l'objet de provisions. Le groupe n'offrant pas de prestation d'extension de garantie, aucun retraitement du chiffre d'affaires n'a été nécessaire. De même, Trigano a procédé à l'analyse des prestations de transport sur vente facturées. Cette analyse a conclu que celles-ci ne sont pas significatives et ne nécessitent donc pas une comptabilisation distincte lors de la reconnaissance en chiffre d'affaires. Enfin, en ce qui concerne les programmes de promotion des ventes des produits vendus dans les grandes surfaces et les centres auto, le groupe comptabilisait déjà ces prestations en réduction de chiffre d'affaires et n'a donc pas eu besoin de changer de méthode.

Les autres normes et amendements d'application obligatoire à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2018 n'ont pas eu d'incidences significatives sur les résultats et la situation financière.

Nouvelles normes et interprétations d'application ultérieure adoptées par l'Union Européenne

IFRS 16 – "Contrats de location"

La norme IFRS 16 remplace la norme IAS 17 et ses interprétations IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27. Trigano appliquera cette norme à compter du 1^{er} septembre 2019. Elle a choisi la méthode dite rétrospective simplifiée qui consiste à déterminer la valeur nette des actifs inclus dans ces contrats comme si IFRS 16 avait été appliquée depuis la date initiale de chaque contrat. L'impact cumulé de la première application sera comptabilisé

comme un ajustement de capitaux propres d'ouverture au 1^{er} septembre 2019. Le groupe a procédé au recensement de ses contrats et les contrats de locations immobilières dont la durée est supérieure à 12 mois constitueront l'essentiel des contrats retraités.

A la date de transition, un actif lié au droit d'utilisation et une dette financière additionnelle représentative de l'obligation locative seront comptabilisés. L'actif sera amorti et la dette sera désactualisée au taux implicite du contrat de location s'il peut être facilement déterminé ou sinon au taux d'emprunt marginal.

Les flux financiers présentés dans le tableau des flux de trésorerie seront modifiés conformément aux préconisations de la norme : les charges de loyers précédemment reconnues en flux opérationnels seront annulées, les flux relatifs aux intérêts financiers et le remboursement des dettes locatives seront présentés en flux de financement. Les impacts chiffrés sont en cours de détermination.

Bases de préparation

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, monnaie de présentation du groupe.

Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, Trigano procède à des jugements et des estimations, et fait des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Trigano revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les comptes et informations sujets à des estimations significatives concernent notamment :

- la dépréciation des créances douteuses et des stocks (cf. 4.2.6.4) ;
- les provisions (cf. 4.2.6.6) ;
- les dépréciations des actifs non courants (dont les écarts d'acquisition) (cf. 4.2.6.5) ;
- les impôts différés (cf. 4.2.6.8) ;
- les actifs et passifs financiers (cf. 4.2.6.7) ;

4.2.6.2 – Règles de consolidation et périmètre

Règles de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent par intégration globale les comptes des sociétés dont le groupe détient le contrôle directement ou indirectement. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci.

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence.

Regroupement d'entreprises

La contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les frais directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en « autres charges opérationnelles ».

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition.

Pour chaque prise de contrôle impliquant une prise de participation inférieure à 100%, la fraction d'intérêt non acquise (participations ne donnant pas le contrôle) est évaluée :

- soit à sa juste valeur : dans ce cas, un goodwill est comptabilisé pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle (goodwill complet) ;
- soit à sa quote-part d'actif net identifiable de l'identité acquise : dans ce cas, seul un goodwill au titre de la part acquise est comptabilisé (méthode du goodwill partiel).

L'option choisie pour une transaction ne préjuge pas du choix susceptible d'être fait pour les transactions ultérieures.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistré directement en résultat.

Les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à un ajustement, à condition que celui-ci trouve son origine dans des faits et circonstances antérieurs à la date d'acquisition et nouvellement portés à la connaissance de l'acquéreur. Au-delà de la période d'évaluation (d'une durée maximum de 12 mois après la date de prise de contrôle de l'entité acquise), l'écart d'acquisition ne peut faire l'objet d'aucun ajustement ; l'acquisition ultérieure d'intérêts ne donnant pas le contrôle n'engendre pas la constatation d'un écart d'acquisition complémentaire.

Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans la contrepartie transférée à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survenance. Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en écart d'acquisition lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existants lors de l'acquisition ; à défaut, et au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat, sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement.

Transactions éliminées dans les états financiers

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint sont éliminés à concurrence des parts d'intérêts du groupe dans l'entité. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les produits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives de pertes de valeur.

Date de clôture

A l'exception de Loisirs Finance, dont la date de clôture est fixée pour des raisons réglementaires au 31 décembre, les sociétés du périmètre consolidé clôturent leurs comptes au 31 août.

Conversion des états financiers des filiales et des transactions libellés en devises

Les états financiers des sociétés du groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la Société mère sont convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les actifs et passifs, y compris l'écart d'acquisition et les ajustements relatifs à la détermination de la juste valeur en consolidation, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de fin de période ;

- les produits et charges sont convertis en euros au cours de change moyen de la période ;
- les écarts de conversion résultant de la conversion des états financiers libellés en devises étrangères sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Les transactions en devises sont converties en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les différences de change qui en résultent sont comptabilisées au compte de résultat en produit ou en perte de change. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours en vigueur à la date de la transaction.

Les taux de conversion des devises employées sur les exercices 2017/2018 et 2018/2019 sont les suivants :

	31/08/2019	31/08/2018
Livre sterling		
Cours de clôture	0,9057	0,8974
Cours moyen	0,8842	0,8845
Zloty polonais		
Cours de clôture	4,3812	4,2913
Cours moyen	4,2962	4,2524
Dinar tunisien		
Cours de clôture	3,1552	3,2027
Cours moyen	3,3327	3,0106
Couronne norvégienne		
Cours de clôture	10,0380	9,7148
Cours moyen	9,7117	9,5467
Dinar serbe		
Cours de clôture	117,2429	118,2310
Cours moyen	118,0371	118,4077
Franc suisse		
Cours de clôture	1,0909	1,1281
Cours moyen	1,1259	1,1699
Kuna croate		
Cours de clôture	7,4023	7,4380
Cours moyen	7,4154	7,4178
Couronne danoise		
Cours de clôture	7,4562	7,4558
Cours moyen	7,4634	7,4477

Périmètre de consolidation

Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Pays	% d'intérêt	
		31/08/2019	31/08/2018
Sociétés consolidées par intégration globale :			
Trigano	France	Société mère	Société mère
Adria Benelux	Pays-Bas	99,72	99,72
Adria Caravans APS	Danemark	99,72	99,72
Adria Concessionnaires	Royaume-Uni	99,72	99,72
Adria Distribution Spain	Espagne	99,72	99,72
Adria Dom	Slovénie	99,72	99,72
Adria Mobil	Slovénie	99,72	99,72
Adria Mobil GmbH	Suisse	98,72	98,72
Adria More	Croatie	99,72	99,72
Adria Plus	Slovénie	99,72	99,72
Adria Star	Croatie	99,72	99,72
Arca Camper	Italie	100,00	100,00
Arts et Bois	France	100,00	100,00
Atelier Trigano	France	100,00	100,00
Auto-Sleepers Group	Royaume-Uni	100,00	100,00
Auto-Sleepers Holding	Royaume-Uni	100,00	100,00
Auto-Sleepers Investments	Royaume-Uni	100,00	100,00
Auto-Sleepers Ltd	Royaume-Uni	100,00	100,00
Auto Trail VR	Royaume-Uni	100,00	100,00
Autostar	France	97,33	97,33
Benimar-Ocarsa	Espagne	100,00	100,00
Berkshire Motorcaravan Centre	Royaume-Uni	100,00	100,00
Bruand Développement	France	90,00	85,00
Camper Iberica	Espagne	100,00	100,00
Camping-cars Chausson	France	100,00	100,00
Camping-Profi	Allemagne	100,00	100,00
Caravanes La Mancelle	France	100,00	100,00
Clairval	France	100,00	100,00
CMC Distribution France	France	100,00	100,00
CMC France	France	100,00	100,00
CVC	Italie	100,00	100,00
Delwyn Enterprises	Royaume-Uni	100,00	100,00
Deutsche Reisemobil Vermietungs	Allemagne	100,00	100,00
Domerium	Espagne	99,72	99,72
E.T. Riddiough (sales)	Royaume-Uni	99,00	99,00
ECIM	France	100,00	100,00
Eura Mobil	Allemagne	100,00	100,00
Eura Mobil Service	Allemagne	100,00	100,00
Euro Accessoires	France	100,00	100,00
European Motorhomes	Allemagne	100,00	100,00
Europ'holidays	France	100,00	100,00
Gaupen-Henger	Norvège	100,00	100,00
Gaupen-Henger Eiendom	Norvège	100,00	100,00

Sociétés	Pays	% d'intérêt	
		31/08/2019	31/08/2018
Sociétés consolidées par intégration globale :			
Groupe Remorques Hubière	France	100,00	100,00
Grove Products (Caravan Accessories)	Royaume-Uni	100,00	100,00
HTD Participations	France	100,00	100,00
Karmann-Mobil Vertriebs	Allemagne	100,00	100,00
Le Hall du Camping-car	France	90,00	85,00
Lider	France	100,00	100,00
Loisir Iberica	Espagne	99,00	99,00
Luano Camp	Italie	100,00	100,00
Luano Van	Italie	100,00	100,00
Maître Equipement	France	100,00	100,00
Marquis Motorhome	Royaume-Uni	100,00	100,00
Marquis South Yorkshire	Royaume-Uni	100,00	100,00
Mécadis	France	100,00	100,00
Mécanorem	France	100,00	100,00
Mediterraneo VDL	Espagne	99,00	99,00
Michael Jordan Caravans	Royaume-Uni	100,00	100,00
Mistercamp	France	100,00	100,00
Notin	France	100,00	85,00
OCS Recreatie Groothandel	Pays-Bas	100,00	100,00
Ouest VDL	France	100,00	100,00
Périgord VDL	France	100,00	100,00
PLSA	France	100,00	100,00
Podgorje	Slovénie	99.24	99.24
Polytex	Tunisie	99,94	99,94
Protej	Slovénie	100,00	100,00
Remorques Hubière	France	100,00	100,00
Résidences Trigano	France	100,00	100,00
Riviera France	France	100,00	100,00
Rulquin	France	100,00	100,00
S.C.I. CMC	France	100,00	100,00
S.C.I. de l'Amiral Lebreton	France	96,50	96,50
S.C.I. du Colonel Petit	France	85,00	85,00
S.C.I. du Haut Eclair	France	100,00	100,00
S.C.I. du Président Arnaud	France	90,00	90,00
S.C.I. du Professeur Parmentier	France	90,00	90,00
S.C.I. Duchesse de Mirabel	France	95,00	95,00
SEA Società Europea Autocaravan	Italie	100,00	100,00
Sorelpol	Pologne	100,00	100,00
South Cross Motor Caravan Centre	Royaume-Uni	100,00	100,00
Surrey Motor Caravan centre	Royaume-Uni	100,00	100,00
Techwood	France	99,90	99,90
Trigano BV	Pays-Bas	100,00	100,00
Trigano Deutschland GmbH & Co. KG	Allemagne	100,00	100,00
Trigano Deutschland Verwaltungs	Allemagne	100,00	100,00
Trigano GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Trigano Jardin	France	100,00	100,00
Trigano MDC	France	100,00	100,00

Sociétés	Pays	% d'intérêt	
		31/08/2019	31/08/2018
Sociétés consolidées par intégration globale :			
Trigano Prikolice	Serbie	100,00	100,00
Trigano Remorques	France	100,00	100,00
Trigano SpA	Italie	100,00	100,00
Trigano Service	France	100,00	100,00
Trigano Van	Italie	100,00	100,00
Trigano VDL	France	100,00	100,00
Trois Soleils	France	100,00	100,00
Sociétés consolidées par mise en équivalence :			
Loisirs Finance (1)	France	49,00	49,00
Sociétés sorties du périmètre en 2019 :			
Néant		-	
Sociétés entrées dans le périmètre en 2019 :			
Néant		-	

(1) Loisirs Finance est détenue à hauteur de 51% par la société BNP PARIBAS Personal Finance, qui en détient le contrôle au regard d'IFRS 10. Par voie de conséquence, Trigano n'ayant qu'une influence notable, la société est mise en équivalence dans les comptes de Trigano.

Evolution du périmètre de consolidation depuis le 1^{er} septembre 2018

Aucune évolution du périmètre n'est à signaler sur la période.

Participations dans les entreprises associées et co-entreprises

Trigano consolide par mise en équivalence les sociétés dans lesquelles elle exerce une influence notable.

Les principes et méthodes comptables des entités concernées sont conformes aux IFRS et homogènes avec ceux du groupe.

Le résultat des sociétés mis en équivalence comprend 49% du résultat de Loisirs Finance.

Loisirs Finance est un établissement financier dont l'activité est le crédit aux particuliers sur le lieu de vente pour l'acquisition de camping-cars et de caravanes. La Société finance également des flottes de résidences mobiles acquises par des professionnels de l'hôtellerie de plein air ainsi que des stocks de camping-cars et de caravanes des distributeurs de Véhicules de loisirs.

Informations financières résumées - Loisirs Finance

en milliers d'euros et pour la totalité de l'entité	2018/2019	2017/2018*
Produit net bancaire	10 141	10 348
Résultat net	5 973	5 017
Capitaux propres	50 761	44 788
Total bilan	920 073	867 910

en milliers d'euros	2018/2019	2017/2018*
% d'intérêts détenus	49,00%	49,00%
Quote-part d'actif net détenue	24 873	21 946
Valeur des titres mis en équivalence	24 873	21 946

* après retraitement lié à la première application de IFRS 9

L'évolution du poste «participations dans les entreprises associées et co-entreprises» s'analyse ainsi :

en milliers d'euros	Total
31/08/2017	20 310
Quote-part de résultat de l'exercice	2 459
31/08/2018 publié	22 769
Retraitement lié à la première application de IFRS 9	(823)
31/08/2018 retraité	21 946
Quote-part de résultat de l'exercice	2 927
31/08/2019	24 873

Informations sur les transactions avec les parties liées

Transactions avec certains actionnaires

Au 31/08/2019, M. François Feuillet et Mme Marie-Hélène Feuillet détiennent 47,8% des titres de la Société. Ils n'ont réalisé aucune opération avec Trigano en dehors de celles liées aux fonctions de direction qu'ils exercent dans le groupe.

Au 31/08/2019, Mme Alice Cavalier-Feuillet détient avec la société ROMAX 5,1% des titres de la Société. Elle n'a réalisé aucune opération avec Trigano en dehors de celles liées aux fonctions de Présidente du Conseil de Surveillance qu'elle exerce.

Au 31/08/2019, Mme Séverine Soummer-Feuillet détient au travers de la société PARSEV 5,0% des titres de la Société. Elle n'a réalisé aucune opération avec Trigano en dehors de celles liées aux fonctions de Vice-Présidente du Conseil de Surveillance qu'elle exerce.

Rémunérations des mandataires sociaux

en milliers d'euros	2018/2019	2017/2018
Salaires	1 611	1 541
Charges sociales	624	648
Jetons de présence	865	835
Paiements en actions	-	-
Autres avantages	19	18
Total	3 119	3 042

Transactions avec les filiales

Trigano réalise à titre onéreux pour le compte de ses filiales les prestations suivantes :

- mise en place d'avances financières et de prêts ;
- location d'immeubles ;
- prestations de services administratifs et informatiques ;
- mise à disposition de marques commerciales ;
- négociation centralisée de certains achats.

La facturation de ces prestations est effectuée à des conditions normales. La totalité des flux correspondants est éliminée en consolidation. Par ailleurs, compte tenu du fort pourcentage de détention par Trigano des titres de ses filiales, l'impact de ces opérations sur la répartition des résultats entre le groupe et les minoritaires est négligeable.

Transactions avec les entreprises associées

Loisirs Finance

Sur l'exercice 2018/2019, Trigano a cédé à cette filiale des créances pour un montant total de 230,0 M€ (256,6 M€ en 2017/2018).

Au 31/08/2019, l'encours de créances cédées est de 70,4 M€ (93,3 M€ au 31/08/2018).

4.2.6.3 – Information sectorielle

L'information sectorielle reflète la vue du principal décideur opérationnel (Direction Générale de Trigano) et est établie sur la base du reporting interne. Les informations du reporting interne sont préparées en conformité avec les principes comptables suivis par le groupe.

Les secteurs opérationnels du groupe sont « Véhicules de loisirs » et « Equipement des loisirs ».

La Direction Générale de Trigano évalue la performance des secteurs « Véhicules de loisirs »

et « Equipement des loisirs » sur la base du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant. Les actifs et passifs ne faisant pas l'objet d'une information spécifique auprès de la Direction Générale, ils ne sont pas présentés dans le cadre de l'information sectorielle. Les actifs non courants dans le pays du siège social (France) s'élèvent à 145,4 M€ au 31/08/2019 (142,6 M€ au 31/08/2018).

en milliers d'euros	2018/2019		
	Véhicules de loisirs	Equipement des loisirs	Total consolidé
Chiffre d'affaires total	2 134 420	193 735	2 328 155
Chiffre d'affaires réalisé dans le pays du siège social (France)	510 865	150 290	661 155
Chiffre d'affaires réalisé dans les autres pays	1 623 555	43 445	1 667 000
Résultat opérationnel courant sectoriel	199 756	10 646	210 403
% du chiffre d'affaires	9,4%	5,5%	9,0%
Résultat opérationnel sectoriel	199 308	10 600	209 907
Quote-part de résultat des entreprises associées	2 927	-	2 927

en milliers d'euros	2017/2018		
	Véhicules de loisirs	Equipement des loisirs	Total consolidé
Chiffre d'affaires total	2 125 908	188 839	2 314 747
Chiffre d'affaires réalisé dans le pays du siège social (France)	554 609	146 619	701 228
Chiffre d'affaires réalisé dans les autres pays	1 571 299	42 220	1 613 519
Résultat opérationnel courant sectoriel	219 124	10 801	229 925
% du chiffre d'affaires	10,3%	5,7%	9,9%
Résultat opérationnel sectoriel	217 505	10 792	228 296
Quote-part de résultat des entreprises associées	2 458	-	2 458

4.2.6.4 – Données opérationnelles

Chiffre d'affaires et enregistrement des marges

Le chiffre d'affaires et la marge correspondante sont reconnus lors du transfert du contrôle des biens vendus ou des services rendus. Pour les ventes de Véhicules de loisirs, ce transfert intervient généralement lors de la mise à disposition des

véhicules sur les parcs usines. Les ventes sont comptabilisées pour leur montant net de remises éventuelles, de participations publicitaires et d'escompte pour paiement anticipé.

Prêts et créances clients

Il s'agit des actifs financiers, émis ou acquis par Trigano qui sont la contrepartie d'une remise directe de trésorerie, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts et créances à long terme de montants significatifs non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont actualisés. Les dépréciations éventuelles sont enregistrées en résultat.

Les créances clients sont maintenues à l'actif du bilan tant que le contrôle qui leur est associé n'est pas transféré à un tiers.

Les créances sont initialement comptabilisées à leur juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale. Les créances cédées avec recours dans le cadre de programmes de financement des stocks des distributeurs de Véhicules de loisirs ainsi que les effets escomptés non échus sont réintégrés à l'actif dans le poste « clients et autres débiteurs » et au passif dans le poste « passifs financiers courants » lorsque les critères de déconsolidation ne sont pas remplis.

Une provision pour dépréciation individualisée est comptabilisée lorsque des événements font douter du recouvrement d'une créance (mise en redressement ou liquidation judiciaire, impayés

nombreux...). Cette provision tient compte, le cas échéant, des garanties obtenues. De plus, une provision pour dépréciation à caractère général est constatée pour couvrir le risque de non recouvrement de créances saines.

Un actif financier est décomptabilisé dans les deux cas suivants :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif ont expiré ;
- les droits contractuels ont été transférés à un tiers et ce transfert répond à certaines conditions :
 - si Trigano a transféré la quasi-totalité du contrôle, l'actif est décomptabilisé pour sa totalité ;
 - si Trigano a conservé la quasi-totalité du contrôle, l'actif reste comptabilisé au bilan pour sa totalité.

Les créances clients courantes et autres débiteurs se décomposent de la manière suivante :

en milliers d'euros	31/08/2019	31/08/2018*
Avances et acomptes versés	3 400	2 728
Clients - part < 1 an	226 824	244 139
Montant brut	230 224	246 867
Dépréciation	(13 840)	(14 000)
Montant net	216 384	232 867

* après retraitement lié à la première application de IFRS 9

Les autres actifs non courants comprennent principalement les créances clients non courantes et se décomposent de la manière suivante :

en milliers d'euros	31/08/2019	31/08/2018
Clients et comptes rattachés - part > 1 an	614	641
Autres créances - part > 1 an	72	71
Montant brut	686	712
Dépréciation	(536)	(482)
Montant net	150	230

Les créances clients prises dans leur ensemble s'analysent comme suit :

en milliers d'euros	31/08/2019	31/08/2018*
Clients - part > 1 an	614	641
Clients - part < 1 an	226 824	244 139
Montant brut	227 438	244 780
Dépréciation - part > 1 an	(536)	(482)
Dépréciation - part < 1 an	(13 840)	(14 000)
Dépréciation	(14 376)	(14 482)
Montant net	213 062	230 297

* après retraitement lié à la première application de IFRS 9

L'antériorité des créances clients à la date de clôture s'analyse comme suit :

en milliers d'euros	31/08/2019	31/08/2018
Créances échues	43 892	58 661
dont entre 0 et 30 jours	18 344	27 001
dont entre 31 et 90 jours	14 623	19 334
dont entre 91 et 180 jours	6 465	7 531
dont plus de 180 jours	4 461	4 794
Créances non échues	168 692	172 284
Créances compromises	14 854	13 835
Total des créances clients en valeur brute	227 438	244 780

L'évolution de la dépréciation des créances clients s'analyse ainsi :

en milliers d'euros	
Dépréciation clients au 31/08/17	(12 363)
Variation de périmètre	(740)
Dotations	(935)
Reprises pour utilisations	708
Reprises de reliquats non consommés	172
Dépréciation clients au 31/08/18 publiée	(13 158)
Retraitement lié à la 1 ^{ère} application de IFRS 9	(1 324)
Dépréciation clients au 31/08/18 retraitée	(14 482)
Dotations	(1 720)
Reprises pour utilisations	1 386
Reprises de reliquats non consommés	440
Dépréciation clients au 31/08/19	(14 376)

Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au coût de revient, selon la méthode du FIFO - premier entré, premier sorti, ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût de revient s'entend net de remises éventuelles et d'escompte pour paiement anticipé. La quote-part de charges liée à la sous-activité est exclue de la valeur des stocks. Les véhicules destinés à la location sont enregistrés en stock si leur durée d'utilisation prévisionnelle pour cette activité est inférieure à un an. Dans le cas contraire, ils sont enregistrés en immobilisations corporelles.

Les matières premières et composants inactifs sont dépréciés en fonction de leur degré de vétusté et de leur possibilité de revente ou de réutilisation dans les fabrications futures. Les produits finis, marchandises et pièces détachées font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur réalisable est inférieure à leur coût de revient.

Les stocks et en-cours se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	31/08/2019	31/08/2018
Matières premières	156 747	142 344
En-cours	38 182	37 423
Marchandises	82 541	73 943
Produits finis	189 508	190 409
Montant brut	466 978	444 119
Dépréciation	(13 608)	(13 401)
Montant net	453 370	430 718

Fournisseurs et autres créiteurs

en milliers d'euros	31/08/2019	31/08/2018
Dettes fournisseurs d'exploitation	328 215	346 054
Dettes fournisseurs d'immobilisations	2 905	2 456
Total	331 121	348 510

Autres actifs et autres passifs courants et non courants

Autres actifs courants

en milliers d'euros	31/08/2019	31/08/2018
Personnel	1 144	984
Etat, autres collectivités territoriales et organismes sociaux	22 151	17 659
Charges constatées d'avance	12 219	11 525
Autres actifs	57 110	55 431
Montant brut	92 625	85 599
Dépréciation	(24)	(20)
Montant net	92 601	85 578

Autres passifs courants

en milliers d'euros	31/08/2019	31/08/2018
Avances et acomptes reçus	6 349	9 794
Dettes sociales	49 462	48 916
Dettes fiscales	17 815	16 953
Autres passifs	21 191	21 630
Total	94 817	97 293

Autres passifs non courants

en milliers d'euros	31/08/2019	31/08/2018
Produits constatés d'avance - part > 1 an	1 707	1 607
Autres	139	166
Total	1 845	1 773

Amortissements et dépréciations

en milliers d'euros	2018/2019	2017/2018
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	(24 769)	(22 805)
Reprises sur amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	23	-
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles en location financement	(685)	(685)
Dotations aux amortissements	(25 432)	(23 490)
Dotations aux dépréciations sur actifs circulants	(9 319)	(9 293)
Reprises de dépréciations sur actifs circulants	10 130	9 156
Dotations aux provisions pour risques et charges	(23 700)	(31 064)
Reprises de provisions pour risques et charges	22 113	20 927
Dotations aux provisions nettes des reprises	(776)	(10 273)
Total	(26 208)	(33 763)

Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique enregistre les effets des événements intervenus pendant la période comptable, qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise.

en milliers d'euros	2018/2019	2017/2018
Résultat de cessions d'actifs	-	-
Autres produits opérationnels	-	-
Frais d'acquisition des titres	(12)	(1 572)
Résultat de cessions d'actifs	(484)	(57)
Autres charges opérationnelles	(496)	(1 629)
Total	(496)	(1 629)

Données relatives au personnel

Charges de personnel

en milliers d'euros	2018/2019	2017/2018
Salaires et traitements	(230 085)	(212 349)
Charges sociales	(60 134)	(59 299)
Personnel extérieur	(26 999)	(32 192)
Autres avantages	(11 012)	(11 159)
Total	(328 230)	(314 999)

Effectif moyen (y compris interim)

Effectif	2018/2019	2017/2018
Dirigeants	115	115
Cadres	506	471
Employés	2 241	2 127
Ouvriers	6 100	6 198
Total	8 956	8 911

Avantages au personnel

Le groupe participe dans les pays où il est implanté aux régimes légaux accordant des avantages aux salariés. Il s'agit principalement des indemnités dues aux membres du personnel en cas de départ à la retraite (France ou Slovénie notamment) ou quelle qu'en soit la cause (TFR en Italie). En application de la norme IAS 19, ces engagements envers le personnel sont enregistrés au passif du bilan dans les postes de provisions. Ils sont évalués sur la base de calculs actuariels intégrant des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et d'inflation. Le groupe revoit périodiquement l'évaluation de ses engagements de retraite. Les effets des changements d'hypothèses actuarielles et des différences entre les hypothèses utilisées et les données réelles constatées sont évalués.

Le groupe reconnaît en autres éléments du résultat global la totalité des gains et pertes actuariels.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des provisions de départ à la retraite en France sont les suivantes :

- Taux de rotation du personnel : selon l'historique de l'entité ;
- Table de mortalité : table statistique communément admise ;
- Taux attendu d'augmentation de salaires : selon statistiques de l'entité ;
- Taux d'actualisation : taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées (0,62% au 31/08/2019 ; 1,04% au 31/08/2018) ;
- Age de départ à la retraite : 65 ans, à l'initiative du salarié.

Pour ces provisions, une variation de +/- 25 points de base sur le taux d'actualisation aurait pour impact une variation de l'engagement de respectivement -3,4% et +3,6%.

Les provisions pour indemnités de fin de contrat sont présentées dans la partie 4.2.6.6.

Païement en actions

Il n'existe aucun plan d'options de souscription d'actions en cours de validité.

4.2.6.5 - Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition affectés aux groupes d'unités génératrices de trésorerie « Véhicules de loisirs » et « Remorques » (composante principale de l'activité « Equipement des loisirs ») ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation

annuel, ou plus fréquemment en cas d'indices de pertes de valeur. Les modalités des tests de dépréciation retenues par le groupe sont décrites au paragraphe « Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé ».

Répartition par activité

en milliers d'euros	31/08/2019			31/08/2018		
	Brut	Dép.	Net	Brut	Dép.	Net
Véhicules de loisirs	235 495	(4 132)	231 362	235 864	(4 132)	231 731
Equipement des loisirs (1)	20 961	-	20 961	21 078	-	21 078
Total	256 455	(4 132)	252 323	256 941	(4 132)	252 809

(1) Dont Remorques 20 843 k€ au 31/08/2019 (20 960 k€ au 31/08/2018)

Variation de la valeur nette comptable

en milliers d'euros

Au 31/08/2017, valeur nette cumulée	110 797
Ecarts d'acquisition constatés dans l'exercice (1)	141 250
Effet des variations de change	762
Au 31/08/2018, valeur nette cumulée	252 809
Ecarts d'acquisition constatés dans l'exercice	-
Effet des variations de change	(486)
Au 31/08/2019, valeur nette cumulée	252 323

(1) Trigano a déterminé de manière définitive au 31/08/2018, l'écart d'acquisition de Protej à 139,3 M€ et celui de Michael Jordan Caravans à 1,9 M€.

Autres immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels acquis séparément par Trigano sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprises à leur juste valeur. Ils sont principalement constitués de logiciels acquis, de coûts de développement des logiciels utilisés

en interne, de procédés, marques et brevets. Ces immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue pour chaque catégorie de biens.

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	31/08/2019			31/08/2018		
	Brut	Amort. ou Provisions	Net	Brut	Amort. ou Provisions	Net
Concessions brevets, marques et droits similaires	57 687	(9 847)	47 840	57 324	(9 424)	47 900
Autres immobilisations incorporelles	14 266	(9 295)	4 971	13 120	(8 689)	4 431
Total	71 953	(19 142)	52 812	70 444	(18 112)	52 332

Les variations des immobilisations incorporelles sur les exercices 2018 et 2019 sont analysées ci-dessous :

en milliers d'euros	Brut	Amortissements	Net
Au 31/08/2017	38 468	(15 154)	23 314
Variations du périmètre	30 276	(1 483)	
Acquisitions de l'exercice	1 969	-	
Sorties de l'exercice	(367)	212	
Ecarts de conversion	98	-	
Dotations de l'exercice	-	(1 686)	
Au 31/08/2018	70 444	(18 112)	52 332
Acquisitions de l'exercice	2 236	-	
Sorties de l'exercice	(603)	431	
Ecarts de conversion	(124)	-	
Dotations de l'exercice	-	(1 461)	
Au 31/08/2019	71 953	(19 142)	52 812

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production et celles acquises par voie de regroupements d'entreprises à leur juste valeur.

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations pour leur montant avant impôt.

Les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilisation sont significativement différentes les unes des autres.

Les terrains ne sont pas amortis.

Les amortissements sont calculés selon le mode

linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien en tenant compte de sa valeur résiduelle. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Aménagements des terrains	10 à 20 ans
Constructions gros œuvre	30 à 50 ans
Constructions agencements	15 à 20 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 à 30 ans
Matériel de transport	2 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	4 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	31/08/2019			31/08/2018		
	Brut	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
Terrains et agencements	54 968	(3 449)	51 520	52 406	(3 135)	49 271
Constructions	197 607	(85 638)	111 969	183 219	(79 266)	103 953
Installations techniques, matériels et outillages industriels	175 041	(118 142)	56 899	165 191	(111 894)	53 297
Autres immobilisations corporelles	73 108	(48 157)	24 951	67 853	(44 548)	23 306
Immobilisations en cours	15 824	-	15 824	15 187	-	15 187
Total	516 547	(255 386)	261 161	483 857	(238 843)	245 014

Les variations des immobilisations corporelles sur les exercices 2018 et 2019 sont analysées ci-dessous :

en milliers d'euros	Brut	Amortissements	Net
Au 31/08/2017	345 966	(179 190)	166 776
Variation du périmètre	99 102	(46 825)	
Acquisitions de l'exercice (1)	51 296	-	
Sorties de l'exercice	(12 639)	9 085	
Ecart de conversion	132	(109)	
Dotations de l'exercice	-	(21 804)	
Au 31/08/2018	483 857	(238 843)	245 014
Acquisitions de l'exercice (1)	43 155	-	
Sorties de l'exercice	(10 066)	7 432	
Ecart de conversion	(399)	222	
Dotations de l'exercice	-	(24 197)	
Au 31/08/2019	516 547	(255 386)	261 161

(1) Dont location financement : 0 k€ en 2018/2019 ; 0 k€ en 2017/2018

Contrats de location

Les biens financés dans le cadre de contrats de location-financement sont inscrits, dès le commencement du contrat en immobilisations corporelles, au plus bas de leur juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux à venir au titre de la location. Les contrats de location sont traités comme des contrats de location-

financement dès lors qu'ils transfèrent au preneur la majeure partie des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués, que la propriété des biens soit ou non transférée en fin de contrat.

Le montant des contrats de location - financement capitalisés en immobilisations corporelles se décompose comme suit :

en milliers d'euros	31/08/2019			31/08/2018		
	Brut	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
Terrains et agencements	2 198	-	2 198	2 198	-	2 198
Constructions	25 041	(14 274)	10 767	25 041	(13 609)	11 432
Installations techniques, matériels et outillages industriels	1 346	(1 346)	-	1 346	(1 346)	-
Autres immobilisations corporelles	1 246	(1 035)	211	1 246	(1 035)	211
Total	29 832	(16 655)	13 177	29 832	(15 990)	13 841

Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Principes

En dehors des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, affectés à chacune des UGT ou à chacun des groupes d'UGT qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

Unités Génératrices de Trésorerie

Les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) constituent des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Trigano a défini l'UGT comme étant la business unit, correspondant, généralement au sein du groupe, à une entité juridique.

Test de dépréciation

Les tests de dépréciation consistent à s'assurer que la valeur nette comptable est au moins égale à la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de vente et de la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif à laquelle s'ajoute une valeur terminale. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur 5 ans au maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant les taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est calculée à partir de la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif basé sur le flux de trésorerie issu de la dernière année des prévisions.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel. Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes. Une perte de valeur comptabilisée sur un écart d'acquisition n'est jamais reprise.

Tests de dépréciation au 31 août 2019

Les tests de dépréciation ont été réalisés en date du 31 août 2019, pour chacun des groupes d'UGT concernés (Véhicules de loisirs et Remorques). La valeur recouvrable des actifs non courants a été déterminée à partir de la valeur d'utilité calculée en utilisant les flux de trésorerie prévisionnels après impôt sur une période de cinq ans. Ces flux intègrent les dernières prévisions budgétaires des

entités concernées, en particulier les évolutions de vente et de parts de marché par pays ainsi que les dernières prévisions d'évolution de prix de revient. Les prévisions budgétaires servant de base au plan d'affaires sont établies à partir des données historiques.

Les principales hypothèses retenues par Trigano sont :

- Taux de croissance à l'infini utilisé : 1,5% (sans changement par rapport à 2018) ;
- Taux d'actualisation après impôt retenu : 6,8% (7,0% en 2018).

La valeur terminale est calculée à partir du dernier flux de trésorerie normalisé et du taux de croissance à l'infini. Ces tests ont permis de valider la valeur dans les comptes des actifs non courants.

Une variation à la hausse de 1% du taux d'actualisation, le décalage d'un an de la croissance des ventes, la variation à la baisse de 0,5% de l'EBITDA du flux normatif ou la réduction du taux de croissance à l'infini à 1% n'entraîneraient pas la nécessité de déprécier les actifs non courants de chacun de ces groupes d'UGT.

4.2.6.6 - Autres provisions et passifs éventuels

Provision pour garantie

La provision correspond au coût estimé des garanties contractuelles données aux clients. Elle est établie en fonction des données statistiques recueillies par type de produits. Les périodes couvertes varient en fonction des conditions contractuelles et légales.

Les dépenses prises en compte correspondent aux coûts directs internes et externes calculés sur la base des derniers prix connus. Compte tenu de la faiblesse de l'impact sur les comptes, les flux futurs ne sont ni inflatés ni actualisés. Le montant des décaissements futurs est enregistré en fonction de l'échéance prévue en provisions à long terme ou en provisions courantes.

Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque l'extinction d'une obligation résultant d'un événement passé doit se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour un montant pouvant être estimé de manière fiable. Une provision pour restructuration n'est comptabilisée que dès lors qu'il y a une obligation implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la Direction matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé et formalisé et l'annonce de ce plan aux personnes concernées.

Les évolutions des provisions courantes et à long terme sur l'exercice 2018/2019 sont les suivantes :

Provisions courantes (part < 1 an)

en milliers d'euros	31/08/2018	Dotations	Utilisations	Reprises	Reclas- sements	Ecart de conversion	31/08/2019
Provisions pour garantie	21 591	11 241	(11 589)	-	(120)	(11)	21 113
Provisions pour litiges et risques divers	1 806	1 286	(1 566)	-	53		1 578
Provisions pour fin de contrat	275	67	(35)	-			307
Total	23 672	12 594	(13 190)	-	(67)	(11)	22 998

Provisions à long terme (part > 1 an)

en milliers d'euros	31/08/2018	Dotations	Utilisations	Reprises	Reclassements	Ecart actuariels	Ecart de conversion	31/08/2019
Provisions pour garantie	21 908	11 027	(6 850)	(3 195)	120	-	(22)	22 987
Provisions pour litiges et risques divers	2 235	489	(124)	(58)	(53)	-	18-	2 507
Provisions pour fin de contrat (1)	16 240	1 082	(1 457)	-	-	1 517	-	17 382
Total	40 383	12 598	(8 431)	(3 253)	67	1 517	(4)	42 877

(1) Dont effet d'actualisation : 52 k€ au 31/08/2019 ; 85 k€ au 31/08/2018.

Les provisions pour litiges et risques divers sont composées d'une multitude de sommes liées à des procédures contentieuses en matière sociale, commerciale ou fiscale.

Passifs éventuels

Aucune action significative n'est en-cours à l'encontre de Trigano au 31 août 2019.

4.2.6.7 - Financements et instruments financiers

Actifs et passifs financiers

Actifs financiers

Les actifs financiers sont composés des prêts et créances, des actifs disponibles à la vente et d'actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Le groupe n'a pas d'actifs détenus jusqu'à l'échéance et dispose d'un montant non significatif d'actifs disponibles à la vente.

Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat représentent les actifs détenus à des fins

de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les autres actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur du prix payé, augmentée des coûts d'acquisition. Les acquisitions et cessions d'actifs financiers sont enregistrées à leur date de règlement.

Autres actifs financiers

en milliers d'euros	31/08/2019	31/08/2018
Prêts	3 857	2 763
Dépôts et cautionnements versés	450	389
Autres	1 722	1 944
Montant brut	6 029	5 096
Dépréciation	(292)	(292)
Actualisation	(166)	(249)
Montant net	5 570	4 555

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme facilement convertibles en un montant connu et présentant un risque négligeable de changement de valeur.

en milliers d'euros	31/08/2019	31/08/2018
Equivalents de trésorerie	300	2 355
Disponibilités	206 610	199 070
Total	206 911	201 425

Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- des passifs financiers au coût amorti ;
- des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais et primes d'émission et les primes de remboursement font partie du coût amorti des emprunts et dettes financières. Ils sont présentés en diminution ou en augmentation des emprunts, selon le cas, et ils sont amortis de manière actuarielle.

Dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés figurent au bilan à leur juste valeur et toute variation de leur juste valeur est comptabilisée en résultat.

Le groupe utilise la possibilité offerte par la norme IAS 39 d'appliquer la comptabilité de couverture :

- en cas de couverture de juste valeur, la dette est comptabilisée pour sa juste valeur à hauteur du risque couvert et toute variation de juste valeur est inscrite en résultat. Les variations de la juste valeur des dérivés sont également inscrites en résultat. Si la couverture est totalement efficace, les deux effets se neutralisent parfaitement ;
- en cas de couverture de flux de trésorerie futurs, la variation de la juste valeur du dérivé est inscrite nette d'impôt en capitaux propres pour la partie efficace et en résultat pour la partie inefficace.

Les passifs financiers se décomposent ainsi :

Passifs financiers non courants

en milliers d'euros	31/08/2019		31/08/2018	
	Dettes financières	Locations financement	Dettes financières	Locations financement
Emprunts et dettes assimilées à plus de cinq ans	-	922	-	1 360
Dettes de un à cinq ans correspondant aux différés de paiement sur acquisition	106 394	-	118 471	-
Autres emprunts et dettes assimilées de un à cinq ans (1)	69 339	1 785	109 416	1 757
Autres	1	-	1	-
Total	175 734	2 707	227 888	3 117
Total passifs financiers non courants	178 442	-	231 005	-

(1) Dont put sur intérêts ne donnant pas le contrôle : 130 k€ au 31/08/2019 ; 191 k€ au 31/08/2018

Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat. Ils comprennent principalement les dettes de différé de paiement sur acquisitions.

La comptabilité de couverture s'applique si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à sa date de mise en place ;
- l'efficacité de la couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période, au sein de la rubrique « Autres produits et charges financières ».

Passifs financiers courants

en milliers d'euros	31/08/2019		31/08/2018	
	Dettes financières	Locations financement	Dettes financières	Locations financement
Dettes à moins d'un an correspondant aux différés de paiement sur acquisition	2 390	-	3 191	-
Autres emprunts et dettes assimilées à moins d'un an	38 650	410	40 493	392
Concours bancaires courants	1 134	-	281	-
Intérêts courus non échus	37	-	27	-
Total	42 211	410	43 992	392
Total passifs financiers courants	42 621	-	44 384	-

Trigano a contracté en septembre 2017 un emprunt à taux fixe amortissable de façon linéaire sur 5 ans d'un montant initial de 150 M€ destiné à financer des opérations de croissance externe. 30 M€ ont été remboursés au cours de l'exercice, le solde des postes d'emprunts est constitué à hauteur de 5,8 M€ par les bonds contractés par la société Adria, à échéance de moins d'un an.

L'évolution des passifs financiers entre le 31/08/2018 et le 31/08/2019 s'analyse ainsi :

en milliers d'euros	
Passifs financiers courants	44 384
Passifs financiers non courants	231 005
Total des passifs financiers au 31/08/18	275 389
Emission d'emprunts	260
Remboursement d'emprunts	(44 386)
Variation de la juste valeur des dettes financières liées aux différés de paiement sur acquisitions	(8 557)
Rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle	(2 513)
Variation des concours bancaires courants	843
Ecart de conversion	28
Total des passifs financiers au 31/08/19	221 063
Passifs financiers courants	42 621
Passifs financiers non courants	178 442

Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;
- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;
- au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs et passifs financiers par catégorie :

	31/08/2019		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
en milliers d'euros							
Autres actifs financiers non courants	5 570	5 570	-	138	5 432	-	-
Autres actifs long terme	150	150	-	-	150	-	-
Clients et autres débiteurs	216 384	216 384	-	-	216 384	-	-
Autres actifs courants (1)	92 601	92 601	-	-	90 353	-	1 648
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	206 911	206 911	206 911	-	-	-	-
Total Actifs financiers	521 616	521 616	206 911	138	312 920	-	1 648
Passifs financiers non courants (2)	178 442	178 442	106 394	-	-	72 048	-
Autres passifs non courants (1)	1 845	1 845	-	-	-	1 845	-
Passifs financiers courants (2) (3)	42 621	42 621	2 390	-	-	40 231	-
Fournisseurs et autres créditeurs	331 121	331 121	-	-	-	331 121	-
Autres passifs courants (1)	94 817	94 817	-	-	-	94 817	-
Total Passifs financiers	648 846	648 846	108 784	-	-	540 062	-

	31/08/2018		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
en milliers d'euros							
Autres actifs financiers non courants	4 555	4 555	-	138	4 417	-	-
Autres actifs long terme	230	230	-	-	230	-	-
Clients et autres débiteurs	234 191	234 191	-	-	234 191	-	-
Autres actifs courants (1)	85 578	85 578	-	-	84 358	-	1 220
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	201 425	201 425	201 425	-	-	-	-
Total Actifs financiers	525 978	525 978	201 425	138	323 195	-	1 220
Passifs financiers non courants (2)	231 005	231 005	118 471	-	-	112 534	-
Autres passifs non courants (1)	1 773	1 773	-	-	-	1 773	-
Passifs financiers courants (2) (3)	44 384	44 384	3 191	-	-	41 193	-
Fournisseurs et autres créditeurs	348 510	348 510	-	-	-	348 510	-
Autres passifs courants (1)	97 293	97 293	(0)	-	-	97 293	-
Total Passifs financiers	722 965	722 965	121 662	-	-	601 303	-

(1) La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont mis à leur juste valeur sur la base des évaluations transmises par les banques.

(2) Les dettes financières étant essentiellement à taux variables, la juste valeur est équivalente à la valeur inscrite au bilan.

(3) Les passifs financiers à la juste valeur sont constitués des dettes de différé de paiement sur acquisitions. De même qu'au 31/08/2018, ils sont de catégorie 3. Ces passifs sont évalués sur la base des données contractuelles en tenant compte des prévisions de résultat revues par la Direction de Trigano et actualisées à des taux spécifiques aux passifs concernés (0,4% pour la zone euro et 1% pour la £)

Résultat financier

Le résultat financier est composé du coût de l'endettement financier, des dividendes reçus des sociétés non consolidées, des variations de juste valeur des actifs financiers hors trésorerie et des dérivés non concernés par la comptabilité

de couverture, des résultats de cession des actifs financiers hors trésorerie, des résultats d'actualisation et des résultats de change portant sur des éléments ne faisant pas partie de l'endettement financier net.

en milliers d'euros	2018/2019	2017/2018
Intérêts et produits financiers	1 397	1 009
Intérêts et charges financières	(3 597)	(4 625)
Coût de l'endettement financier net	(2 201)	(3 616)
Différence de change	(1 855)	(4 151)
Variation de la juste valeur des dettes financières liées aux différés de paiement sur acquisitions	8 557	1 123
Autres produits (charges)	(14)	132
Total	4 487	(6 512)

La mise à jour du paiement différé sur acquisitions, compte tenu des prévisions de résultat et sur la base d'un taux d'actualisation de 0,4%, a entraîné la constatation d'un produit financier de 8 557 k€ en

2019 (1 123 k€ en 2018), correspondant à la variation de juste valeur de la dette.

Gestion des risques

Risque de change

Trigano est exposé au risque de change pour une partie de son chiffre d'affaires (principalement au Royaume-Uni) et de ses approvisionnements, notamment ceux facturés en Dollar ou Livre Sterling.

Trigano sécurise sa marge opérationnelle en couvrant sur un horizon correspondant à son portefeuille de commandes (2 à 6 mois) les principaux risques après avoir opéré des

compensations entre les flux anticipés dans les monnaies principales. Aucune couverture n'est effectuée sur les autres devises car le risque est jugé acceptable par Trigano.

Les contrats d'achats et de ventes à terme de devises sont évalués à leur juste valeur à la clôture. La perte enregistrée à ce titre sur la période s'élève à 1 207 k€ en 2019 (perte de 2 757 k€ en 2018).

Sensibilité au risque de change :

en millions d'euros	Au 31/08/2019		
	GBP	USD	PLN
Hypothèse d'appréciation de l'Euro	10%	10%	10%
Impact sur le résultat net avant impôt	(7,4)	1,1	0,6
Impact sur les capitaux propres	(3,4)	-	(0,6)

en millions d'euros	Au 31/08/2018		
	GBP	USD	PLN
Hypothèse d'appréciation de l'Euro	10%	10%	10%
Impact sur le résultat net avant impôt	(7,9)	1,1	0,6
Impact sur les capitaux propres	(3,9)	-	(0,6)

Risque de taux

Trigano n'est pas concerné par un risque de taux sur l'endettement à la clôture.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est couvert par la faiblesse du taux d'endettement financier et par l'importance des actifs immobiliers sur lesquels aucune garantie n'a été accordée aux organismes financiers.

Afin de réduire encore son risque de liquidité, la Société a signé le 13 juillet 2017 un contrat sur 5 ans avec ses banques prévoyant la mise en place de crédits pour un montant de 150 M€. Les emprunts et dettes correspondants sont assortis d'engagements de respect de ratios financiers applicables à compter du 31 août 2019 :

- endettement net consolidé sur fonds propres ≤ 1 ;
- endettement net consolidé sur EBITDA consolidé ≤ 3 .

Trigano satisfait à ces conditions au 31 août 2019 et considère que le risque de non respect des ratios aux prochaines échéances est faible.

Risque de crédit

Le risque de crédit est limité par la dispersion des distributeurs, dont aucun ne représente plus de 5,0% du chiffre d'affaires consolidé. Un système d'analyse d'informations financières et commerciales permet de prévenir et de contenir les principaux risques de défaillance.

En ce qui concerne les caravanes et camping-cars, la conservation jusqu'au paiement complet des documents nécessaires à l'immatriculation des véhicules permet dans la plupart des cas de limiter le risque au montant de la marge commerciale.

Enfin, dans plusieurs pays, à la demande de ses distributeurs, Trigano a développé des partenariats avec des sociétés spécialisées dans le financement des stocks de véhicules. Ces accords permettent généralement au distributeur de régler au comptant sa créance et de bénéficier d'un crédit couvrant la période d'exposition. L'engagement de Trigano se limite à une aide à la recommercialisation des produits en cas de défaillance du distributeur. En France, Trigano a développé avec Loisirs Finance un système incitatif permettant aux distributeurs de financer leur stock de véhicules neufs à un coût dégressif pouvant aller jusqu'à la gratuité en fonction de leur production de crédits aux particuliers.

Risque action

Trigano n'est pas exposé à un risque action.

4.2.6.8 - Impôts sur les bénéfices et impôts différés

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du groupe, corrigé de la fiscalité différée. La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable sur les décalages temporaires d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation. Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour le report en avant de pertes

fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que la société concernée disposera dans le futur de bénéfices imposables sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés. Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilantielle et ils ne sont pas actualisés.

Analyse de la charge d'impôts

en milliers d'euros	2018/2019	2017/2018
Résultat net	167 516	187 199
Dont résultat des sociétés mises en équivalence	2 927	2 458
Dont résultat des sociétés intégrées globalement	164 623	184 741
Charge d'impôts comptabilisée	(49 805)	(37 043)
Résultat avant impôts des sociétés intégrées globalement	214 395	221 784
Charge théorique d'impôts (1)	(57 406)	(59 861)
Taux d'impôts théorique	26,8%	27,0%
Variation des déficits fiscaux non reconnus antérieurement	1 724	19 026
Variation de taux	-	(344)
Autres différences permanentes	5 877	4 136
Total rapprochement	7 601	22 817
Charge d'impôts comptabilisée	(49 805)	(37 043)
Taux d'impôt apparent	23,2%	16,7%

(1) Au taux d'imposition de chaque entité.

Impôts différés

Les soldes d'impôts différés actif et passif s'analysent ainsi :

en milliers d'euros	31/08/2019	31/08/2018
Impôts différés sur		
Immobilisations	(8 895)	(8 855)
Dépréciations et autres charges	8 340	6 789
Déficits reportables	29 961	42 863
Autres	(82)	(122)
Solde net actif / (passif) des impôts différés comptabilisés	29 324	40 275
Impôts différés Actif	34 170	45 150
Impôts différés Passif	(4 846)	(4 875)

Pour l'évaluation du caractère recouvrable de ses actifs d'impôts différés, Trigano a revu les hypothèses et options possibles dans le cadre de son processus d'arrêté des comptes.

Le montant cumulé des pertes reportables n'ayant pas donné lieu à activation d'impôts s'élève au 31 août 2019 à 72,8 M€.

Les déficits activés sont reportables indéfiniment.

4.2.6.9 - Capitaux propres et résultat par action

Capitaux propres

La politique de gestion des capitaux propres vise à préserver la continuité d'exploitation du groupe, à servir une rémunération aux actionnaires et à permettre le développement de l'activité, notamment par croissance externe.

Les capitaux propres de Trigano (Société mère) ne sont soumis à aucune contrainte externe. Seuls ceux de Loisirs Finance (détenue à 49%) doivent

respecter les ratios prudentiels imposés par la réglementation bancaire française et européenne. La famille Feuillet détient au 31 août 2019 57,9% du capital et 71,6% des droits de vote de Trigano.

Le capital se compose de 19 336 269 actions entièrement libérées, d'une valeur nominale de 4,2567 €.

Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt,

en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

Actions propres

Les actions propres sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit net d'impôt de la cession éventuelle des actions propres est inscrit directement en

augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession, n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

Détail des primes, actions propres et des autres réserves :

	31/08/2019	31/08/2018*
Capital	82 310	82 310
Primes	4 184	4 184
Actions propres (1)	16 855	19 365
Réserves stock-options (2)	243	243
Réserves consolidées (3)	807 253	679 567
Ecart de conversion (4)	(18 540)	(17 122)
Intérêts ne donnant pas le contrôle	1 115	925
Total	893 420	769 472

* après retraitement lié à la première application de IFRS 9

(1) Trigano a signé un contrat de liquidité auquel une somme de 500 k€ a été affectée. Les moyens affectés à ce contrat ont été complétés par l'apport de 20 000 titres Trigano au cours de l'exercice 2018. Au 31 août 2019, le nombre d'actions propres détenues dans le cadre de ce contrat est de 15 043 titres Trigano. Dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale, des actions de la Société ont été rachetées. Au 31 août 2019, le nombre d'actions propres s'élève à 41 026.

(2) Ce compte enregistre l'effet cumulé constaté en contrepartie de la charge d'amortissement des stock-options.

(3) Ce compte comprend :

- les réserves de la Société mère après retraitements de consolidation ;
- la quote-part revenant au groupe des capitaux propres retraités de chacune des filiales diminuée de la valeur des titres détenus par le groupe et augmentée du goodwill éventuel ;
- l'effet cumulé des changements de méthodes comptables et corrections d'erreurs ;
- les variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les variations de juste valeur des dérivés dans les opérations de couverture de flux de trésorerie.

(4) Ce compte comprend la part revenant au groupe des écarts de conversion, positifs ou négatifs, liés à l'évaluation au taux de clôture des capitaux propres des filiales hors zone euro et de la fraction des créances et des dettes faisant partie de l'investissement net dans ces filiales.

Dividendes

Le Directoire propose comme distribution relative à l'exercice clos le 31 août 2019 un dividende brut de 2 € par action ordinaire. Les états financiers présentés avant répartition ne reflètent pas

ce dividende qui est sujet à l'approbation des actionnaires réunis en Assemblée Générale le 7 janvier 2020.

Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur le nombre moyen d'actions pondéré selon la date de création des actions dans l'exercice, déduction faite des actions propres. Le résultat par action dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions qui ajoute au dénominateur le nombre d'actions potentielles qui résulteront des instruments dilutifs (options), déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec

les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés.

Compte tenu de l'absence de programme de stock-options en cours, le nombre d'actions dilué correspond au nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat de base par action.

en nombre d'actions	2018/2019	2017/2018
Actions en circulation	19 336 269	19 336 269
Actions propres	(56 069)	(31 148)
Nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat de base par action	19 280 200	19 305 121

en nombre d'actions	2018/2019	2017/2018
Nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat de base par action	19 280 200	19 305 121
Nombre de stock-options dilutives	-	-
Nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat dilué par action	19 280 200	19 305 121

4.2.6.10 - Engagements hors bilan

Les paiements minimums futurs au titre des contrats de location simple s'élèvent à 14,6 M€ au 31/08/2019.

4.2.6.11 - Honoraires des Commissaires aux comptes

en milliers d'euros	Ernst & Young		B M & A		Autres		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	77	90	57	63			134	153
- Filiales intégrées globalement	298	344	96	94	305	223	699	661
Autres diligences et prestations								
Sous-total	375	434	153	157	305	223	833	814
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	0	0						
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	375	434	153	157	305	223	833	814

4.2.6.12 - Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture qui nécessiterait de modifier les comptes ou de fournir une information complémentaire.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la Société Trigano,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Société Trigano relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent

une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment

nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation à la juste valeur des passifs financiers relatifs au paiement différé des acquisitions des titres de certaines filiales

Risque identifié

Au 31 août 2019, ces passifs financiers actualisés s'élèvent à M€ 108,4 dont M€ 106,4 de passifs financiers non courants et M€ 2,4 de passifs financiers courants (voir note 4.2.6.7 de l'annexe des comptes consolidés), et ont diminué de M€ 12,9.

Ces passifs financiers correspondent à la juste valeur des dettes de différé de paiement au titre de l'acquisition des filiales concernées. La variation de cette juste valeur est constatée en résultat financier conformément à la norme IAS 39 (voir note 4.2.6.7 de l'annexe des comptes consolidés, paragraphes « Passifs financiers courants », « Passifs financiers non courants » et « Résultat financier »).

Cette valeur actuelle est déterminée à partir des données contractuelles convenues entre les parties en tenant compte des prévisions de résultats et de l'estimation de la dette nette existant au moment des paiements prévus, données contractuelles qui sont revues par la direction de votre Société et actualisées à des taux spécifiques à ces actifs (voir note 4.2.6.7 de l'annexe des comptes consolidés).

Nous avons considéré que l'évaluation de la juste valeur de ces passifs financiers est un point clé de l'audit en raison de leur sensibilité importante aux variations des hypothèses de calcul et des estimations nécessaires à l'appréciation de cette juste valeur.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- évaluer les hypothèses opérationnelles retenues pour établir les prévisions de flux de trésorerie servant à la détermination de la juste valeur de ces passifs financiers, notamment en les confrontant aux réalisations passées et aux perspectives de marché ;
- examiner les données sous-tendant la détermination des taux utilisés pour les actualiser ;
- comparer les formules de calcul utilisées pour déterminer les dettes financières nettes avec les dispositions contractuelles.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de

performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe de données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Trigano par votre Assemblée Générale du 8 janvier 2003 pour le cabinet BM&A et du 9 janvier 2006 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 août 2018, le cabinet BM&A était dans la dix-septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la quatorzième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et

d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

■ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est

responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en oeuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de

l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 17 décembre 2019

Les Commissaires aux Comptes

BM&A

Pascal de Rocquigny du Fayel

ERNST & YOUNG Audit

Jean-François Bélorgey

Renseignements juridiques des sociétés françaises consolidées

Sociétés	Forme sociale	Siège social	Capital social (en €)	N° immatriculation SIREN
Trigano	S.A. cotée*	100 Rue Petit 75019 Paris	82 310 249,75	722 049 459 RCS PARIS
Arts et Bois	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	40 000,00	304 515 562 RCS PARIS
Atelier Trigano	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	490 753 399 RCS PARIS
Autostar	S.A.S.	100 Rue Petit 75019 Paris	1 000 000,00	333 120 434 RCS PARIS
Bruand Développement	S.A.S.	100 Rue Petit 75019 Paris	200 000,00	326 055 977 RCS PARIS
Camping-cars Chausson	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	378 944 565 RCS PARIS
Caravanes La Mancelle	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	10 400,00	378 291 504 RCS PARIS
Clairval	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	320 000,00	339 697 138 RCS PARIS
C.M.C. Distribution France	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	88 877,78	471 501 098 RCS PARIS
C.M.C. France	S.C.P.	100 Rue Petit 75019 Paris	152 449,02	350 707 915 RCS PARIS
ECIM	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	421 257 494 RCS PARIS
Euro Accessoires	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	2 000 000,00	303 409 742 RCS PARIS
Europ'holidays	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	10 000,00	395 134 422 RCS PARIS
Groupe Remorques Hubiere	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	200 000,00	502 223 563 RCS PARIS
HTD Participations	S.A.R.L.	130 Rte de Lamastre 07300 Tournon/Rhône	3 000,00	498 510 007 RCS AUBENAS
Le Hall du Camping-car	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	50 000,00	821 762 523 RCS PARIS
Lider	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	122 610,00	393 681 564 RCS PARIS
Loisirs Finance	S.A.*	20 Av. G. Pompidou 92300 Levallois Perret	10 000 000,00	410 909 592 RCS NANTERRE
Maître Equipement	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	400 000,00	310 096 938 RCS PARIS
Mécadis	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	150 000,00	377 989 264 RCS PARIS
Mécanorem	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	830 000,00	431 784 164 RCS PARIS
Mistercamp	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	82 025,00	431 483 361 RCS PARIS
Notin	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	679 000,00	498 148 808 RCS PARIS
Ouest VDL	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	500 000,00	483 632 444 RCS PARIS
Périgord Véhicules de Loisirs	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	150 000,00	383 039 880 RCS PARIS
PLSA	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	84 500,00	423 823 418 RCS PARIS
Remorques Hubiere	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	215 000,00	344 766 258 RCS PARIS
Résidences Trigano	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	40 000,00	378 738 041 RCS PARIS
Riviera France	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	81 600,00	421 648 247 RCS PARIS
Rulquin	S.A.	100 Rue Petit 75019 Paris	1 000 000,00	309 358 273 RCS PARIS
SCI CMC	S.C.I.	100 Rue Petit 75019 Paris	15 244,90	351 437 280 RCS PARIS
SCI de L'Amiral Lebreton	S.C.I.	100 Rue Petit 75019 Paris	15 244,90	423 685 445 RCS PARIS
SCI du Colonel Petit	S.C.I.	100 Rue Petit 75019 Paris	16 000,00	353 602 436 RCS PARIS
SCI Duchesse de Mirabel	S.C.I.	100 Rue Petit 75019 Paris	15 244,90	432 806 685 RCS PARIS
SCI du Haut Eclair	S.C.I.	Le Haut Eclair 72600 Mamers	15 244,90	347 520 835 RCS LE MANS
SCI du Président Arnaud	S.C.I.	100 Rue Petit 75019 Paris	16 000,00	403 103 799 RCS PARIS
SCI du Professeur Parmentier	S.C.I.	100 Rue Petit 75019 Paris	16 000,00	414 374 066 RCS PARIS
Techwood	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	351 216 759 RCS PARIS
Trigano Jardin	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	7 667 295,70	303 773 923 RCS PARIS
Trigano MDC	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	9 000 000,00	775 735 020 RCS PARIS
Trigano Remorques	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	1 000 000,00	345 039 069 RCS PARIS
Trigano Service	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	60 000,00	398 231 951 RCS PARIS
Trigano VDL	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	7 000 000,00	458 502 838 RCS PARIS
Trois Soleils	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	20 000,00	380 916 114 RCS PARIS

* à Directoire et Conseil de Surveillance

4.3 - Comptes sociaux

4.3.1 - Bilan

Actif

en milliers d'euros	Note	31/08/2019	31/08/2018
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles		10 606	9 704
Dépréciations et amortissements		(6 391)	(5 812)
Total Immobilisations incorporelles	4.3.3.2	4 216	3 892
Immobilisations corporelles		38 604	37 931
Dépréciations et amortissements		(12 038)	(10 646)
Total Immobilisations corporelles	4.3.3.2	26 566	27 285
Immobilisations financières		424 384	416 988
Dépréciations		(14 721)	(16 940)
Total Immobilisations financières	4.3.3.3	409 663	400 048
Total Actif immobilisé		440 444	431 225
Actif circulant			
Créances clients et autres débiteurs	4.3.3.4	108 077	102 379
Valeurs mobilières de placement	4.3.3.5	1 285	1 272
Disponibilités		142 459	142 519
Total Actif circulant		251 821	246 170
Comptes de régularisations		1 769	1 722
Total Actif		694 034	679 117

Passif

en milliers d'euros	Note	31/08/2019	31/08/2018
Capitaux propres			
Capital	4.3.3.7	82 310	82 310
Primes d'émission, de fusion, d'apport		4 184	4 184
Réserve légale		9 016	9 016
Autres réserves et report à nouveau		142 209	111 025
Résultat de l'exercice		83 202	69 790
Subventions d'investissement		16	27
Provisions réglementées		5 280	4 455
Total Capitaux propres		326 216	280 806
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	4.3.3.8	1 496	1 086
Total Provisions pour risques et charges		1 496	1 086
Dettes			
Emprunts et dettes financières	4.3.3.9	97 595	127 592
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.3.3.9	946	816
Dettes fiscales et sociales	4.3.3.9	2 533	19 693
Autres dettes	4.3.3.9	265 123	249 014
Comptes de régularisations		126	111
Total Dettes		366 323	397 225
Total Passif		694 034	679 117

4.3.2 - Compte de résultat

en milliers d'euros	Note	2018/2019	2017/2018
Chiffre d'affaires net		9 163	9 763
Autres produits d'exploitation		36 842	35 663
Total des produits d'exploitation	4.3.3.12	46 006	45 426
Autres achats et charges externes		(4 335)	(3 832)
Impôts et taxes		(789)	(624)
Salaires et traitements		(4 373)	(3 618)
Charges sociales		(1 835)	(1 601)
Dotations aux amortissements et provisions		(2 170)	(1 964)
Autres charges		(2 936)	(2 006)
Total des charges d'exploitation		(16 437)	(13 644)
Résultat d'exploitation		29 569	31 782
Résultat financier	4.3.3.13	58 715	34 246
Résultat exceptionnel	4.3.3.14	(1 995)	21 023
Impôts sur les bénéfices		(3 087)	(17 262)
Résultat net		83 202	69 790

4.3.3 - Annexe aux comptes sociaux

4.3.3.1 - Informations générales

La présente annexe se rapporte au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 août 2019 dont le total est de 694 034 k€ et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste dont le total des produits est de 134 877 k€ et dégageant un bénéfice de 83 202 k€.

Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019 ont été établis selon les principes comptables français en vigueur. Le nouveau règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général est sans incidence sur les comptes de la société. Les règles et méthodes comptables appliquées sont identiques à celles de l'exercice précédent.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019.

Faits marquants de l'exercice

Aucun fait marquant n'a été relevé sur cet exercice.

Evénements post-clôture

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture qui nécessiteraient de modifier les comptes ou de fournir une information complémentaire.

4.3.3.2 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Méthodes comptables

Les immobilisations incorporelles correspondent aux marques, dépôt de marques, brevets, procédés et logiciels possédés par la société. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les logiciels, procédés et brevets sont amortis en fonction de leur durée d'utilisation prévisionnelle.

Les frais de dépôts de marques sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis sur 10 ans.

A la clôture de l'exercice, une évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles est effectuée. Une dépréciation des immobilisations incorporelles est constatée si cette valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Constructions	50 ans
Agencements et aménagements des constructions	10 à 30 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériels et outillages industriels	5 à 10 ans
Mobilier, matériel de bureau et informatique	2 à 10 ans
Matériel micro-informatique	2 ans
Matériel de transport	4 ans

Il est pratiqué un amortissement dérogatoire lorsque la durée d'usage admise fiscalement diffère de la durée d'utilisation des immobilisations corporelles.

Acquisitions et cessions

en milliers d'euros	Valeur brute au 31/08/2018	Augmentation	Diminution	Reclassement	Valeur brute au 31/08/2019
Immobilisations incorporelles					
Marques	1 238	-	-		1 238
Logiciels	7 611	627	(189)	1	8 050
Autres immobilisations incorporelles	856	463	-	-	1 319
Total Immobilisations incorporelles	9 704	1 090	(189)	1	10 606
Immobilisations corporelles					
Terrains	7 107	8	(244)	730	7 601
Constructions	23 918	51	-	2 658	26 627
Matériel informatique et de bureau	2 995	538	(155)	13	3 391
Divers	795	191	(44)	-	942
Immobilisations en cours	3 115	330	-	(3 402)	44
Total immobilisations corporelles	37 931	1 118	(444)	(1)	38 604
Total immobilisations incorporelles et corporelles	47 635	2 207	(633)	-	49 210

Amortissements et dépréciations

en milliers d'euros	Amortissements au 31/08/2018	Dotations	Reprises	Amortissements au 31/08/2019
Immobilisations incorporelles				
Marques	(609)	-	-	(609)
Logiciels	(5 137)	(555)	6	(5 685)
Autres immobilisations incorporelles	(67)	(28)		(95)
Total Immobilisations incorporelles	(5 812)	(584)	6	(6 390)
Immobilisations corporelles				
Agencements des terrains	(310)	(96)	-	(406)
Constructions	(7 857)	(978)	-	(8 835)
Matériel informatique et de bureau	(1 981)	(452)	150	(2 282)
Divers	(498)	(60)	42	(515)
Total immobilisations corporelles	(10 646)	(1 585)	193	(12 038)
Total amortissements des immobilisations	(16 458)	(2 169)	198	(18 428)

4.3.3.3 - Immobilisations financières

Méthodes comptables

Les titres de participations et créances rattachées sont évalués à leur valeur d'acquisition ou d'apport et ramenés à la valeur recouvrable lorsque cette dernière est inférieure à la valeur nette comptable. Les frais d'acquisition liés aux titres sont inclus dans le coût des titres.

La valeur recouvrable est considérée principalement par rapport à la valeur des capitaux propres des sociétés concernées, corrigée le cas échéant des plus ou moins values latentes. Sont également

prises en compte dans l'appréciation de la valeur recouvrable la capacité bénéficiaire immédiate ou à terme de la filiale ainsi que sa valeur d'usage estimée sur la base de la méthode des flux de trésorerie futurs.

Les dotations aux dépréciations sur titres et/ou comptes courants sont comptabilisées en résultat financier. Les dotations aux provisions pour risques filiales sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

Les actions propres sont évaluées à la valeur d'acquisition et une dépréciation est reconnue à hauteur de l'écart négatif constaté, le cas échéant,

entre le cours de bourse du dernier jour du mois d'août et le prix d'acquisition.

Acquisitions et cessions

en milliers d'euros	Valeur brute au 31/08/2018	Augmentation	Diminution	Reclassement	Valeur brute au 31/08/2019
Immobilisations financières					
Titres de participations	356 689	2 625	(33)	-	359 282
Actions propres (1) (2)	1 800	1 450	-	-	3 250
Créances rattachées à des participations	57 536	3 326	-	-	60 862
Prêts (3)	206	17	(5)	-	218
Divers	2 029	29	-	-	2 058
Total immobilisations financières	418 260	7 447	(38)	-	425 669

(1) La société a acquis au cours de l'exercice des actions Trigano pour un prix de 1 450 205€.

Au 31 août 2019, elle détient 56 069 titres Trigano pour une valeur comptable de 3 250 141 €.

(2) Dont au 31 août 2019, 1 284 k€ d'actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité classées en valeurs mobilières de placement au bilan.

(3) Les prêts représentant les versements effectués dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort de construction sont actualisés au taux de 0,62%.

Dépréciations

en milliers d'euros	Montants au 31/08/2018	Dotations (1)	Reprises (2)	Montants au 31/08/2019
Immobilisations financières				
Participations	(16 918)	(3 107)	5 318	(14 707)
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Prêts	(22)	-	8	(14)
Total provisions immobilisations financières	(16 940)	(3 107)	5 326	(14 721)

(1) Dont dotations financières : 3 107 k€.

(2) Dont reprises financières : 5 318 k€. Le résultat du test de dépréciation de l'exercice a conduit à la comptabilisation d'une reprise de 3 141 k€ de la provision sur titres de Trigano Deutschland GmbH & Co KG, compte tenu de l'évolution positive des résultats de cette société.

Tableau des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la Société astreinte à la publication

	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en%)	Valeur brute d'inventaire des titres détenus en k€	Valeur nette d'inventaire des titres détenus en k€	Prêts et avances consentis par la société en k€	Cautions et avals fournis par la société en k€	Chiffre d'affaires hors taxe	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)
Filiales et participations										
1. Filiales (détenues à + de 50%) :										
ARCA CAMPER	k€	100	345	100	3 003	445	2 004	-	5 502	(31)
AUTO-SLEEPERS INVESTMENTS	k£	-	(262)	66,01*	18 907	18 907	-	-	-	1 519
AUTOSTAR	k€	1 000	(1 219)	97,33	2 165	-	6 846	-	47 886	(403)
AUTO-TRAIL VR	k£	200	9 035	100	20 113	20 113	-	-	69 054	5 339
BENIMAR OCARSA	k€	60	45 671	100	2 988	2 988	-	-	150 489	14 448
BRUAND DEVELOPPEMENT	k€	200	585	90	1 239	1 239	-	-	183	86
CARAVANES LA MANCELLE	k€	110	(110)	100	1 359	-	1 744	-	3 703	2 617
DELWYN ENTERPRISES	k£	160	9 126	100	1 763	1 763	-	-	10 841	2 137
ECIM	k€	100	710	100	974	974	-	-	-	248
EURO ACCESSOIRES	k€	2 000	9 875	100	3 999	3 999	-	-	31 261	1 687
GAUPEN-HENGER	kk£	100	48 342	100	8 925	8 925	-	-	121 702	2 454
GAUPEN-HENGER EIENDOM	kk£	100	13 500	100	6 951	6 951	-	-	4 526	3 036
GROUPE REMORQUES HUBIERE	k€	200	2 708	100	7 616	7 616	-	-	-	(3)
GROVE PRODUCTS	k£	-	4 018	100	5 997	5 997	-	-	10 708	789
LIDER	k€	123	15 619	100	19 976	19 976	-	-	45 043	2 616
LUANO CAMP	k€	1 500	8 736	60	3 114	3 114	-	-	104 279	4 027
MECANOREM	k€	830	(830)	100	1 675	926	2 234	-	5 643	1 445
OCS RECREATIE GROOTHANDEL	k€	16	7 486	100	5 639	5 639	-	-	17 546	1 793
OUEST VDL	k€	500	(3 501)	100	1000	-	8 821	-	25 455	(1 351)
PERIGORD VDL	k€	150	19 052	100	1 991	1 991	-	-	66 126	3 277
PROTEJ	k€	11 449	42 697	85	154 307	154 307	50	-	-	(140)
RULQUIN	k€	1 000	6 127	99,99	1 759	1 759	-	-	13 225	433
TRIGANO DEUTSCHLAND GmbH & Co. KG	k€	7 500	(17 521)	100	7 500	3 874	28 362	-	1 589	84
TRIGANO JARDIN	k€	7 667	(2 825)	100	7 815	4 842	8 774	-	28 708	(1 121)
TRIGANO MDC	k€	9 000	8 847	100	13 643	13 643	2 191	-	51 882	377
TRIGANO REMORQUES	k€	1 000	16 230	100	2 963	2 963	-	-	39 694	46
TRIGANO SERVICE	k€	60	24 212	100	913	913	-	-	22 520	2 240
TRIGANO SpA	k€	18 000	33 437	100	25 165	25 165	-	-	199 555	12 382
TRIGANO VDL	k€	7 000	63 339	100	15 676	15 676	-	-	388 684	12 912
TROIS SOLEILS	k€	20	4 027	100	1 272	1 272	-	-	1 947	98
(*) donnant droit à 33,01% des droits de vote et des droits à dividendes										
2. Participations (détenues à - de 50%) :										
LOISIRS FINANCE	k€	10 000	38 448	49,00	4 715	4 715	-	-	-	5 656

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations

	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Filiales et participations				
Valeur comptable des titres détenus				
- brute	89 017	265 550	4 715	-
- nette	80 611	259 249	4 715	-
Montant des prêts et avances accordés	-	-	-	-
Montant des cautions et avals donnés	-	-	-	-
Montant des dividendes encaissés	21 000	46 688	-	-

Echéanciers des prêts et des créances rattachées à des participations

en milliers d'euros	Montant brut au 31/08/2019	Un an au plus	A plus d'un an
Prêts et créances rattachées à des participations			
Créances rattachées à des participations	60 862	28 362	32 500
Prêts	218	6	212
Autres immobilisations financières	2 058	0	2 058
Total prêts et créances rattachées à des participations	63 137	28 368	34 770

4.3.3.4 - Créances

Méthodes comptables

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est reconnue lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

Les subventions accordées aux filiales ainsi que les abandons à caractère financier sont comptabilisés en résultat financier.

Echéanciers des créances

en milliers d'euros	Montant brut au 31/08/2019	Un an au plus	A plus d'un an
Créances clients	1 791	1 791	-
Autres créances			
Société apparentées	85 700	85 700	-
Comptes courants intégration fiscale	1 545	1 545	-
Créances sur l'Etat	9 549	9 549	-
Autres créances détenues sur les sociétés du groupe	941	941	-
Autres	16 410	16 410	-
Total des autres créances	114 145	114 145	-
Total	115 936	115 936	-

Dépréciations des créances

en milliers d'euros	Montants au 31/08/2018	Dotations (1)	Reprises (2)	Montants au 31/08/2019
Actif circulant				
Créances clients	-	-	-	-
Autres créances	(15 142)	(3 099)	10 316	(7 925)
Total dépréciation des créances	(15 142)	(3 099)	10 316	(7 925)

(1) Dont dotations financières : 3 099 k€

(2) Dont reprises financières : 10 316 k€

Les dépréciations des autres créances sont des dépréciations de comptes courants.

4.3.3.5 – Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement comprennent des actions propres gérées dans le cadre du contrat de liquidité pour un montant de 1 285 k€ au 31 août 2019 et de 1 272 k€ au 31 août 2018.

4.3.3.6 – Autres informations sur les postes de l'actif

en milliers d'euros	31/08/2019	31/08/2018
Montants concernant les entreprises liées		
Participations	359 282	356 689
Créances rattachées à des participations	60 862	57 536
Clients	1 757	2 419
Comptes courants filiales	85 700	95 558
Autres créances	2 486	146
Total	510 087	512 348
Charges constatées d'avance		
Charges d'exploitation	619	636
Charges financières		
Total	619	636
Produits à recevoir		
Clients	1 731	2 373
Autres créances	16 382	16 030
Total	18 114	18 403

4.3.3.7 – Capitaux propres

Composition du capital social

Catégorie	Nombre de titres			Valeur nominale
	Au 31/08/2018	Créés	Réduction	
Actions	19 336 269	-	-	4,2567

Réserves indisponibles

Le montant de la réserve indisponible liée aux actions propres est de 3 250 k€.

Dividendes

Un dividende de 38 605 796 € a été versé au cours de l'exercice suite à la décision de l'Assemblée Générale du 7 janvier 2019.

4.3.3.8 – Provisions pour risques et charges

Méthodes comptables

Toute obligation de la société à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et donnant lieu à sortie probable de ressources sans contrepartie équivalente, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

En particulier, les pertes latentes de change font l'objet d'une provision. Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

Variation des provisions

en milliers d'euros	Montants au 31/08/2018	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montants au 31/08/2019
Provision pour pertes de change	1 086	1 149	(1 086)	-	1 149
Provision pour autres risques et charges	-	346	-	-	346
Total	1 086	1 495	(1 086)	-	1 495

4.3.3.9 – Echéanciers des dettes

en milliers d'euros	Montant brut au 31/08/2019	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et 5 ans au plus	Dont à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	97 127	30 095	67 032	
Emprunts et dettes financières divers	468			468
Fournisseurs	946	946		
Dettes fiscales et sociales	2 533	2 533		
Autres dettes (1)	265 123	265 123		
Total	366 197	298 697	67 032	468

(1) Dont compte courants filiales : 262 554 k€

La société a contracté en septembre 2017 un emprunt à taux fixe amortissable de façon linéaire sur 5 ans d'un montant initial de 150 M€ destiné à financer des opérations de croissance externe. 30,0 M€ ont été remboursés au cours de l'exercice.

4.3.3.10 – Autres informations sur les postes de passifs

en milliers d'euros	31/08/2019	31/08/2018
Montants bruts concernant les entreprises liées		
Emprunts et dettes financières	467	453
Fournisseurs	288	79
Comptes courants filiales	262 554	245 190
Autres dettes	2 398	3 804
Total	265 706	249 525
Produits constatés d'avance		
Produits d'exploitation	112	109
Total	112	109
Charges à payer		
Dettes fournisseurs	169	15
Dettes fiscales et sociales	734	748
Total	903	763

4.3.3.11 – Opérations en devises

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises

à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risque.

en milliers d'euros	31/08/2019	31/08/2018
Ecart de conversion actif	1 150	1 086
Ecart de conversion passif	14	1

4.3.3.12 – Résultat d'exploitation

Décomposition des produits d'exploitation

en milliers d'euros	31/08/2019	31/08/2018
Chiffre d'affaires		
Prestations et loyers filiales	9 119	9 635
Autres prestations de service	44	128
Total chiffres d'affaires	9 163	9 763
Autres produits d'exploitation		
Redevances filiales	3 650	3 730
Reprise sur provisions et dépréciations	-	-
Autres	33 192	31 933
Total autres produits d'exploitation	36 842	35 663
Total des produits d'exploitation	46 006	45 426

Le chiffre d'affaires est réalisé à hauteur de 88% avec des sociétés françaises en 2019 (89% en 2018).

Effectifs et rémunérations

Les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux au cours de l'exercice se sont élevés à 1 302 303 €.

La répartition de l'effectif par catégorie est la suivante :

	2018/2019	2017/2018
Cadres	40	33
Employés	10	10
Total	50	43

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Un produit de 15 k€ a été enregistré en minoration des charges de personnel au titre du CICE au cours de l'exercice. Le montant de la créance inscrite au bilan dans le cadre de l'intégration fiscale est de 1 759 k€.

Ce crédit sera utilisé comme le prévoit l'article 244 quater C du CGI pour financer des investissements, de la recherche, des formations, des recrutements, de la prospection de nouveaux marchés, des efforts de transition écologique et énergétique, ou bien encore, améliorer le besoin en fonds de roulement.

4.3.3.13 – Produits et charges financiers

Résultat financier

en milliers d'euros	2018/2019	2017/2018
Produits financiers		
Produits financiers de participation	68 094	32 857
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	187	223
Autres intérêts et produits assimilés	2 049	3 315
Reprises sur provisions et transferts de charges	16 728	9 613
Différences positives de change	42	-
Total des produits financiers	87 099	46 008
Charges financières		
Dotations financières aux provisions	(7 701)	(9 656)
Intérêts et charges assimilées	(1 692)	(1 862)
Pertes sur créances liées à des participations	(18 972)	-
Différences négatives de change	(20)	(244)
Total des charges financières	(28 385)	(11 762)

Produits et charges financiers concernant les entreprises liées

en milliers d'euros	2018/2019	2017/2018
Produits financiers		
Dividendes reçus sur titres de participation	67 688	32 450
Résultats des sociétés de personnes	406	407
Produits de prêts et comptes courants auprès de filiales	1 406	1 492
Reprises sur provisions filiales	15 634	8 289
Total	85 134	42 638

en milliers d'euros	2018/2019	2017/2018
Charges financières		
Dotations financières aux provisions (1)	(6 552)	(8 570)
Abandons de créances filiales (2)	(18 972)	-
Intérêts et charges assimilées	(1 075)	(1 144)
Total	(26 599)	(9 714)

(1) La société a procédé à l'analyse des valeurs d'inventaire de ses titres de participation. A l'issue de cet examen, une dotation complémentaire pour dépréciation a été comptabilisée pour 6 552 k€.

(2) Abandons de créance : Mécanorem, Caravanes la Mancelle, Notin en 2019.

4.3.3.14 – Résultat exceptionnel

en milliers d'euros	2018/2019	2017/2018
Résultat sur cession d'immobilisations corporelles et financières	(110)	705
Résultat sur cession d'actions Trigano	(1 060)	21 018
Dotation aux amortissements dérogatoires	(847)	(713)
Reprise sur amortissements dérogatoires	22	229
Divers	-	(216)
Total	(1 995)	21 023

4.3.3.15 – Eléments de nature fiscale

La société est la société-mère du groupe fiscal constitué avec les sociétés Trigano VDL, Euro Accessoires, Trigano MDC, Mistercamp, Ouest VDL et Lider. Dans le cadre de l'intégration fiscale, l'impôt est calculé par filiale comme en l'absence d'intégration.

L'accroissement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable est de 26 k€.

L'impôt sur les bénéfices se compose de produits d'intégration fiscale pour 8 316 k€, de charges d'impôt au titre de l'intégration fiscale pour 11 210 k€ et d'autres charges d'impôt pour 193 k€.

En l'absence d'intégration fiscale, la charge d'impôt de Trigano en France aurait été de 3 538 k€ dont une diminution de 665 k€ sur le résultat exceptionnel et une augmentation de 4 203 k€ sur le résultat courant.

4.3.3.16 - Engagements financiers hors bilan

Engagements en matière de pensions et retraites

Les charges correspondant aux engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont payées. Le montant potentiel de ces indemnités figure en engagement financier hors bilan. Il est évalué sur la base de calculs actuariels intégrant des hypothèses de mortalité, selon la table statistique communément admise, de rotation du personnel et d'augmentations de

salaires selon les statistiques de la société et du départ à 65 ans à l'initiative du salarié.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées soit 0,62% au 31 août 2019.

Le montant des engagements s'élève à 512 013 €.

Crédit bail

en milliers d'euros	Terrains et constructions
Redevances payées	
de l'exercice	266
cumulées	839
Redevances à payer	
A un an au plus	266
A plus d'un an et moins de 5 ans	1 065
A plus de 5 ans	999
Total à payer	2 330
Prix résiduel	-

La valeur des biens au moment de la signature du contrat en juin 2016 se décompose comme suit :

Terrain : 527 k€

Construction : 2 134 k€

Les dotations aux amortissements au titre de l'exercice qui auraient été enregistrées si les biens avaient été acquis sont de 91 k€.

Cautions données

Néant.

Engagements reçus

Abandons de créances ou subventions accordées avec clause de retour à meilleure fortune : 74 028 k€.

Engagements donnés

Néant.

Résultats et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices

en euros	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
I - Capital en fin d'exercice					
a) Capital social	82 310 250	82 310 250	82 310 250	82 310 250	82 310 250
b) Nombre des actions ordinaires existantes	19 336 269	19 336 269	19 336 269	19 336 269	19 336 269
c) Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
d) Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
II - Opérations et résultats de l'exercice					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	8 166 164	8 582 100	10 604 585	9 762 804	9 163 299
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	12 480 423	22 196 890	34 234 851	89 541 702	80 255 744
c) Impôts sur les bénéfices	1 945 889	3 790 557	1 706 964	17 261 712	3 086 980
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	-				
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5 895 311	16 112 705	41 862 678	69 789 604	83 201 841
f) Résultat distribué	5 772 493	13 406 918	19 151 120	24 897 425	38 605 796
III - Résultats par action					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,54	0,95	1,68	3,74	3,99
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,30	0,83	2,16	3,61	4,30
c) Dividende attribué à chaque action	0,30	0,70	1,00	1,30	2,00
IV - Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	42	43	41	43	50
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	3 141 553	3 214 727	3 349 044	3 618 076	4 372 816
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale et oeuvres sociales)	1 389 284	1 455 703	1 506 506	1 600 988	1 834 936

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la Société Trigano,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Trigano relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français,

réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment

nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et créances rattachées aux participations

Risque identifié	Notre réponse
Au 31 août 2019, les titres de participation s'élèvent à M€ 359 en valeur nette et les créances rattachées à des participations à M€ 61. Les titres de participation et les créances rattachées sont évalués à leur valeur d'acquisition ou d'apport et ramenés à la valeur recouvrable lorsque celle-ci est inférieure à la valeur nette comptable, tel que décrit dans la note 4.3.3.3 « Immobilisations financières » de l'annexe des comptes annuels. Cette valeur recouvrable est considérée principalement au regard de la valeur des capitaux propres des sociétés concernées, corrigée le cas échéant des plus ou moins-values latentes, de la capacité bénéficiaire immédiate ou à terme de la filiale et de la valeur d'usage estimée sur la base de la méthode des flux de trésorerie futurs. L'estimation de la valeur recouvrable de ces titres de participation requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer, éléments qui peuvent donc correspondre selon le cas à des éléments historiques (valeur des capitaux propres), ou à des éléments prévisionnels. Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations est un point clé de l'audit en raison de leur importance dans les comptes annuels de la société et du jugement nécessaire à l'appréciation de leur valeur recouvrable.	Nos travaux ont notamment consisté à : ■ examiner les méthodes d'évaluation retenues par la direction pour estimer la valeur recouvrable des titres de participation et des créances rattachées ; ■ évaluer, le cas échéant, les hypothèses opérationnelles retenues pour établir les prévisions de flux de trésorerie notamment en les confrontant aux réalisations passées ; ■ comparer les données utilisées pour les tests de dépréciation des titres de participation et des créances rattachées avec les données source par entité incluant notamment le montant des capitaux propres à la clôture de l'exercice et les flux de trésorerie futurs. Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note 4.3.3.3 « Immobilisations financières » de l'annexe des comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des

détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Trigano par votre Assemblée Générale du 8 janvier 2003 pour le cabinet BM&A et du 9 janvier 2006 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 août 2019, le cabinet BM&A était dans la dix-septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la quatorzième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité

d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas

d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet

de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 17 décembre 2019

Les Commissaires aux Comptes

BM&A

Pascal de Rocquigny du Fayel

ERNST & YOUNG Audit

Jean-François Bélorgey

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

A l'Assemblée Générale de la Société Trigano,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants conclus au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

1. Avec la société Caravanes La Mancelle

Personne concernée

M. François Feuillet, président du Directoire de votre Société et gérant de la société Caravanes La Mancelle.

a) Nature et objet

Votre Société a consenti un abandon de créances en faveur de la société Caravanes La Mancelle en date du 20 décembre 2018.

Modalités

L'abandon pris en charge par votre Société le 31 août 2019 s'est élevé à € 3.010.560 sans clause de retour à meilleure fortune, soit à hauteur de la situation nette négative prévisionnelle de la société Caravanes La Mancelle en date du 31 octobre 2018.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre Conseil a motivé cette convention de la façon suivante : cette convention doit permettre d'assurer la survie et la pérennité de cette filiale qui connaît des projections financières négatives liées à des difficultés organisationnelles commerciales et industrielles, d'accompagner les mesures prises pour y remédier, et de restaurer ainsi les capitaux propres de cette filiale pour les exercices 2019 et 2020. Cet abandon de créance a été accompagné d'une augmentation du capital de cette filiale par un apport en numéraire de € 100.000.

b) Nature et objet

Votre Société a consenti un abandon de créances en faveur de la société Caravanes La Mancelle en date du 31 août 2019.

Modalités

L'abandon pris en charge par votre Société le 31 août 2019 s'est élevé à € 849.822 sans clause de retour à meilleure fortune, soit à hauteur de la situation nette négative prévisionnelle de la société Caravanes La Mancelle en date du 31 août 2019.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre Conseil a motivé cette convention de la façon suivante : cette convention doit permettre d'assurer la survie et la pérennité de cette filiale qui connaît des projections financières négatives liées à des difficultés organisationnelles commerciales et industrielles, d'accompagner les mesures prises pour y remédier, et de restaurer ainsi les capitaux propres de cette filiale pour les exercices 2019 et 2020.

2. Avec la société Mecanorem

Personne concernée

M. François Feuillet, président du Directoire de votre Société et gérant de la société Mecanorem.

a) Nature et objet

Votre Société a consenti un abandon de créances en faveur de la société Mecanorem en date du 20 décembre 2018.

Modalités

L'abandon pris en charge par votre Société le 31 août 2019 s'est élevé à € 1.552.925 sans clause de retour à meilleure fortune, soit à hauteur de la situation nette négative prévisionnelle de la société Mecanorem en date du 31 octobre 2018.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre Conseil a motivé cette convention de la façon suivante : cette convention doit permettre d'assurer la survie et la pérennité de cette filiale qui connaît des projections financières négatives liées à des difficultés organisationnelles de l'outil industriel, d'accompagner les mesures prises pour y remédier, et de restaurer ainsi les capitaux propres de cette filiale pour les exercices 2019 et 2020.

b) Nature et objet

Votre Société a consenti un abandon de créances en faveur de la société Mecanorem en date du 31 août 2019.

Modalités

L'abandon pris en charge par votre Société le 31 août 2019 s'est élevé à € 342.110 sans clause de retour à meilleure fortune, soit à hauteur de la situation nette négative prévisionnelle de la société Mecanorem en date du 31 août 2019.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre Conseil a motivé cette convention de la façon suivante : cette convention doit permettre d'assurer la survie et la pérennité de cette filiale qui connaît des projections financières négatives liées à des difficultés organisationnelles de l'outil industriel, d'accompagner les mesures prises pour y remédier, et de restaurer ainsi les capitaux propres de cette filiale pour les exercices 2019 et 2020.

3. Avec la société Notin

Personne concernée

M. François Feuillet, président du Directoire de votre Société et président de la société Notin.

a) Nature et objet

Votre Société a consenti un abandon de créances en faveur de la société Notin en date du 20 décembre 2018.

Modalités

L'abandon pris en charge par votre Société le 31 août 2019 s'est élevé à € 10.182.425 sans clause de retour à meilleure fortune, soit à hauteur de la situation nette négative prévisionnelle de la société Notin en date du 31 octobre 2018.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre Conseil a motivé cette convention de la façon suivante : cette convention doit permettre d'assurer la survie et la pérennité de cette filiale qui connaît des projections financières négatives liées à des difficultés organisationnelles industrielles, d'accompagner les actions mises en œuvre pour y remédier, et de restaurer ainsi les capitaux propres de cette filiale pour les exercices 2019 et 2020.

b) Nature et objet

Votre Société a consenti un abandon de créances en faveur de la société Notin en date du 31 août 2019.

Modalités

L'abandon pris en charge par votre Société le 31 août 2019 s'est élevé à € 3.033.999 sans clause de retour à meilleure fortune, soit à hauteur de la situation nette négative prévisionnelle de la société Notin au 31 août 2019.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre Conseil a motivé cette convention de la façon suivante : cette convention doit permettre d'assurer la survie et la pérennité de cette filiale qui connaît des projections financières négatives liées à des difficultés organisationnelles industrielles, d'accompagner les actions mises en œuvre pour y remédier, et de restaurer ainsi les capitaux propres de cette filiale pour les exercices 2019 et 2020.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec un pool bancaire

Personne concernée

M. François Feuillet, président du Directoire de votre Société et administrateur de Banque CIC Ouest.

Nature et objet

Contrat de crédit

Le 13 juillet 2017, votre Société a souscrit, en qualité d'emprunteur, un crédit syndiqué sans sûreté d'un montant total de € 150.000.000 accordé par un pool bancaire composé de Banque CIC Ouest, Banque Européenne du Crédit Mutuel, Banque Rhône Alpes, BNP Paribas, Crédit Lyonnais, et Société Générale Corporate and Investment Banking, en qualité d'arrangeurs mandatés, et de Banque CIC Ouest, Banque Européenne du Crédit Mutuel, BNP Paribas, Société Générale, Crédit Lyonnais et Banque Rhône Alpes, en qualité de prêteurs, étant précisé que Banque CIC Ouest est coordinateur et agent du crédit.

Modalités

Au titre de ce contrat, le montant total du crédit est mis à la disposition de votre Société sous la forme d'un crédit réutilisable pour un montant total maximal de € 150.000.000, pouvant être réduit conformément au contrat de crédit.

La date d'échéance finale de ce contrat de crédit est fixée à la date du cinquième anniversaire de la date de signature avec la possibilité de proroger sa durée de deux années supplémentaires.

Votre Société doit maintenir à tout moment un ratio d'endettement net consolidé / fonds propres consolidés à un niveau inférieur ou égal à 1x et un ratio d'endettement net consolidé / EBITDA consolidé à un niveau inférieur ou égal à 3x à chaque date de test, soit tous les 31 août de chaque exercice social de votre Société et pour la première fois le 31 août 2018 (faute de quoi un cas de défaut du contrat de crédit sera constaté), cela sur toute la durée du contrat de crédit.

2. Avec un pool bancaire pour les besoins de financement de la croissance externe

Personne concernée

M. François Feuillet, président du Directoire de votre Société et administrateur de Banque CIC Ouest.

Nature et objet

Contrat de financement

Votre Société a obtenu auprès de BNP Paribas, Société Générale, Banque CIC Ouest et Banque Rhône Alpes un financement pour les besoins de sa croissance externe d'un montant global de € 150.000.000.

Modalités

La quote-part du crédit consenti par Banque CIC Ouest est de € 60.000.000 amortissables sur cinq (5) ans ; il porte intérêts au taux de 0,35 % l'an.

Paris et Paris-La Défense, le 17 décembre 2019

BM&A

Pascal de Rocquigny

ERNST & YOUNG Audit

Jean-François Bélorgey

Déclaration établie en application de l'article 222-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

Nous attestons qu'à notre connaissance :

- les comptes au 31 août 2019 de Trigano sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation ;
- le rapport du Directoire présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Paris, le 17 décembre 2019

François Feuillet
Président du Directoire

Michel Freiche
Directeur Général

5. Gestion des risques

5.1	Risques identifiés	114
5.1.1	Risques spécifiques liés à l'activité	114
5.1.2	Risques opérationnels	115
5.1.3	Risques réglementaires et juridiques	117
5.1.4	Risques financiers	117
5.1.5	Autres risques	118
5.2	Politique d'Assurance	119
5.2.1	Principe	119
5.2.2	Dispositif d'Assurances	119
5.3	Procédures de contrôle interne	121
5.3.1	Objectifs du contrôle interne	121
5.3.2	Dispositif de contrôle interne	121
5.3.3	Elaboration et traitement de l'information comptable et financière	122

5.1 Risques identifiés

La gestion des risques est intégrée à la gestion opérationnelle de Trigano avec une approche pragmatique répondant à la diversité des risques potentiels. Certains risques sont traités au niveau de la Direction Générale (risques pays, environnementaux, financiers, juridiques et pénaux, ainsi que tout risque susceptible de porter atteinte aux fondements de l'activité de la société), d'autres sont appréhendés à la fois au niveau de la Direction Générale et au niveau local (risques industriels, risques clients et fournisseurs).

Les business units disposent d'une large autonomie pour définir et mettre en œuvre des plans d'actions destinés à identifier, prévenir et traiter les principaux risques. Les risques globaux du ressort de la Direction Générale sont revus régulièrement et des mesures sont prises pour en atténuer les conséquences éventuelles. Plusieurs procédures formalisées ont été mises en œuvre pour uniformiser au sein des business units les diligences à entreprendre.

Les principaux risques identifiés sont les suivants :

5.1.1 – Risques spécifiques liés à l'activité

Risque identifié

Suivi et gestion du risque

Risque concurrentiel

Le secteur des Véhicules de loisirs est concurrentiel sur les marchés où Trigano opère et il devrait le rester dans les années à venir. Il est dominé par deux grands acteurs suivis de plusieurs sociétés de taille moyenne et de deux constructeurs automobiles.

La consolidation du secteur devrait se poursuivre dans les prochaines années sans que Trigano puisse y participer de façon significative compte tenu de son niveau actuel de part de marché dans certains pays (réglementation anti-trust).

De par sa position de leader européen Trigano est bien armé pour rester compétitif. La Société s'appuie principalement sur trois leviers pour conserver son leadership :

- une proximité avec les clients grâce à une organisation décentralisée ;
- la centralisation de certains achats stratégiques afin de bénéficier de l'effet de taille ;
- des programmes d'amélioration permanente destinés à améliorer de façon continue le rapport équipement / prix des produits.

Risque d'évolution des législations limitant l'usage des Véhicules de loisirs

L'intérêt de la clientèle pour les camping-cars, est, pour partie, la conséquence de la liberté d'utilisation de ces véhicules sur l'ensemble du territoire européen. Par ailleurs, le niveau du marché est fortement corrélé à la possibilité de circuler et de stationner en agglomération et à la capacité d'utilisation gratuite du camping-car pendant un nombre élevé de nuits. Plusieurs facteurs sont susceptibles de restreindre ces libertés. En particulier, une législation plus restrictive sur le stationnement des camping-cars dans les zones hautement touristiques ainsi que des restrictions d'accès à certaines agglomérations peuvent avoir un effet dissuasif sur les ventes de Véhicules de loisirs.

Dans l'ensemble, les pouvoirs publics des différents pays européens, sensibilisés à l'importance du phénomène camping-car et à son impact positif sur l'économie touristique, agissent avec circonspection et proposent, lorsque des mesures sont prises, des solutions politiques de nature à assurer un usage raisonné du véhicule dans les zones concernées. Trigano œuvre au niveau de chacun des grands marchés ainsi qu'au niveau européen dans le cadre des organisations professionnelles pour promouvoir une évolution des législations concernées favorable au développement du parc de camping-cars et de caravanes en Europe.

Risque identifié

Suivi et gestion du risque

Risque lié aux émissions de polluants des véhicules

Les camping-cars sont fabriqués sur la base de véhicules commerciaux fournis par des constructeurs automobiles dont les châssis sont principalement équipés de moteurs diesel. Le diesel est l'objet de politiques publiques visant à la limitation de son utilisation avec des normes plus sévères. Cela entraîne une augmentation régulière des prix et du poids des véhicules ainsi que les risques de taxation à l'instar de l'automobile.

L'autonomie des véhicules commerciaux électriques disponibles sur le marché est insuffisante pour l'utilisation des camping-cars sachant que le poids et l'encombrement des batteries rendent compliqué l'aménagement du véhicule.

En outre, certaines villes ont l'intention d'interdire la circulation de véhicules à moteur diesel dans un horizon très proche.

Trigano sensibilise les pouvoirs publics sur le caractère écologique du véhicule de loisir dans le but de limiter les effets des politiques antipollutions sur le niveau de ses marchés :

- le camping-car est un produit de loisir en majeure partie utilisé dans sa fonction d'habitation et donc plus économe en eau et électricité comparé à la consommation à domicile ;
- la moyenne de kilométrage d'un camping-car est faible (généralement comprise entre 10 000 et 13 000 km par an) ;
- les moyens alternatifs de séjours (voiture ou avion + hôtel, bateaux de croisière,...) sont plus polluants en émission de GES (gaz à effet de serre) ou en consommation d'énergies fossiles ;

Enfin Trigano travaille avec les constructeurs automobiles pour les inviter à trouver des solutions pour faire évoluer leur châssis avec des moteurs plus légers et plus propres.

5.1.2 – Risques opérationnels

Risque industriel

Trigano peut être exposé à des risques d'arrêts de production en raison par exemple d'une rupture d'approvisionnement, d'une grève du personnel ou bien d'un incendie dans l'une de ses usines.

L'impact de telles éventualités serait particulièrement important dans la production de la structure externe des Véhicules de loisirs et des meubles, composants critiques dans la chaîne d'approvisionnement des usines d'assemblage des véhicules.

Les capacités de production de camping-cars sont aujourd'hui réparties sur les différents sites de Trigano (en France, Italie, Slovaquie, Royaume-Uni, Espagne et Allemagne), dont aucun ne représente plus de 20% de la production totale de camping-cars du Groupe.

La Société s'est dotée de capacités de production excédentaires en particulier pour les structures externes des Véhicules de loisirs (sur les sites de Peniscola et Ponggibonsi) afin d'être en mesure de pallier la défaillance éventuelle sur un autre site. Par ailleurs, la plupart des menuiseries industrielles de Trigano ont été équipées de machines identiques permettant rapidement de suppléer un site défaillant.

Enfin, Trigano a initié une politique d'équipement systématique en systèmes de protection incendie (Sprinklers) des sites les plus importants.

Risque lié à la distribution

Risques liés à la dépendance ou à la défaillance d'un distributeur.

Le risque clientèle est limité par la dispersion des distributeurs dont aucun ne représente plus de 5% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Une couverture d'assurance garantit l'indemnisation des pertes d'exploitation liées à la baisse de chiffre d'affaires d'un distributeur, consécutive à un sinistre de type incendie, dans une limite de 10 M€ par an.

Risque identifié

Suivi et gestion du risque

Risque lié aux produits vendus

Trigano est exposé aux risques d'actions en garantie de la part de ses clients en raison de possibles défauts de fonctionnement des produits.

La maîtrise des risques est confiée pendant la conception et le développement des véhicules au bureau d'études de chaque filiale en lien avec l'organisation industrielle et les achats qui s'assurent de la conformité du véhicule aux standards et aux réglementations.

Risques liés aux fournisseurs

La défaillance de l'un de nos fournisseurs à livrer les composants dans des délais prévus peut provoquer des ruptures d'approvisionnement avec pour conséquence l'incapacité de livrer nos clients.

Par ailleurs, certains équipementiers peuvent avoir une position monopolistique ou quasi-monopolistique pour la livraison de certains composants entraînant des prix d'achat élevés.

Trigano a mis en place un programme spécifique de réduction du risque fournisseur comprenant notamment l'intensification de sa politique de diversification des sources d'approvisionnement de certains composants clés, la multiplication des audits chez les fournisseurs et la poursuite de l'intégration de la fabrication de composants sensibles lorsque la technologie est maîtrisée.

En 2018, Trigano a nommé un responsable des Achats Groupe en charge notamment du suivi du risque fournisseur.

Comme l'ensemble de ses compétiteurs, Trigano reste cependant dépendant de certains constructeurs automobiles pour l'achat des châssis et en particulier de la société SEVEL (FIAT et PSA) qui fournit environ 70% des bases roulantes de camping-cars.

Le maintien de gammes de produits sur les principaux châssis du marché permet à Trigano de conserver une réelle capacité de négociation pour ses achats de châssis.

Risque informatique

Une défaillance d'un système informatique pourrait conduire à des arrêts de production et à la perte de données.

La Direction Informatique et Organisation coordonne la démarche de réduction des risques informatiques de l'entreprise.

Elle contribue, par sa politique de sécurité, ses architectures techniques et ses processus, à lutter contre les risques liés aux interruptions de fonctionnement informatique et aux vols et destructions de données informatisées.

Le contrôle de ces risques est assuré notamment au travers :

- de la séparation physique et logique des réseaux industriels, de gestion interne et extranet ;
- de la répartition du système d'information sur plusieurs sites physiquement séparés pour diminuer l'impact d'un sinistre éventuel ;
- de la redondance des systèmes et des réseaux permettant un secours immédiat ou une reprise d'activité ;
- de revues internes et audits externes sur la gestion des accès, les sauvegardes, etc.

Risque identifié

Suivi et gestion du risque

Risque lié à l'environnement économique et géopolitique du Groupe

Les ventes et les résultats de Trigano sont significativement dépendants des marchés européens du camping-car et dans une moindre mesure celui des caravanes et de la remorque.

La nationalisation de sociétés, la confiscation d'actifs ou des difficultés de production pouvant advenir dans des pays au risque politique élevé.

Enfin, l'évolution économique et politique dans certains pays peut avoir un impact sur la demande.

Trigano est implanté principalement dans les pays de l'Union européenne, de l'AELE ainsi qu'en Tunisie et en Serbie. Trigano considère que son implantation ne lui fait pas courir de risque majeur.

En 2018/2019, Trigano a réalisé 94,0% de son chiffre d'affaires dans l'Union européenne et pourrait être affecté par un ralentissement de la croissance dans cette zone en particulier au Royaume-Uni où la Société a effectué 15,1% de ses ventes.

5.1.3 – Risques réglementaires et juridiques

Risque de litiges

Le Groupe peut être assigné ou cité dans une action judiciaire intentée par des tiers, par des concurrents, par une autorité administrative ou de régulation ou encore par une association de consommateurs.

De même, il peut faire l'objet de redressements fiscaux en raison d'une mauvaise appréciation ou application des réglementations fiscales locales.

Aucun litige présentant un enjeu financier matériel n'est connu à ce jour.

Trigano effectue une veille permanente de l'évolution des législations avec l'aide de cabinets spécialisés afin de s'assurer de la conformité de ses pratiques aux réglementations et aux normes fiscales.

Par ailleurs, Trigano n'est pas engagé dans des programmes d'optimisation ou d'évasion fiscale.

Risque de corruption

Trigano peut être exposé à des risques en cas de violation ou de manque à la loi de la part de ses collaborateurs. De tels manquements pourraient l'exposer à des sanctions pécuniaires, pénales ou civiles, ainsi qu'à une perte de réputation.

Trigano met en œuvre des dispositifs de lutte contre la corruption détaillés dans les sections 1.1.

– Modèle d'Affaires (page 4) et 3.4 – Lutte contre la corruption (page 43) du présent rapport.

5.1.4 – Risques financiers

Risque de solvabilité client

La défaillance de clients peut avoir un impact défavorable sur les résultats de Trigano.

Afin de gérer son risque client, Trigano s'appuie sur un système d'information financière et de rating développé en interne depuis plusieurs années.

Le dispositif est complété par la mise en place dans chaque business unit d'un comité de crédit rapportant à la Direction Financière de Trigano.

Enfin, en ce qui concerne les camping-cars et les caravanes, la conservation des documents nécessaires à l'immatriculation des véhicules jusqu'au paiement complet permet dans la plupart des cas de limiter le risque financier au montant de la marge commerciale.

Risque identifié

Suivi et gestion du risque

Risque de liquidité

Le Groupe est exposé à un risque de liquidité dans le cas où ses encaissements ne couvriraient plus ses décaissements alors même que sa capacité à lever de nouvelles ressources financières serait épuisée ou insuffisante.

Trigano bénéficie d'une structure financière solide s'appuyant sur un montant de capitaux propres élevé (892,3 M€ au 31 août 2019). Le risque de liquidité est couvert par la faiblesse de l'endettement financier et par l'importance des actifs immobiliers sur lesquels aucune garantie n'a été accordée aux organismes financiers.

Par ailleurs, Trigano bénéficie d'une facilité de crédit sous forme de crédit syndiqué d'un montant de 150 M€ jusqu'en juillet 2022.

Risque de change

Les variations de taux de change peuvent avoir un impact sur la rentabilité pour les entités ayant une activité dans une monnaie différente de l'euro.

Trigano est exposé au risque de change pour une partie de son chiffre d'affaires (principalement au Royaume-Uni où la société réalise 15,1% de ses ventes) et de ses approvisionnements, notamment ceux facturés en Dollar ou Livre Sterling.

Trigano sécurise sa marge opérationnelle en couvrant sur un horizon correspondant à son portefeuille de commandes les principaux risques après avoir opéré des compensations entre les flux anticipés dans les monnaies principales. Aucune couverture n'est effectuée sur les autres devises utilisées par le Groupe car le risque est jugé acceptable par Trigano.

Risque de taux

Le Groupe peut être exposé à des risques de variation à la hausse des taux d'intérêt.

Les financements utilisés par Trigano sont principalement à taux fixe. Par ailleurs du fait de la faiblesse de son endettement, le Groupe n'est pas exposé significativement à une variation des taux.

Risque matières premières

Le Groupe utilise un certain nombre de matières premières dans le cadre de son activité industrielle parmi lesquelles l'acier, l'aluminium, le bois et certaines matières plastiques. Il est donc exposé au risque de hausses des prix de ces matières premières et n'est pas systématiquement en mesure de les répercuter dans ses prix de vente. Il pourrait donc voir ses résultats impactés défavorablement.

La sensibilité aux fluctuations du cours des matières premières est atténuée par le fait que le Groupe utilise principalement des produits transformés qui incorporent ces matières premières.

Trigano utilise néanmoins des instruments de couverture lorsque cela est possible en particulier sur le London Metal Exchange pour l'aluminium.

5.1.5 – Autres risques

Les risques sociaux et environnementaux sont détaillés dans la section 3.1 – Enjeux sociaux et sociétaux du présent rapport.

5.2 - Politique d'Assurance

5.2.1 - Principe

La politique générale d'assurances de Trigano repose sur le principe de couverture de risques opérationnels pouvant avoir des conséquences significatives pour l'entreprise, les risques statistiques n'étant pas assurés. Des programmes internationaux d'assurance centralisés au niveau du Groupe permettent d'avoir des niveaux de garantie homogènes et d'éviter d'éventuelles insuffisances de couverture.

Ces programmes couvrent notamment les dommages aux biens et les pertes d'exploitation.

5.2.2 - Dispositif d'Assurances

Trigano dispose de contrats d'assurance auprès de compagnies d'assurance notoirement solvables. La police dommages et pertes d'exploitation, a été placée à compter du 31 août 2019 auprès de XL INSURANCE (groupe AXA), complétée par une seconde ligne auprès de Swiss Ré. Cette police assure la totalité du programme à l'exception de l'Italie et de la Slovaquie.

Les capitaux assurés au 31 août 2019 sont de 1086 M€ avec une limite contractuelle d'indemnisation de 160 M€ par sinistre (sauf pour le Royaume Uni : 100 M€) et une sous-limite de 15 M€ en biens sur parc, portée à 50 M€ pour les sites de Tournon-sur-Rhône (France) et Sprendlingen (Allemagne).

Les business units italiennes et slovènes bénéficient d'un programme spécifique auprès de l'assureur australien QBE. Les capitaux assurés au 31 août 2019 sont de 434 M€ et la limite contractuelle d'indemnisation est de 80 M€ par année d'assurance.

Aucun sinistre majeur n'est survenu pendant l'exercice 2018/2019.

5.3 - Procédures de contrôle interne

5.3.1 - Objectifs du contrôle interne

Référentiel utilisé

Trigano applique le cadre de référence et le guide d'application pour les valeurs moyennes publié par l'Autorité des Marchés Financiers.

L'objectif du système de contrôle interne de Trigano vise :

- à prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise, en particulier dans les domaines juridique, comptable et financier ;
- à assurer la fiabilité de l'information financière et comptable mensuelle ;
- à la sauvegarde des actifs ;
- à la maîtrise des opérations et leur optimisation ;
- à se conformer aux lois et règlements en vigueur ;
- à contrôler l'application de la politique décidée par le Directoire de Trigano.

Limites du contrôle interne

Comme le souligne le cadre de référence de l'AMF, le système de contrôle interne ne peut toutefois pas fournir une garantie absolue que les risques soient totalement éliminés.

5.3.2 - Dispositif de contrôle interne

Les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques de Trigano s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue visant à adopter les meilleures pratiques de contrôle interne.

Afin de favoriser le développement de l'entreprise dans un contexte multiculturel, Trigano a adopté depuis plusieurs années une organisation fortement décentralisée. Cette décentralisation est encadrée par des principes et des règles de fonctionnement qui s'appliquent partout dans le groupe.

Trigano a, à ce titre, rédigé et diffusé un manuel de contrôle interne qui précise les principes et contrôles essentiels auxquels chaque filiale doit se conformer.

Le système de contrôle interne repose sur un ensemble de procédures administratives et comptables mises en œuvre dans chaque business unit par un responsable comptable et financier, rattaché hiérarchiquement au responsable de la business unit et fonctionnellement à la Direction Financière du groupe.

De même, comme précisé dans la section sur la Gestion des Risques, la charte éthique contenant des principes et règles pratiques de conduite et d'éthique est diffusée à l'ensemble des collaborateurs.

Des délégations de pouvoirs sont consenties aux dirigeants des filiales pour la plupart des opérations courantes. Ils bénéficient ainsi d'une large autonomie pour définir et mettre en œuvre des programmes d'actions destinés à identifier, prévenir et traiter les principaux risques. Demeurent sous le contrôle exclusif des membres du Directoire de Trigano :

- les acquisitions et cessions de sociétés ;
- les investissements d'un montant supérieur à 40 000 € ;
- l'ouverture de comptes bancaires et les délégations de signatures ;
- les négociations d'emprunts et de concours bancaires ;
- la validation des contrats importants ou engageant une ou plusieurs filiales pour une période pluriannuelle ;
- la gestion du parc immobilier ;
- la gestion des assurances ;
- l'embauche et la rémunération des cadres dirigeants.

5.3.3 - Elaboration et traitement de l'information comptable et financière

Le Directoire de Trigano s'implique fortement dans le suivi des opérations de chacune des business units. Il s'appuie pour cela sur les procédures budgétaires et sur un reporting mensuel quantitatif et qualitatif extrêmement développé, transmis préalablement à la tenue de réunions explicatives et prospectives avec les dirigeants des business units concernées.

La Direction Comptable de Trigano établit les comptes sociaux de l'entreprise ainsi que les comptes consolidés selon les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne à partir des états financiers déclarés par les business units. Ceux-ci sont établis conformément aux règles et méthodes prescrites par le Groupe et recensées dans le manuel de consolidation et le manuel des principes comptables.

Les services Contrôle de Gestion et Audit Interne interviennent régulièrement dans les business units pour vérifier la qualité de l'information comptable transmise au Groupe.

Par ailleurs, la Direction Financière du Groupe assure, partout où la réglementation le permet, le financement de ses business units par le biais de conventions de centralisation de trésorerie ou de contrats de financement intragroupe. Cette centralisation permet à la Direction de piloter et d'analyser l'évolution de l'endettement externe, ainsi que de gérer directement le risque de taux inhérent à la dette contractée.

6. Capital & Actionnariat

6.1	Composition du capital social	123
6.2	Rapport spécial sur les plans de souscription d'actions	124
6.3	Activité boursière	125
6.4	Autres informations	126

6.1 - Composition du capital au 31 août 2019

Le capital se compose de 19 336 269 actions d'une valeur nominale de 4,2567 €.

Il se répartit comme suit :

Au 31 août 2019				
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote
Marie-Hélène et François FEUILLET	9 244 613	47,8%	18 489 226	64,8%
Alice CAVALIER	14 951	0,1%	14 951	0,1%
ROMAX PARTICIPATIONS	966 815	5,0%	966 815	3,4%
Total Alice CAVALIER	981 766	5,1%	981 766	3,4%
Séverine SOUMMER	10	0,0%	20	0,0%
PARSEV	966 815	5,0%	966 815	3,4%
Total Séverine SOUMMER	966 825	5,0%	966 835	3,4%
Total famille FEUILLET	11 193 204	57,9%	20 437 827	71,6%
Trigano (actions auto-détenues)	56 069	0,3%	0	0,0%
Salariés nominatifs	5 907	0,0%	11 814	0,0%
Autres nominatifs	24 950	0,1%	47 456	0,2%
Autres (flottant)	8 056 139	41,7%	8 056 139	28,2%
Total	19 336 269	100,0%	28 553 236	100%

Au 31 août 2018				
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote
Marie-Hélène et François FEUILLET	11 178 243	57,8%	22 356 486	73,3%
Alice CAVALIER	22 451	0,1%	44 902	0,1%
Séverine SOUMMER	10	0,0%	10	0,0%
Total famille FEUILLET	11 200 704	57,9%	22 401 398	73,4%
Trigano (actions auto-détenues)	31 148	0,2%	0	0,0%
Salariés nominatif	5 850	0,0%	11 700	0,0%
Autres nominatif	27 144	0,1%	52 798	0,2%
Autres (flottant)	8 071 423	41,8%	8 071 423	26,4%
Total	19 336 269	100,0%	30 537 319	100,0%

6.1.1 - Franchissement de seuil

Au cours de l'exercice, les franchissements de seuils suivants ont été déclarés :

Le 28 septembre 2018, les sociétés par actions simplifiées Parsev et Romax Participations (contrôlées à 100% par M. François Feuillet et Mme Marie-Hélène Feuillet) ont chacune déclaré avoir franchi individuellement à la hausse le seuil de 5% du capital de la société Trigano et de concert avec M. François Feuillet et Mme Marie-Hélène Feuillet, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3, 50% du capital et des droits de vote de la société Trigano et détenir 57,8% du capital et 71,3% des droits de vote de la société.

Le 10 octobre 2018, Mmes Séverine Soummer et Alice Cavalier ont chacune déclaré avoir franchi individuellement à la hausse le seuil de 5% du capital de la société Trigano et de concert avec M. François Feuillet et Mme Marie-Hélène Feuillet, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3, 50% du capital et des droits de vote de la société Trigano et détenir 57,9% du capital et 71,5% des droits de vote de la société. Ces franchissements résultent d'un don-partage réalisé par M. François Feuillet et Mme Marie-Hélène Feuillet portant sur 99,99% du capital des sociétés Parsev et Romax Participations au profit, respectivement, de leurs enfants, Mmes Séverine Soummer et Alice Cavalier.

6.1.2 - Opérations sur titre déclarées par les membres du Directoire et du Conseil de surveillance

Le 28 septembre 2018, Marie-Hélène et François FEUILLET ont apporté 966 815 actions TRIGANO à la société ROMAX Participations, nouvellement créée, et 966 815 actions TRIGANO à la société PARSEV, nouvellement créée :

	Au 28 septembre 2018 (Apports)			
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote
Marie-Hélène et François FEUILLET	9 244 613	47,81	18 489 226	64,57
PARSEV	966 815	5,00	966 815	3,38
ROMAX Participations	966 815	5,00	966 815	3,38
Total Marie-Hélène et François FEUILLET	11 178 243	57,81	20 422 856	71,33
Alice CAVALIER	22 451	0,12	44 902	0,16
Séverine SOUMMER	10	0,00	10	0,00
Total famille FEUILLET	11 200 704	57,93	20 467 768	71,49
TOTAL	19 336 269	100,00	28 634 837	100,00

Le 10 octobre 2018, Marie-Hélène et François FEUILLET ont transféré 99,99% de leurs actions ROMAX Participations à leur fille Alice CAVALIER et 99,99% de leurs actions PARSEV à leur fille Séverine SOUMMER.

	Au 30 octobre 2018 (Don manuel - partage)			
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote
Marie-Hélène et François FEUILLET	9 244 613	47,81	18 489 226	64,57
Alice CAVALIER	22 451	0,12	44 902	0,16
ROMAX Participations	966 815	5,00	966 815	3,38
Total Alice CAVALIER	989 266	5,12	1 011 717	3,54
Séverine SOUMMER	10	0,00	10	0,00
PARSEV	966 815	5,00	966 815	3,38
Total Séverine SOUMMER	966 825	5,00	966 825	3,38
Total Famille FEUILLET	11 200 704	57,93	20 467 768	71,49
TOTAL	19 336 269	100,00	28 601 300	100,00

Au cours de l'exercice, madame Alice CAVALIER, Président du Conseil de surveillance a déclaré avoir temporairement converti au porteur les 22 451 actions représentant 44 902 droits de vote qu'elle détenait au nominatif et avoir procédé à la cession de 7 500 titres. A l'issue de cette opération, elle reste directement propriétaire de 14 951 actions inscrites au nominatif représentant 14 951 droits de vote.

6.2 - Rapport spécial sur les plans de souscription d'actions

Votre Conseil vous informe qu'il n'existe aucun plan de souscription d'actions en vigueur au 31 août 2019.

6.3 - Activité Boursière

Durant l'exercice, les volumes de transactions sur le titre de votre Société ont été les suivants :

	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Volume de transactions en nombre de titres
09/18	129,80	93,70	1 269 575
10/18	100,30	79,40	1 463 893
11/18	101,70	79,55	1 078 893
12/18	96,20	75,00	735 958
01/19	88,40	70,65	1 078 836
02/19	91,60	73,65	667 240
03/19	91,40	67,25	1 051 817
04/19	86,60	69,65	773 966
05/19	86,80	66,70	1 009 972
06/19	80,45	66,10	809 836
07/19	100,50	79,70	1 295 501
08/19	92,45	80,25	549 448

Les opérations d'achat et de vente de titres réalisées dans le cadre du contrat de liquidité pour le compte de votre Société ont été les suivantes :

	Achats en milliers d'euros	Ventes en milliers d'euros	Solde mensuel des transactions en nombre de titres
09/18	11 460	10 239	9 446
10/18	7 061	7 547	(6 132)
11/18	7 808	7 900	(549)
12/18	4 717	4 188	5 793
01/19	6 406	6 929	(5 966)
02/19	4 168	4 215	(1 438)
03/19	5 466	4 661	10 466
04/19	3 167	4 378	(16 365)
05/19	6 190	4 956	16 115
06/19	2 936	3 851	(12 513)
07/19	5 543	5 104	4 642
08/19	2 944	2 828	1 422

L'Assemblée Générale du 7 janvier 2019 a autorisé le Directoire à procéder à des rachats de titres de la société dans la limite de 1 900 000 actions (9,83% du capital social). Dans le cadre de ce programme, votre Société a racheté 20 000 actions Trigano au cours de l'exercice (hors opérations dans le cadre du contrat de liquidité)

Conformément à l'autorisation donnée par la dernière Assemblée Générale de Trigano en date du 7 janvier 2019, le prix unitaire maximum d'achat par action au titre du contrat de liquidité s'élève à 200 €.

6.4. Autres informations

Moyens alloués au contrat de liquidité

Le contrat de liquidité confié par Trigano à la Société de Bourse Portzamparc le 1er février 2006 a pour objet d'améliorer la régularité de la cotation du titre et d'éviter des décalages de cours qui ne seraient pas justifiés par une tendance du marché.

Au 31 août 2019, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

Nombre d'actions : 15 043

Liquidités : 782 k€

Conformément à l'autorisation donnée par la dernière assemblée générale de Trigano en date du 7 janvier 2019, le prix unitaire maximum d'achat par action au titre du contrat de liquidité s'élève à 200 €.

7. Assemblée Générale Mixte du 7 janvier 2020

Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale

128

Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 7 janvier 2020

Résolutions du ressort de l'Assemblée délibérant sous forme ordinaire

Première résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations qu'ils traduisent, faisant ressortir un bénéfice de 83 201 841,38 €.

L'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du Code général des impôts (10 694€), ainsi que l'impôt supporté à raison de ces charges (3 564 €).

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 août 2019, faisant ressortir un bénéfice net de 167 516 k€. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes en application des articles L. 225-86 et L. 225-90 du Code de commerce, approuve purement et simplement les conclusions dudit rapport et ratifie l'ensemble des opérations qui y sont énoncées.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	83 201 841,38 €
Majoré du report à nouveau antérieur	<u>88 028 764,91 €</u>
Total à affecter	171 230 606,29 €
Aux comptes suivants :	
Dividendes (2,00 € / action)	38 672 538,00 €
Report à nouveau	<u>132 558 068,29 €</u>
Total affecté	171 230 606,29 €

Le dividende de 2,00 € par action sera mis en paiement le 16 janvier 2020 ; il est précisé que ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 3 2° du Code Général des Impôts.

Les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le	Nombre d'actions composant le capital	Brut	Dividende Avoir fiscal
31/08/2016	19.336.269 actions	1,00 €	Eligible à l'abattement de 40 % (art. 158 3 – 2° CGI)
31/08/2017	19.336.269 actions	1,30 €	Eligible à l'abattement de 40 % (art. 158 3 – 2° CGI)
31/08/2018	19.336.269 actions	2,00 €	Eligible à l'abattement de 40 % (art. 158 3 – 2° CGI)

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide d'allouer une somme annuelle fixe de 169 000 € à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance en rémunération de leur activité pour l'exercice 2020.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, autorise, pendant une durée de treize mois, ledit Directoire, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce, du Titre IV du livre II du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, ainsi que des instructions d'application du règlement n°596/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014 à acheter ou faire acheter des actions de la société en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- de consentir des options d'achat d'actions aux dirigeants de la société et de ses filiales, aux conditions prévues par la loi ;
- de les annuler ;
- de tout autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

L'assemblée fixe le prix maximum d'achat de chaque action à 200 euros et fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 1 900 000 actions soit 9,83 % du capital représentant un montant maximum de 380 000 000 €.

L'acquisition, la cession ou le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous les moyens, notamment sur le marché de gré à gré, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, et à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur. La part pouvant être réalisée par négociations de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.

L'assemblée décide d'annuler l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale mixte du 7 janvier 2019 pour la partie non utilisée.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire avec faculté de subdélégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation.

Le Directoire devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées dans le cadre de cette autorisation conformément à la réglementation en vigueur.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2019 à Monsieur François Feuillet en sa qualité de Président du Directoire.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2019 à Madame Marie-Hélène Feuillet en sa qualité de Directeur général.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2019 à Monsieur Michel Freiche en sa qualité de Directeur général.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2019 à Monsieur Paolo Bicci en sa qualité de membre du Directoire.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2019 à Madame Alice Cavalier Feuillet en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve les principes et les composantes de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages, de toute nature, attribuables au Président du Directoire à raison de son mandat.

Treizième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance, approuve les principes et les composantes de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages, de toute nature, attribuables aux Directeurs Généraux, membres du Directoire, à raison de leur mandat.

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance, approuve les principes et les composantes de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages, de toute nature, attribuables aux membres du Directoire à raison de leur mandat.

Quinzième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance, approuve les principes et les composantes de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages, de toute nature, attribuables aux membres du Conseil de Surveillance, à raison de leur mandat.

Seizième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Résolutions du ressort de l'Assemblée délibérant sous forme extraordinaire

Dix-septième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, et connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément à l'article L 225-209 du Code de commerce, autorise le Directoire, à annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite maximum de 10 % du montant du capital par périodes de vingt-quatre (24) mois, les actions acquises par la société dans le cadre des autorisations qui lui ont été données, et à procéder à due concurrence à une réduction de capital social.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée Générale.

L'assemblée confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdéléguer, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue de rendre définitives les réductions de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation et à l'effet de modifier les statuts de la société.

L'assemblée décide d'annuler l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale mixte du 7 janvier 2019 pour la partie non utilisée.

Table de concordance

Informations prévues à l'article L 451-1 du Code monétaire et financier et à l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF

Rapport financier annuel	Paragraphe du rapport intégré	Page
Comptes consolidés	4.2	p. 53 à 83
Comptes sociaux	4.3	p. 89 à 103
Rapport de gestion cf. section principaux éléments du rapport de gestion du Directoire	n/a	n/a
Déclaration des personnes physiques assumant la responsabilité du rapport financier annuel	n/a	p. 112
Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et les comptes consolidés	4.2 4.3	p. 84 à 87 p. 104 à 107
Rapport sur le gouvernement d'entreprise du conseil de surveillance (article L 225-68 al.6 du code commerce)	2.4	p. 27

Principaux éléments du rapport de gestion du Directoire exigés par le Code de commerce

Informations requises	Texte de référence	Paragraphe du rapport intégré	Page
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière durant l'exercice écoulé	L 225-100-1, I 1° du code de commerce	1.2 1.3 4.1	p. 6 & 7 p.8 à 11 p.47 à 52
Indicateurs clés de performance financière et non financière	L 225-100-1, I 2° du code de commerce	3.1.3 3.2.1	p.33 & 34 p.36 & 37
Principaux risques et incertitudes	L 225-100-1, I 3° du code de commerce	5	p. 113 à 120
Risques financiers liés aux effets du changement climatique et mesures prises par la société	L 225-100-1, I 4° du code de commerce	3.2.2	p. 38 à 41
Procédure de contrôle interne et de gestion des risques	L 225-100-1, I 5° du code de commerce	5.1 5.3	p. 114 & 115 p. 120 & 121
Objectifs, politique de couverture et exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	L 225-100-1, I 6° du code de commerce	5.1.4	p. 117 & 118
Activités en matière de recherche et développement	L 232-1 II & L 233-26 du code de commerce	1.1 3.1.1	p. 4 p. 29
Evènements importants survenus depuis la fin de l'exercice	L 232-1 II & L 233-26 du code de commerce	4.1.5 4.2.6.12	p. 52 p. 83
Evolution prévisible et perspectives	L 232-1 II & L 233-26 du code de commerce	4.1.4	p. 50 & 51
Prises de participation ou de contrôle significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	L 233-6 al.1 du code de commerce	n/a	n/a
Activités et résultats des filiales	L 233-6 al.2 du code de commerce	4.1	p. 47 à 52
Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	R 225-102 du code de commerce	4.3	p. 103
Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la société	L 441-6-1 et D 441-4 du code de commerce	4.1.5	p. 52
Déclaration de performance extra-financière	L 225-102-1 II, R 225-105 à R 225-105-2 du code de commerce	3	p.28 à 45
Modèle d'affaires	R 225-195 I du code de commerce	1.1	p. 4
Informations sociales (emploi, organisation du travail, santé et sécurité, relations sociales, formation, égalité de traitement)	R 225-105 II 1° & R 225-105 I 1°,2°,3° du code de commerce	3.1.1 3.3	p. 29 & 30 p. 42
Informations environnementales (politique générale, pollution, économie circulaire, prévention et gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique et protection de la diversité)	R 225-105 II 2° & R 225-105 I 1°,2°,3° du code de commerce	3.2	p. 35 à 41
Informations sociétales (développement durable)	R 225-105 II 3° a) & R 225-105 I 1°,2°,3° du code de commerce	3.1.2	p. 31 & 32
Informations sociétales (sous-traitance et fournisseurs)	R 225-105 II 3° b) & R 225-105 I 1°,2°,3° du code de commerce	3.1.2	p. 31
Informations sociétales (loyauté des pratiques, lutte contre la corruption, actions en faveur des droits de l'homme)	R 225-105 II 3° c) & R 225-105 I 1°,2°,3° du code de commerce	1.1 3.3 3.4	p. 5 p. 42 p. 43
Avis de conformité et de sincérité de la déclaration de performance extra-financière	L 226-102-1 V & R 225-105-2 du code de commerce	n/a	p. 44 & 45

Principaux éléments du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise exigés par le code de commerce

Informations requises	Texte de référence	Paragraphe du rapport intégré	Page
Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise	L 225-68 al.6, L 225-37-3 à L 3225-37-5 du code de commerce	2	p. 14 à 27
Liste des mandats et fonctions exercés durant l'exercice écoulé par chaque mandataire social	L 225-68 al.6 du code de commerce	2.2	p. 19 à 22
Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et résolutions y afférentes	L 225-82-2 du code de commerce	2.3	p. 23
Rémunérations et avantages de toute nature de chacun des mandataires sociaux pour l'exercice écoulé	L 225-100 II, R 225-56-1 du code de commerce	2.3	p. 24 à 26
Etat récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants et personnes liées sur les titres de la société	"L 223-6 du Règlement Général de l'AMF, L621-18-2 du code monétaire et financier"	6.1	p. 123 & 124
Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et sur les comptes de l'exercice écoulé	L 225-68 al. 6 du code de commerce	2.4.1	p. 27

Informations requises	Texte de référence	Paragraphe du rapport intégré	Page
Répartition du capital social	L 233-13 du code de commerce	6.1	p. 123
Information susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique	L 225-68 al.6 du code de commerce	6.2	p. 124
Participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice	L 225-102 du code de commerce	n/a	n/a
Opérations effectuées par la société sur ses propres actions	L 225-211 du code de commerce	6.3 6.4	p. 125 p. 126

Trigano en bourse

Répartition du capital

au 31 août 2019



L'action TRIGANO

au 31 août 2019

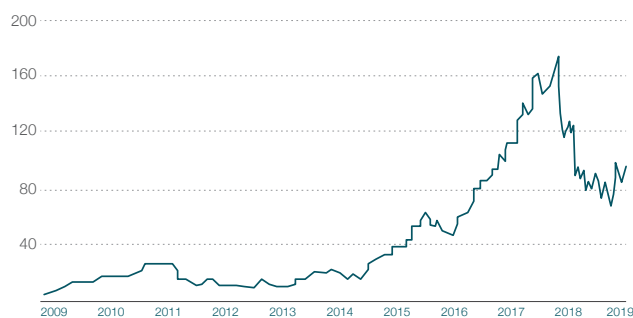
Nombre d'actions composant le capital	19 336 269
Secteur d'activité	Loisirs
Indice principal	SBF 120
Place de cotation	Euronext Paris A
Code ou symbole	TRI
Code ISIN	FR0005691656
Eligibilité	SRD
Prestataire de services assurant la liquidité	Portzamparc

Activité boursière

au 31 août 2019

Volumes échangés	11 784 935
Cours le plus haut (€)	129,80
Cours le plus bas (€)	66,10

Historique du cours



Communication financière

Dans le cadre de sa politique de communication financière, Trigano rencontre tout au long de l'année des investisseurs à l'occasion de rendez-vous individuels, de roadshows et de conférences, tant en France qu'à l'étranger.

L'action Trigano est suivie par 9 bureaux européens d'analyse financière : CM-CIC Securities, Exane BNP Paribas, Berenberg, Gilbert Dupont, IDMidCaps, Kepler Cheuvreux, Oddo, Portzamparc, Société Générale.

L'ensemble des documents de communication de Trigano (communiqués de presse, rapports annuels et semestriels, documentations préparatoires aux Assemblées Générales, informations sur le titre) est mis à la disposition des actionnaires et des investisseurs et est téléchargeable sur le site internet : www.trigano-finance.com.

Calendrier prévisionnel 2020

7 janvier 2020

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2020

7 janvier 2020

Assemblée Générale

18 mars 2020*

Chiffre d'affaires 2^{ème} trimestre 2020

6 mai 2020*

Résultats du 1^{er} semestre 2020

29 juin 2020*

Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2020

23 septembre 2020*

Chiffre d'affaires annuel 2020

16 novembre 2020*

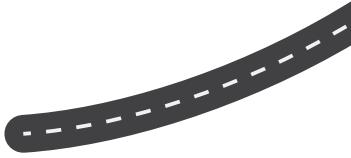
Résultats annuels 2020

* dates indicatives

Les demandes d'information et de documentation se font auprès du service de communication financière de Trigano.

Téléphone : **+33 (0) 1 44 52 16 31**

Adresse électronique : **communication@trigano.fr**



TRIGANO

100, rue Petit, F-75165 Paris Cedex 19

Téléphone : +33 (0)1 44 52 16 20

Télécopie : + 33 (0)1 44 52 16 21

E-mail : contact@trigano.fr

SA à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 82 310 250 euros
722 049 459 RCS Paris

www.trigano.fr